VENDREDI 06 NOVEMBRE 2026 N° 1910 www.agribourgogne.fr

Abonnement annuel : 130 € - le numéro : 2,55 € - ISSN 1969-8232

Terres de Bourgogne

L'élevage, entre concours et inquiétude

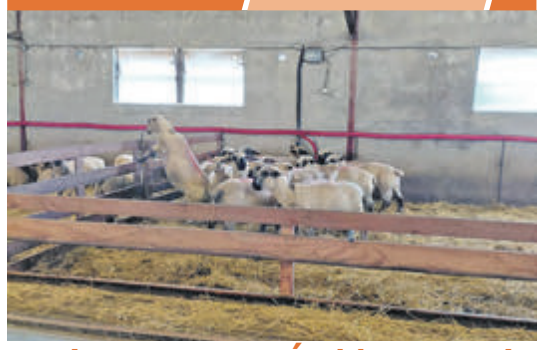


C'est le retour des grands concours bovins dans la région. Retrouvez, cette semaine dans Terres de Bourgogne les résultats pour ceux concernant le concours charolais de l'Auxois-Sud, en Côte-d'Or, la foire concours de Moulins-Engilbert ou celle de Corbigny, toutes deux dans la Nièvre. Des évènements traditionnels mais qui reflètent aussi les inquiétudes du monde de l'élevage confronté à un manque de fourrage pour cet hiver. Le témoignage d'un négociant de l'Yonne est éclairant de ce point de vue.

Pages 05, 10, 11 et 12



PRODUCTIONS / ÉLEVAGE 13



Aménagement // Étable entravée transformée en bergerie

RURALITÉ / ENVIRONNEMENT 17

CNPF / Jocelyn Gaillard

Dépérissements forestiers // Observer, quantifier et gérer

SERVICES / ÉQUIPEMENTS 18



Mammuth

Matériels // Trois décennies d'investissements sous pression





// LE SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS
.04 RÉSEAU DEPHY DANS L'YONNE : UN COLLECTIF POUR FAIRE ÉVOLUER LES PRATIQUES
.05 CONSÉQUENCES DE LA SÉCHERESSE : UNE ABONDANCE DE SORTIES D'ANIMAUX DANS LES ABATTOIRS
.06 TRANSMISSION : L'ART DE PASSER LE RELAIS
.07 RESTAURATION COLLECTIVE : DES ŒUFS BIOS DE LA FERME À L'ASSIETTE DES ÉCOLES

ACTUALITÉ // RÉGION
.08 BIO : LES GRANDES TENDANCES RÉGIONALES
.09 SYNDICALISME : UN NOUVEAU DIRECTEUR POUR LA FRSEA BFC

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE
.10 CONCOURS CHAROLAIS : BOLÉRO N'EST PAS VENU POUR DANSER !
.11 FOIRE-CONCOURS DE MOULINS-ENGILBERT : « IL NE FAUT RIEN LÂCHER ! »
.12 FOIRE-CONCOURS DE CORBIGNY : FIDÈLES AU POSTE
.13 AMÉNAGEMENT : DE L'ÉTABLE ENTRAVÉE À LA BERGERIE

PRODUCTIONS // CULTURES
.14 BETTERAVES : « SAUVER DES BETTERAVES DÉGRADÉES EN LES TRANSFORMANT EN ALCOOL »
.15 INNOVATIONS : L'HEURE DU CONCRET POUR LES BIOSOLUTIONS

RURALITÉ // TERRITOIRES // ENVIRONNEMENT
.16 ENSEIGNEMENT : LAURENCE MAIRE DU POSET, NOUVELLE DIRECTRICE D'ÉNILÉA
.17 DÉPÉRISSEMENTS FORESTIERS : OBSERVER, QUANTIFIER ET GÉRER

SERVICES
.18 ÉQUIPEMENTS
.19 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*
.20 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*
.22 PETITES ANNONCES
.24 ANNONCES LÉGALES

MAGAZINE // VIE QUOTIDIENNE // LOISIRS // OXYGÈNE
.27 LECTURE : DEUX OUVRAGES SUR LES MATÉRIELS AGRICOLES D'ANTAN
.28 CONCOURS DU MEILLEUR CAVISTE DE FRANCE : À AUTUN, BENOÎT LALY EST LE ROI DES CAVISTES !



// LE DESSIN

// EN BREF

Loup Vers un relèvement local du plafond sous condition de *« pression de prédation »*

Le gouvernement a mis en consultation, jusqu'au 22 novembre, un projet d'arrêté fixant le plafond annuel de destruction de loups. Principale nouveauté de ce texte prévu par la loi d'urgence agricole : en cas d'atteinte du plafond – inchangé, à 21 % de la population estimée – avant la fin de l'année, le préfet coordonnateur pourra décider la poursuite de tirs jusqu'à *« 2 % de l'effectif moyen de loups »* dans les départements subissant une *« pression de prédation »*. Une telle possibilité existe déjà dans le cadre actuel, mais de manière uniforme au niveau national ; la ministre de l'Agriculture a d'ailleurs annoncé début octobre son activation. Selon le projet de texte, *« la pression de prédation est estimée au regard du nombre d'attaques constatées en comparaison avec les années précédentes »*. Par ailleurs, comme annoncé par Annie Genevard fin septembre, l'arrêté en consultation introduit le report de tirs d'une année sur l'autre quand le plafond n'est pas atteint. Cette nouvelle disposition sera soumise à une condition : que *« la population estimée [n'ait] pas baissé par rapport à la précédente estimation »*. Enfin, le texte inscrit dans le marbre la méthode de comptage et le calendrier de publication de l'estimation de la population lupine.

Prairies Reprise *« timide »* de la pousse, qui reste au plus bas *« depuis au moins 40 ans »*

Dans une note de conjoncture (Agreste) parue le 28 octobre, le ministère de l'Agriculture constate une *« reprise timide »* de la pousse de l'herbe au 20 octobre. *« La baisse des températures et le retour de quelques pluies ont permis un léger redémarrage de la pousse de l'herbe »*, constatent les analystes. Cette pousse d'octobre ne représente que 2 % de la pousse annuelle normale, contre 8 % en moyenne sur la période 1989-2018. Si bien que la pousse *« demeure inférieure à la normale et le déficit continue de se creuser dans quasiment toutes les régions »*. La pousse cumulée des prairies permanentes reste inférieure de 43 % à celle observée à cette date durant la période de référence 1989-2018. Et elle ne présente que 55 % de la pousse annuelle de référence contre 96 % en moyenne à cette date : *« c'est le plus bas niveau depuis au moins 40 ans »*, calcule le ministère. Le déficit dépasse les 30 % dans 85 % des régions fourragères, soit 88 % des surfaces en prairies permanentes, et même les 50 % autour d'un axe reliant le Limousin à l'Alsace, précise la note. Seules les régions du pourtour méditerranéen, le nord des Alpes et localement des zones ayant bénéficié de précipitations plus soutenues ont un déficit moindre.

// EN IMAGE

Vins **Le champagne autorisé à dépasser les 13° en 2026**

Le champagne issu de la récolte de raisins de l'été 2026 pourra exceptionnellement dépasser les 13 % d'alcool, selon un arrêté publié le 28 octobre dernier au Journal officiel (JO). « Les vins tirés en 2027 issus d'un assemblage de vins de la récolte 2026 non-enrichis et de vins de récoltes antérieures enrichis pourront dépasser, après prise de mousse, le titre alcoométrique volumique total maximum de 13 % (…) », précise le texte. L'arrêté justifie cette mesure exceptionnelle « par les conditions climatiques de l'été 2026, marquées par des épisodes de canicule et une sécheresse exceptionnelle qui conduisent à des titres alcoométriques volumiques potentiels particulièrement élevés lors de la récolte 2026 ». La mesure devrait permettre aux vignerons concernés de produire des vins allant jusqu'à 15 % d'alcool, et ce même après assemblage avec des vins d'années antérieures passés par une éventuelle chaptalisation. Une minorité de vignerons serait cependant concernée, estime-t-on au Comité Champagne, qui avait obtenu début septembre de l'Inao une dérogation temporaire à son cahier des charges.


iStock

Terres de Bourgogne

Éditeur : SEP de Bourgogne
(Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139231 €
(Création 1989, pour une durée de 99 années).
RCS B. 351475504
Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication
0731 T 88045
ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 130 € - **Prix au numéro :** 2,55 €
Imprimeries : SA Société du journal L'Union
6 rue Gutenberg - 51110 Reims
Papier : Origine France 100 % recyclées. Certification PEFC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots- 21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40

- **Gérante et directrice de publication :** Mauricette Besançon

Rédaction : redaction@terres-de-bourgogne.net
- **Rédacteur en chef :** Berty Robert b.robert@terres-de-bourgogne.net
- **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos fduclos@terres-de-bourgogne.net

Publicité : pub@terres-de-bourgogne.net
- **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
- **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 Tél. 01 49 84 03 30

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

// AIDES AGRICOLES

Le grand écart entre Washington et Bruxelles

Un rapport de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) démontre une hausse des aides publiques à l'agriculture, un peu partout dans le monde.

Après plusieurs décennies de repli relatif par rapport à la valeur de la production, les aides publiques à l'agriculture sont reparties à la hausse. Selon la 39e édition du rapport de l'OCDE[1], l'estimation du soutien total (EST), aides directes et indirectes (y compris au consommateur) dépasse 950 milliards de dollars américains (Md$) en 2025, en hausse de 121 Md$ (+ 15 %) par rapport à 2023. Le soutien relatif dans les 56 pays étudiés est passé de 17,6 % à 19,1 % de la valeur de la production. De son côté, le soutien aux producteurs (ESP) atteint 661 Md$ par an sur 2023-2025 (13 % des recettes agricoles brutes). Toutefois, l'OCDE déplore que près de la moitié du soutien direct reste octroyée sous des formes générant le plus de distorsions sur les marchés (soutien des prix et subventions d'intrants). Ces dernières présentent d'ailleurs une très faible efficience de transfert : seuls 25 % des montants engagés se traduisent par un revenu supplémentaire pour les agriculteurs.



Illustration générée par IA

Entre Washington et Bruxelles, les politiques de soutien à l'agriculture reposent sur des mécanismes différents. L'OCDE appelle les deux puissances à privilégier davantage la prévention des crises que leur indemnisation.

La puissance des émergents

À noter que le rapport couvre les politiques des 38 pays membres de l'OCDE, mais aussi de 13 émergents comme la Chine, le Brésil ou l'Inde, l'ensemble représentant une large part de la production mondiale. Aux États-Unis, le soutien direct aux producteurs s'établit en moyenne à 8 % des recettes agricoles brutes (RAB) sur 2023-2025. Ce niveau figure parmi les plus bas de la zone OCDE (moyenne à 14,3 %) et marque un recul par rapport aux 20 % observés au début des années 2000. La singularité américaine réside dans sa structure : le soutien des prix du marché est quasi inexistant (moins de 1 % des recettes, hors sucre). La politique américaine repose majoritairement sur des transferts budgétaires découplés et sur la gestion des risques. L'assurance récolte subventionnée et les aides d'urgence aux prix (ECAP) forment l'armature du système, renforcée par la loi *« One Big Beautiful Bill Act »* (OBBBA), adoptée par le Congrès américain le 3 juillet 2025. Enfin, plus de 50 % du soutien aux producteurs américains est assorti de contraintes obligatoires, et près de la moitié du soutien agricole total du pays finance l'aide alimentaire intérieure.

Conditionnalité environnementale dans l'UE

Dans l'Union européenne à 27, le soutien aux producteurs se maintient à un niveau plus élevé, atteignant en moyenne 17,4 % des recettes agricoles brutes sur 2023-2025, rapporte l'OCDE. Bien que l'UE ait réduit le soutien des prix du marché à 4,8 % des recettes (ciblé sur le riz, la viande bovine et les ovins), elle a réorienté l'essentiel de son aide vers des paiements directs découplés au titre du soutien de base au revenu. Bruxelles se distingue par la place prépondérante accordée à la conditionnalité environnementale : les écorégimes et les engagements agroenvironnementaux captent une part importante des budgets de la Pac (l'aide couplée au revenu ne représentant que 7,5 % des enveloppes). Pour faire face aux récents aléas climatiques et aux tensions de marché, l'UE combine simplification des règles et versements anticipés de trésorerie. À mots feutrés, l'OCDE critique un point commun aux deux puissances agricoles : aussi bien les États-Unis que l'Union européenne attendent que les crises arrivent pour payer les dégâts. Face aux nouveaux risques (sécheresses, prix instables, tensions géopolitiques), l'organisation leur conseille plutôt d'investir cet argent en amont pour mieux préparer les fermes aux crises futures.

Christophe Soulard

(1) Disponible sur le site de l'OCDE : www.oecd.org/fr

Les recommandations de l'OCDE

Afin d'adapter l'action publique à un environnement mondial de risques interconnectés, le rapport 2026 de l'OCDE formule quatre préconisations majeures :

1. « Réorienter les incitations financières » : réduire le soutien des prix et les subventions d'intrants les plus distorsives, pour les remplacer par des paiements découplés et ciblés.
2. « Consolider les services d'intérêt général » : accroître les investissements publics dans la recherche, l'innovation, le conseil agricole et les infrastructures durables (irrigation, biosécurité).
3. « Privilégier la gestion ex ante des risques » : substituer aux indemnités d'urgence ex post des outils de prévention, de préparation et d'adaptation au changement climatique.
4. « Exiger des résultats mesurables » : lier l'octroi des aides publiques à des critères de performance environnementale et sociale clairs et contrôlés.



Le rapport de l'OCDE témoigne d'un redémarrage à la hausse des aides publiques à l'agriculture, dans le monde, de manière globale.

Trump a promis 15 milliards de dollars aux agriculteurs

À la veille des élections américaines de mi-mandat du 3 novembre, qui se sont soldées par un échec pour son camp, l'administration Trump a multiplié les promesses envers les agriculteurs américains pour un montant de 15 milliards de dollars qui viennent s'ajouter aux 13,8 Md$ de subventions régulières aux cultures. C'est le constat dressé par le média américain *Associated Press* (AP) le 1er novembre. Dans le détail, plus de la moitié de ce montant (8 Md$) est issue du programme Harvest Fuel Relief (aides au carburant pour la récolte) destiné à aider les producteurs à faire face aux perturbations temporaires des marchés et à la hausse des coûts du diesel. Au-delà, l'article recense également au moins 5 Md$ sous forme de prêts garantis pour les éleveurs et les pêcheurs, 1,8 Md$ supplémentaires pour les propriétaires fonciers ayant participé à des programmes de conservation, 573 M$ alloués à des projets de fabrication d'engrais, 57 M$ à l'expansion des entreprises de transformation de la viande ainsi que 86,6 M$ de subventions pour financer des projets innovants dans les cultures spécialisées.

// RÉSEAU DEPHY DANS L'YONNE

Un collectif pour faire évoluer les pratiques

Viticulteurs et céréaliers de l'Yonne peuvent rejoindre les groupes Dephy pour expérimenter de nouvelles pratiques, bénéficier d'un accompagnement technique et échanger entre agriculteurs. Une démarche qui vise à réduire l'utilisation des produits phytosanitaires sans perdre de vue la performance économique des exploitations.

Intégrer un groupe Dephy, c'est bénéficier gratuitement de l'accompagnement d'un ingénieur réseau : un conseiller technique dédié qui aide chaque agriculteur à définir ses objectifs et à construire son plan de travail annuel.

Un accompagnement sur mesure et adapté

Selon ses besoins et ses disponibilités, chacun peut choisir un suivi rapproché ou simplifié. Dans le cadre du suivi rapproché, l'ingénieur réseau réalise au moins deux visites par an sur l'exploitation et reste disponible pour accompagner les évolutions engagées. L'agriculteur demeure pleinement décisionnaire : il choisit les pratiques qu'il souhaite tester, avance à son rythme et conserve la maîtrise de ses choix techniques. Il ne s'agit pas d'appliquer une recette toute faite, mais de construire des solutions adaptées aux réalités de son exploitation.

Tester, apprendre et innover grâce au collectif

L'un des principaux atouts du réseau réside dans les échanges entre agriculteurs. Partager ses réussites, confronter ses expériences, comprendre les difficultés rencontrées par ses voisins ou découvrir des pratiques différentes : autant d'occasions de prendre du recul et de faire progresser son système de production. Le collectif permet aussi d'expérimenter des solutions qu'un agriculteur n'aurait pas nécessairement envisagées seul. Les travaux ne se limitent pas à la réduction des produits phytosanitaires : fertilité des sols, gestion de l'eau, adaptation au changement climatique et préservation de la biodiversité font également partie des réflexions.



CA 89

Échanges de terrain, observations et expérimentations : le réseau Dephy accompagne les agriculteurs dans l'évolution de leurs pratiques, en tenant compte des réalités techniques et économiques de chaque exploitation.

Dans un contexte agricole incertain, cette dynamique collective apporte un soutien précieux. Chacun contribue au groupe par son expertise, ses observations et ses connaissances. Les résultats et les enseignements tirés des expériences alimentent par ailleurs une base de références techniques utile à l'ensemble du réseau.

La performance économique reste une priorité

Réduire les produits phytosanitaires ne signifie pas les supprimer à tout prix. Les solutions étudiées doivent tenir compte des contraintes de production, du temps de travail, des conditions pédoclimatiques et de la rentabilité de chaque exploitation. Cette approche est d'autant plus importante que les agriculteurs doivent composer avec la diminution des matières actives disponibles, l'apparition de résistances, les aléas climatiques et les attentes croissantes concernant la qualité de l'eau, des sols et des productions agricoles. Le réseau Dephy offre un cadre pour évaluer différentes pratiques, en mesurer les effets et identifier celles qui sont techniquement et économiquement pertinentes. Les données individuelles restent confidentielles et les résultats diffusés sont anonymisés.



CA89

La dynamique du groupe Grandes cultures polycultures-élevage est basée sur la convivialité et le partage.

En viticulture dans l'Yonne, des résultats qui témoignent de la démarche

Créé en 2011, le groupe Dephy Viticulture de l'Yonne illustre concrètement les possibilités offertes par cette dynamique collective. Entre 2021 et 2025, l'indice de fréquence de traitement (IFT) total du groupe a diminué de 37 % par rapport à la référence régionale de 2016. Tous les membres affichent un IFT total inférieur à la moyenne départementale, et la moitié d'entre eux enregistrent une réduction comprise entre 40 et 63 % par rapport à cette même référence. Les évolutions sont particulièrement marquées sur certains postes : entre 2011 et 2025, l'IFT herbicides a diminué de 90 %. En 2025, sept exploitations qui utilisaient auparavant des herbicides ont totalement abandonné leur usage au profit du travail du sol. Sur la période 2023-2025, l'IFT insecticides moyen a également reculé de 63 % par rapport à la moyenne 2009-2011, traitements obligatoires contre la flavescence dorée inclus. Ces résultats illustrent le potentiel de l'expérimentation et de l'accompagnement dans la durée, tout en rappelant que les trajectoires dépendent des objectifs et des contraintes propres à chaque domaine.

Le groupe Dephy viticulture ouvre ses portes en 2027

Après quinze années d'existence, le groupe Dephy Viticulture de l'Yonne se renouvelle et recherche de nouveaux vignerons prêts à s'engager dans la démarche. Rejoindre le groupe, c'est bénéficier d'un accompagnement technique, confronter ses pratiques à celles d'autres domaines, expérimenter de nouvelles pistes et valoriser les enseignements tirés de son expérience. Les agriculteurs en grandes cultures peuvent eux aussi rejoindre la dynamique Dephy et bénéficier d'un accompagnement adapté à leur système de production.

Grandes cultures et polycultures-élevage

Actuellement composé de 11 exploitants, le groupe Dephy GCPE de l'Yonne mise principalement sur le partage d'expérience entre pairs pour avancer et tester. C'est donc dans un esprit convivial que depuis 2009, les essais ou les visites sont organisés. La communication vers d'autres agriculteurs ou vers les apprenants agricoles est aussi une des valeurs du groupe. C'est ainsi qu'en 2025 par exemple une soirée *Pulvé by night* sur l'importance du réglage du matériel a été organisée.

Quelques résultats obtenus par le groupe sur l'usage des phytos

En 2026, la moitié des membres du groupe ont réussi à faire des colzas sans insecticide ! Depuis la mise en place du groupe en 2009, l'IFT moyen du groupe a diminuer de 22 %. Aujourd'hui le niveau d'IFT est environ 40 % plus faible que la référence régionale. Tout n'est pas rose pour autant et les problématiques majeures actuelles concernent la gestion des graminées adventices. Alors si réfléchir en groupe sur les enjeux actuels de l'agriculture par rapport à l'usage des produits phytosanitaires vous intéresse, n'hésitez plus et contactez l'animatrice du groupe, Claire-Lise, qui prendra le temps de répondre à vos questions !

Envie de faire évoluer vos pratiques sans avancer seul ?

Les candidatures sont ouvertes pour rejoindre les groupes Dephy Viticulture et Grandes Cultures de l'Yonne. Les agriculteurs intéressés par la démarche en viticulture ou en grandes cultures sont invités à se rapprocher de leur interlocuteur technique pour en savoir plus sur les possibilités d'intégration. Avec Dephy, l'enjeu n'est pas de changer pour changer, mais de tester, de mesurer et de construire, ensemble, des pratiques durables et économiquement viables.

Chambre d'agriculture de l'Yonne

Contacts : Claire-Lise Lévêque, conseillère productions végétales à la Chambre d'agriculture de l'Yonne : 06 08 28 08 07 ; Manon Loustaunau, conseillère productions végétales à la Chambre d'agriculture de l'Yonne : 06 42 71 37 63.

// CONSÉQUENCES DE LA SÉCHERESSE

Une abondance de sorties d'animaux dans les abattoirs

Les épisodes successifs de sécheresse ont impacté la production de fourrages, limitant les stocks pour l'hiver. Vincent Moinat, négociant en bétail à Villechétive dans l'Yonne, témoigne des conséquences rencontrées au sein de la filière.



Vincent Moinat, négociant en bétail a témoigné de la hausse de vente d'animaux dans les abattoirs.

Dans les années 1960, la famille Moinat s'est implantée dans l'Yonne, et a fondé une entreprise de négoce en bétail. À ce jour, Vincent Moinat, actuel patron travaille aux côtés de sa fille, qui représente la 4e génération. Ce mardi 27 octobre, Vincent Moinat témoignait du fait que : *« je n'ai jamais vécu une situation telle due au climat, depuis mon installation »*. Les épisodes de sécheresse connus au cours de l'été ont impacté l'alimentation herbagère, obligeant donc les éleveurs à utiliser leurs fourrages plus tôt que prévu. Face à l'hiver, *« certains éleveurs n'auront pas assez de stocks fourragers. En tant que négociant en bétail, je remarque que nombre d'entre eux, qu'ils soient éleveurs laitiers ou éleveurs allaitants, vendent prématurément leurs bêtes, voire parfois même décapitalisent leur cheptel »*. Ces conséquences inquiètent particulièrement Vincent Moinat qui suppose *« une mise en péril des exploitations pour l'année prochaine et les années suivantes »*. L'entreprise Moinat travaille à ce jour avec plus d'une centaine d'éleveurs situés dans l'Yonne, l'Aube, le Loiret et la Nièvre, et comptabilise environ *« que 3/4 voire 4/5 des fournisseurs vendent des bêtes »*. Cette vente prématurée du bétail amène à des difficultés, avec un *« surplus d'animaux à présenter aux abattoirs »* qui connaissent déjà des difficultés. *« L'année dernière, la viande rouge a rapidement pris 2 €/kg, c'était du jamais vu, ce qui s'est forcément répercuté, les mois suivants, sur le consommateur. Ce qui fait que le consommateur s'est retourné sur d'autres espèces comme le porc, qui aujourd'hui est l'espèce la plus abordable en matière de consommation »*, se souvenait-il.

Une chaîne économique impactée

Depuis l'augmentation des prix, *« les abattoirs font face à une baisse de consommation de viande rouge »*. À cela s'ajoutent l'inflation et la flambée des carburants qui contribuent à ce que les consommateurs se dirigent vers les *« produits les moins chers »*. Cette baisse du pouvoir d'achat des Français amène à une concurrence directe avec des produits *« moins chers venant de l'étranger »*. Face à la baisse de consommation des Français, les abattoirs tentent de vendre le tonnage de viande *« approprié à la demande du consommateur »*. La situation actuelle impacte donc durablement les prix. *« Chaque semaine, le prix baisse. Ils appliquent des baisses, en moyenne, d'une catégorie de viande à l'autre, de 10 centimes du kg la semaine »*, informait-il. Cela amène également les abattoirs à être totalement saturés. Le 27 octobre dernier, Vincent Moinat annonçait, *« que nous avions du report de semaine en semaine. C'est la première fois qu'on a deux à trois semaines d'avance, en fonction des catégories d'animaux »*. Aujourd'hui, les abattoirs ne tournent plus à *« 100 % de leur potentiel. Étant donné qu'ils n'ont pas de vente derrière, ils limitent leurs volumes. Pour autant, le prix général de l'électricité et de conditionnement reste les mêmes, quelle que soit la vente. Nous faisons partie d'une chaîne et lorsqu'il y a un maillon de la chaîne qui ne va pas bien économiquement, c'est toute la chaîne qui est impactée. Tout le monde est dans le même bateau »*.

Et après ?

Vincent Moinat constatait également que *« certains ne vendent pas plus que d'habitude parce qu'ils ont les stocks pour tenir l'hiver »*. Le problème qui se pose *« c'est qu'ils n'auront pas forcément de stocks d'avance pour la saison d'après »*, ajoutait-il. En collaboration avec le groupe Bigard, Vincent Moinat exprimait *« l'homogénéité de la crise. L'intégralité du territoire français est impactée par cette abondance. Le groupe Bigard, qui possède plusieurs d'abattoirs répartis sur tout le territoire français, a l'intégralité de ses structures saturées depuis plusieurs semaines, voire plusieurs mois »*.

Lorsque les éleveurs auront réussi à vendre leurs bêtes aux abattoirs, Vincent Moinat craint un effet inverse. *« Cela va par la suite engendrer une baisse des ventes. On risque de retomber dans des périodes où on manquera de marchandises »*, supposait-il. De son côté, la sécheresse et la canicule *« ont dû impacter les reproductions prévues par les éleveurs. Le nombre de gestations doit être moindre. Qui dit moins de vêlages, dit moins de veaux, dit moins de broutards, dit moins de ventes. Il faut sûrement s'attendre à une année 2027 avec beaucoup moins de commercialisations d'animaux »*.

Charlotte Sauvignac

// CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'YONNE

Une enveloppe de 500 000€ pour soutenir les agriculteurs

Au cours d'une séance tenue par le Conseil Départemental de l'Yonne, le 9 octobre dernier, l'ensemble des élus ont voté, pour mettre en place une aide d'urgence exceptionnelle de 500 000 €.

Cette aide a pour objectif d'accompagner les exploitations les plus fragilisées, selon des critères en cours de discussion avec l'État et la profession agricole. Cette enveloppe vient en complément des 2,5 millions d'euros mobilisés par l'État dans le cadre du fond de réarmement agricole.

Cet argent est issu d'un travail effectué par la 7e commission « Environnement, agriculture et alimentation durable» tenue par Colette Lerman, Gilles Abry, Christian Deschamps, Marie Evrard, André Villiers, Yves Vecten, Philippe Lardin et portée par le président du Conseil Départemental, Grégory Dorte.

D'après communiqué



// TRANSMISSION

L'art de passer le relais

Christophe Jannier est agriculteur en Côte-d'Or. Il a participé aux journées de préparation à la transmission organisées par la Chambre d'agriculture. Il livre son ressenti.

Agriculteur en polyculture-élevage à Millery, près de Semur-en-Auxois, Christophe Jannier a 59 ans et commence à songer à la retraite. Certes, ce n'est pas pour demain matin mais dans ce domaine, il est bon d'anticiper pour un changement qui interviendra dans quelques années. C'est la raison pour laquelle il a fait le choix de suivre les journées de préparation à la transmission, proposées par la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or. C'était d'autant plus nécessaire que, même s'il ne va pas prendre sa retraite tout de suite, l'un de ses fils, actuellement salarié sur l'exploitation, s'apprête à s'installer, début 2027, avec lui, dans le cadre d'un Gaec et avec l'objectif de reprendre l'exploitation quelques années plus tard. Transmettre, maîtriser une succession qui concerne plusieurs enfants, préparer une retraite sereine : tous les ingrédients étaient réunis pour se préparer au mieux. Le but a-t-il été atteint ? *« Pour moi, il s'agissait de trouver des pistes de réflexion pour nous aider à avancer dans notre réflexion sur la transmission. Ces journées nous ont permis de côtoyer d'autres personnes qui se posent aussi beaucoup de questions sur cette étape importante de la vie, de débattre, de trouver des éléments de réflexion en étant confrontés au vécu des autres. Les services de la Chambre apportent aussi beaucoup de réponses, qui sont globales. Ensuite tout cela a besoin d'être affiné parce que toutes les exploitations sont différentes. »*



Image générée par IA

Envisager sa retraite et la transmission de son exploitation réclame une réflexion sérieuse. Se confronter à d'autres expériences peut aussi être utile.

Penser à tous les aspects de la succession

Réfléchir en collectif a aussi permis à Christophe Jannier d'avoir dans son « radar » des éléments auxquels il n'avait pas pensé. *« On s'est posé d'autres questions, on élargit la vision, ce qui est très utile. Notamment sur l'importance de préparer une succession équilibrée entre mon fils qui va reprendre l'exploitation et mon autre fils qui ne doit pas être floué dans l'histoire. Il y a aussi la possibilité de prendre ma retraite de manière progressive qui me paraît intéressante. Sur la formation, le seul regret que j'ai c'est qu'il manque une intervention d'un représentant de la MSA sur la retraite. Pour le reste, cela m'a été très utile. J'avais déjà suivi une première formation de ce type, il y a une dizaine d'années, mais transmettre c'était sans doute encore trop loin pour moi. Là, c'était le bon moment, avec les bonnes réponses… »*

Berty Robert

Trois sessions où vous pouvez vous inscrire

Trois sessions de préparation à la transmission de son exploitation agricole sont organisées par la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or. La première est prévue les 18 novembre, 2 décembre et 20 janvier à Noiron-sous-Gevrey, et d'autres se tiendront par la suite à Châtillon-sur-Seine et dans l'Auxois. Ces journées permettent de rassembler des agriculteurs au parcours de vie très différents, et qui n'en sont pas tous au même point quant au fait d'envisager leur retraite. Les échanges qui ont lieu lors de ces rendez-vous peuvent permettre à chacune et chacun d'avancer de manière pertinente dans la réflexion qui amènera à la transmission de l'exploitation.

Plusieurs thématiques sont abordées lors de ces sessions :
– La gestion du foncier (réalisation des baux, démarche à réaliser auprès du propriétaire lorsqu'on loue des terres…), l'évaluation de l'entreprise à transmettre (méthodologie pour définir la valeur de l'exploitation, les points de vigilance à avoir…), les critères de transmissibilité de l'exploitation.
– On aborde aussi la fiscalité (vigilance sur les enjeux fiscaux) et les démarches à accomplir pour la cession.
– Les participants ont enfin la possibilité de rencontrer un notaire et d'avoir une vision plus claire sur la meilleure façon de gérer leur patrimoine. Le but est aussi de comprendre le rôle du notaire dans la démarche de transmission. Il faut aussi travailler la relation cédant-repreneur. Le but est que le cédant se connaisse mieux lui-même afin d'aborder dans les meilleures conditions possibles la phase de discussion avec le repreneur et d'établir entre les deux parties un climat apaisé et fructueux.

Pour participer à ces journées de préparation à la transmission, contactez Amélie Fercoq (06 87 55 78 90) / amelie.fercoq@cote-dor.chambagri.fr, ou Alexis Parent (03 80 68 66 54) / alexis.parent@cote-dor.chambagri.fr

// AGRI VITI EMPLOI 89

Florian Bussy, le nouveau visage d'AVE 89

Après neuf ans de présidence de l'AVE 89, Francis Letellier passe le relais à Florian Bussy, viticulteur à Chablis. Rencontre.

Au printemps dernier, Florian Bussy est devenu le nouveau président du groupement d'employeurs départemental AgriViti Emploi (AVE 89). Pour rappel : AVE 89 est une association mettant à disposition des salariés en fonction des besoins de ses adhérents. En collaboration avec l'animatrice, Claire Toussaint, les adhérents définissent leurs besoins en personnel salarié sur l'exploitation concernée ou en emploi partagé. L'emploi partagé permet aux agriculteurs de se regrouper pour mutualiser les services et faire appel à un salarié sur toute l'année ou seulement pour une saison. L'animatrice s'occupe ensuite du recrutement du salarié et de toutes les démarches administratives. Fondée en 2013, la structure AVE 89 comptabilisait, en 2025, 31 adhérents, dont des agriculteurs *« à la recherche de partage de salariés »* et des viticulteurs *« qui souhaitent avoir des salariés saisonniers »*. Durant les quatre premières années, Ludovic Barat, viticulteur à Chablis, a assuré la présidence de la structure, avant de céder sa place à Francis Letellier, éleveur laitier en Puisaye. À la suite de son départ à la retraite, Francis Letellier a tiré sa révérence au printemps dernier, après neuf ans de présidence, et a laissé sa place à Florian Bussy.

Un adhérent fidèle

Originaire d'une famille viticole, il a suivi une formation d'ingénieur agronome. Après son diplôme, il s'est spécialisé dans le conseil en viticulture et a pu acquérir de l'expérience à la Chambre d'agriculture de l'Yonne et au sein d'une entreprise privée à Sancerre. En novembre 2023, il a rejoint ses parents sur l'exploitation familiale de huit hectares d'appellation chablis et premier cru. La mise en relation entre le domaine Coulaudin-Bussy et AVE 89 est une affaire de circonstances. Tout a commencé en 2020, lorsque le salarié de ses parents a quitté le domaine viticole. *« Même si c'est un petit domaine, mes parents avaient besoin de main-d'œuvre rapidement »*, nous expliquait-il, mercredi 21 octobre, lors de notre rencontre. Par le biais du bouche à oreille, son père a pris contact avec AVE 89 et a pu bénéficier des services de l'association, et par conséquent, avoir un salarié rapidement. Depuis, le domaine viticole fait partie des adhérents historiques de l'association. *« On a vraiment aimé le fait que la structure s'occupe de toute la partie administrative »*, ajoutait-il. Florian Bussy a donc pris la relève de cet organisme en qui *« il a confiance »*. Après sa prise de poste, il a choisi de travailler sur plusieurs axes d'amélioration : *« nous voulons fidéliser les adhérents, créer des contrats à temps plein, avoir plus de salariés à temps plein pour pérenniser la structure et entretenir le vivier »*.

Charlotte Sauvignac

Contact : Claire Toussaint (animatrice) au 03 86 49 48 28 ou par mail ged@ave89.fr.



Florian Bussy, nouveau président d'AVE 89.

// RESTAURATION COLLECTIVE

Des œufs bios de la ferme à l'assiette des écoles

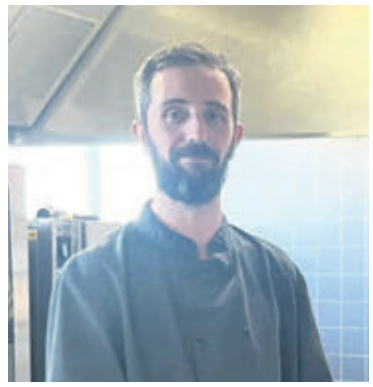
Dans ce collège de l'Yonne, les œufs servis aux élèves proviennent directement d'une exploitation bio du territoire. Les témoignages de Yannick Grandidier, éleveur de poules pondeuses bios à Sarry et Michaël Brosson, chef cuisinier au collège de Vermenton, permettent d'illustrer les coulisses d'un approvisionnement local en restauration collective.

Pour Michaël Brosson, chef cuisinier au collège de Vermenton, travailler en partenariat avec des producteurs locaux a toujours fait partie de son fonctionnement. *« Je suis passé par les établissements d'Avallon et de Saint-Georges-sur-Baulche avant d'arriver à celui de Vermenton. J'ai dû monter les échelons, en passant de second à chef. Au début, en tant que second, ce n'était pas toujours l'objectif de travailler avec des produits locaux »*, nous racontait-il, jeudi 15 octobre, lors de notre rencontre. Malgré tout, lorsqu'il est devenu chef cuisinier, il a commencé *« à faire un vrai travail de démarchage sur un rayon défini »*, afin de respecter des règles qui lui étaient propres *« pour des raisons écologiques, pour des raisons de qualité des produits. Ce sont des gens du coin qui font des produits de qualité pour des familles locales. Cela me paraît logique »*. Ce n'était pourtant pas une mince affaire. *« On devait les appeler un par un. J'avoue que lorsque la plateforme Agrilocal a été mise en place sur le département cela a grandement facilité le travail »*, confessait-il. Pour autant, un partenariat entre un producteur et un chef cuisinier de collège doit respecter des règles précises. *« Nous devons respecter les codes de marchés publics, c'est-à-dire qu'on doit faire un appel d'offres, les producteurs proposent un prix et ensuite on accepte ou on décline »*.

Étant en contact avec d'autres chefs cuisiniers du département, il ajoutait que le Conseil départemental *« nous pousse à prendre le pli, la première fois. Cela peut bousculer des habitudes mais même si on n'arrive pas toujours à respecter les pourcentages de la Loi Égalim, on essaie au maximum »*. Lorsque Michaël Brosson aborde *« le bousculement des habitudes »*, c'est parce que ces partenariats induisent des organisations de travail différentes. *« Il faut prendre en compte la saisonnalité des produits, le délai laissé au producteur pour qu'il fournisse le produit, etc. Si c'est de la viande, je ne peux pas appeler l'éleveur pour avoir 20 kg pour la semaine prochaine. Cela demande une rigueur, notamment au début, le temps de prendre le pli. Autant pour eux que pour nous, pour travailler notre menu, l'équilibre alimentaire etc. Il faut anticiper un peu plus »*, illustrait-il par un exemple.

Une question de conviction

Yannick Grandidier, ancien céréalier de Lorraine s'est installé en 2021 à Sarry dans l'Yonne. Son souhait était de recommencer tout depuis le début et de se concentrer uniquement sur *« l'élevage de poules pondeuses bios en plein air »*. *« Vu que mon exploitation agricole est uniquement basée sur l'élevage avicole, je voulais diversifier au maximum mes débouchés pour avoir plusieurs portes de sorties »*, nous témoignait-il, mercredi 21 octobre. Le tout jeune éleveur s'est donc concentré en premier lieu sur les magasins bios spécialisés, les moyennes surfaces ainsi que les boutiques de producteurs. *« Ces débouchés-là me permettent d'assurer une sécurité financière sur l'exploitation »*, convenait-il. Un an après son installation, Yannick Grandidier passe le pas et s'inscrit sur la plateforme Agrilocal pour répondre à un appel d'offres, celui de Michaël Brosson. *« J'ai voulu tenter l'expérience et cela est devenu le partenariat avec un collège le plus régulier »*, précisait-il. À ce jour, la restauration collective correspond à 2 % de ses débouchés. Au fur et à mesure du temps, Michaël Brosson et Yannick Grandidier ont pu échanger sur le quai de livraison afin d'établir un partenariat durable : *« il faut savoir si le producteur peut suivre aussi, et notamment l'hiver, car la poule pond moins »*, ajoutait le chef cuisinier. L'éleveur a déjà pu venir au collège pour tenir un stand et sensibiliser les élèves aux produits locaux. *« J'avais préparé quelques petites informations pratiques sur l'élevage, sur les poules, sur les œufs, etc., et quelques enfants étaient réceptifs. C'était intéressant »*, se souvenait-il. Au-delà d'un partenariat fiduciaire, Yannick Grandidier y trouvait une valeur sociale. *« C'est important que l'on permette à nos jeunes de savoir bien manger dès le plus jeune âge et de leur faire connaître des produits »*, appuyait-il. Michaël Brosson trouvait à son tour une valeur environnementale à ce partenariat : *« J'aime travailler avec M. Grandidier. Je connais ses pratiques, je sais qu'il y a un bien-être animal derrière. On coche toutes les cases donc pourquoi aller ailleurs ? »*.



Michaël Brosson, chef cuisinier au collège de Vermenton travaille régulièrement avec des producteurs locaux.



Yannick Grandidier, éleveur de poules pondeuses, livre régulièrement le collège de Vermenton.

Charlotte Sauvignac

// SOLIDARITÉ

Une exploitation maraîchère ouvre ses portes

Favoriser la lutte contre la précarité alimentaire passe aussi par une meilleure compréhension des modes de production. C'est la raison pour laquelle Solaal BFC a fait découvrir une exploitation maraîchère de Côte-d'Or à des acteurs concernés par ces actions sociales.

Dans le cadre du Projet alimentaire territorial (PAT) d'Auxonne-Pontailler-Val de Saône, en Côte-d'Or, et de la dynamique liée au projet Mutualisons les initiatives entre agriculteurs et mangeurs (MIAM), l'association Solidarité des producteurs agricoles et des filières alimentaires (Solaal Bourgogne-Franche-Comté) a organisé récemment une demi-journée découverte pour les personnes accueillies par l'association d'aide alimentaire locale Entraide cantonale de Pontailler-sur-Saône et le Centre communal d'action sociale (CCAS) d'Auxonne. Une vingtaine de personnes était présente pour une visite guidée de la Ferme de l'Ormois à Marandeuil par Guillaume Cottier, l'un des deux associés de cette structure. Les participants ont pu découvrir les serres, la pépinière, les légumes de pleins champs et se rendre compte des réalités d'une exploitation agricole, maraîchère, en agriculture biologique. Chaque foyer est reparti avec un panier de légumes faisant ainsi le lien entre terre et assiette. Ce fut aussi l'occasion pour certains de découvrir de nouveaux produits comme les courges spaghettis, par exemple. À la suite de cette visite, les participants se sont retrouvés à Drambon afin de participer à un atelier antigaspi mené par l'association la Hutte du Berger. Au programme : fabrication de séchoirs pour valoriser les épluchures de légumes en épices d'assaisonnement et confection de mélanges d'épices pour créer des bouillons maison. Ce fut un beau moment de partage permettant de faire le lien entre production et consommation de légumes… de la tête aux pieds !

Solaal BFC



Guillaume Cottier, de la Ferme de l'Ormois, a fait découvrir l'exploitation maraîchère au sein de laquelle il est associé.

// FORUM DES OPPORTUNITÉS

Plus de 35 opportunités à découvrir pour les agriculteurs de l'Yonne



Chambre d'agriculture de l'Yonne

Jeudi 12 novembre, la Chambre d'agriculture de l'Yonne organise le forum des opportunités à partir de 13 h 30 à l'espace culturel d'Appoigny.

La Chambre d'agriculture de l'Yonne organise la 4e édition du Forum des Opportunités, jeudi 12 novembre après-midi à l'Espace culturel d'Appoigny. Entrée libre et ouverte à tous. Plus de 35 opportunités de production, de diversification et de développement seront présentées autour de six pôles : productions végétales, animales, agriculture biologique, diversification, énergie et services. Entreprises à la recherche de producteurs et agriculteurs témoins seront réunis pour permettre aux visiteurs de découvrir de nouvelles filières, d'échanger sur leurs réalités techniques et économiques et de bénéficier de retours d'expérience concrets. L'objectif : identifier des solutions créatrices de valeur, adaptées aux ressources et aux ambitions de chaque exploitation, pour sécuriser ses revenus ou développer de nouvelles activités.

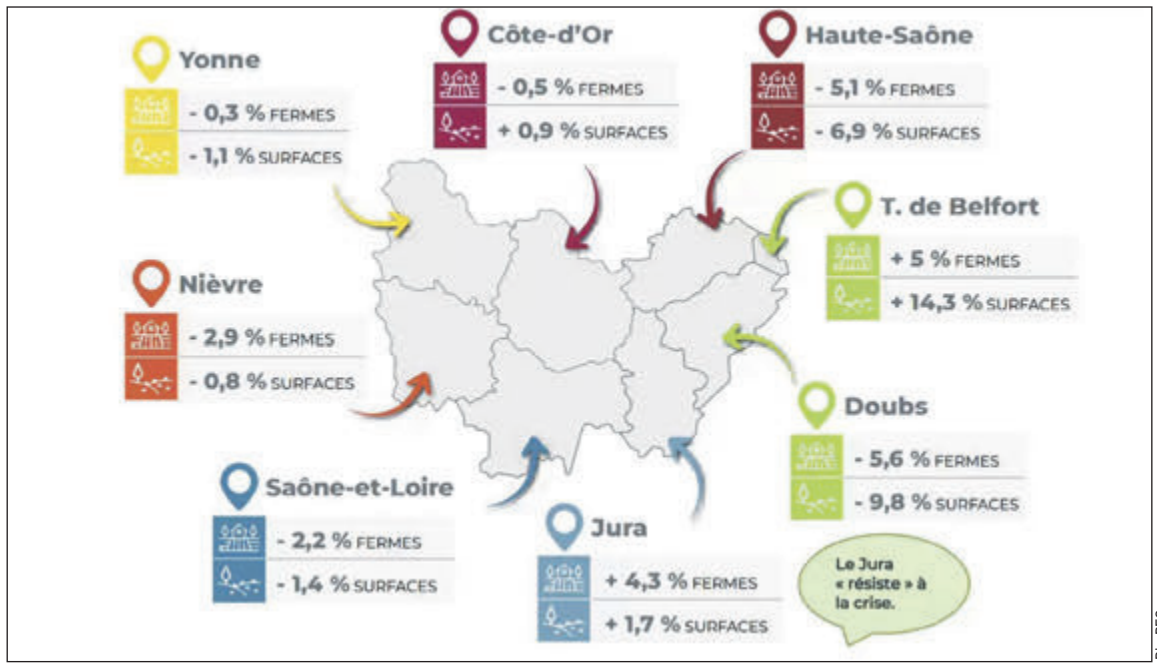
Nouveauté : prenez rendez-vous avec les entreprises présentes ! Entretiens de 20 minutes, sur inscription : https://bit.ly/forumopp2026. Sélectionnez votre entreprise dans *« Membres du personnel »*, puis choisissez votre créneau. Plusieurs rendez-vous sont possibles.

Chambre d'agriculture de l'Yonne

// BIO

Les grandes tendances régionales

L'association Bio BFC a présenté une synthèse des comportements des différentes filières agricoles en 2025, enrichie des tendances pour 2026. Il y a du mieux mais le bio régional présente des situations hétérogènes et les conditions climatiques de l'été auront été durement ressenties en productions végétales.



Bio BFC

Évolution des fermes et des surfaces // Même si le contexte reste difficile pour de nombreuses filières bios, 2026 donne des signes qui font penser que le pire est peut-être derrière le secteur.

L'association Bio Bourgogne-Franche-Comté (BFC) a présenté l'évolution des filières observée en 2025 et les tendances qui se sont démarquées en 2026. Les chiffres-clés de l'année 2025 avaient été publiés en juillet et cette publication a été complétée par la parution de l'Observatoire régional de l'agriculture biologique (Orab) en BFC. Cet Orab, qui passe en revue les évolutions de 12 filières agricoles, est le fruit du travail de Bio BFC en partenariat avec la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Draaf BFC), le Conseil régional, la Chambre régionale d'agriculture et CerFrance. Depuis 2022, les surfaces cultivées en bio diminuent en BFC. 2025 est la troisième année consécutive de baisse, avec -1,4 % à l'échelle régionale. La baisse la plus prononcée aura été observée dans le Doubs (-9,8 %) alors que les surfaces progressent en Côte-d'Or (+ 0,9 %), dans le Jura (+ 1,7 %) et dans le Territoire de Belfort (+ 14,3 %). Dans la Nièvre, la baisse atteint 0,8 %, dans l'Yonne, 1,1 % et en Saône-et-Loire, 1,4 %. Plus préoccupant : au-delà des pertes en surfaces, 2025 marque, pour la première fois, une perte de fermes bios (jusqu'à -5,6 % dans le Doubs et -1,1 % au niveau BFC).

16 % de projets en bio

Cette tendance assez sombre a toutefois semblé s'inverser en 2026 avec une progression de 2,8 % du nombre de fermes bios en BFC.
En 2025, les Points accueil installation de BFC ont accueilli 1 209 porteurs de projets agricoles et sur ce total, 15,9 % envisageaient une installation en bio. Les productions qui attirent le plus sont, en animales, les bovins viande, devant les caprins, les bovins lait et les ovins viandes. À elles quatre, elles représentent 68 % des porteurs de projets. En productions végétales, les projets concernent en premier lieu le maraîchage devant la viticulture, les fruits rouges et petits fruits, et les céréales. Sur 2026, avec 725 fermes en grandes cultures en BFC, la perspective paraît à nouveau plus encourageante : il faut se rappeler qu'en 2025, leur nombre était tombé à 709. Si la campagne céréalière 2024/2025 s'était conclue par des récoltes et des rendements plutôt bons, on s'attend à des résultats en recul pour 2026. Les collectes sont en baisse de 10 % en BFC, à comparer au -6 % mesurés au niveau français. Toutefois, en blé tendre, la casse semble avoir été limitée. En revanche, il n'y a pas eu de miracle en oléagineux et protéagineux avec des collectes très en baisse par rapport à 2025. Autre fait notable dans les productions bios : alors qu'au moment du déclenchement de la crise, en 2021, toutes les filières bios avaient trinqué, à l'exception du vin, c'est maintenant que cette dernière est rattrapée par un fort ralentissement, qui ne touche pas que les vins bios, mais la viticulture en général. On atteint aujourd'hui une phase de plateau, que ce soit en nombre de domaines ou en surfaces. Pour autant, il faut noter qu'en BFC, le bio représente près de 24 % des vignes, ce qui n'est pas négligeable.

Les maraîchers en détresse

Sur les légumes, la situation délicate rencontrée en 2025 ne s'arrangera probablement pas en 2026, vu les conditions climatiques. Le nombre de fermes est en baisse de 3,7 % par rapport à 2025, en dépit d'un marché orienté à la hausse. Face aux énormes difficultés rencontrées par les maraîchers en 2026, de vraies questions doivent être posées afin de voir comment on peut aujourd'hui aider cette filière. Sur les bovins lait, la baisse du nombre de fermes se poursuit, passant de 294 en 2025 à 277 actuellement et avec un nombre de vaches en baisse de 9 %. On ne note aucun engagement en production laitière, depuis deux ans. Sur les bovins viande, la situation, là aussi, est difficile. On continue de perdre des fermes (225 en 2026 contre 235 en 2025) et une décapitalisation qui se poursuit avec, en 2025, un nombre de vaches allaitantes en baisse de 6,5 %. Cela peut s'expliquer par le fait que les écarts de prix entre viande bio et conventionnelle ne sont plus significatifs, et ce, malgré la hausse des cours observée. Ces dernières années, la différence de prix entre bio et conventionnels n'a pas dépassé 3 %. Il faut noter que ces conditions de marché se retrouvent aussi sur l'élevage ovin. La filière volaille bio a vu passer son nombre de têtes en BFC de 300 000 à 182 000 en quelques années et même si le nombre de fermes reste stable, c'est une filière en régression. Dernier élément, encourageant toutefois : sur 2024/2025, on a noté un vrai redémarrage de la consommation de produits bio, sur tous les modes de distribution, avec une progression de 3,6 % par rapport à 2023/2024. Une reprise tirée par les magasins spécialisés.

Berty Robert

// DISTINCTION

Inrae Bourgogne-Franche-Comté : Légion d'Honneur pour la présidente

Cécile Détang-Dessendre, présidente du centre Inrae de Bourgogne-Franche-Comté, a reçu les insignes de Chevalier de la Légion d'Honneur.

La cérémonie s'est tenue le 23 octobre : Philippe Mauguin, président-directeur général de l'Inrae, a remis à Dijon les insignes de Chevalier de la Légion d'Honneur à Cécile Détang-Dessendre. Cette universitaire, économiste de formation, préside le centre Inrae de Bourgogne-Franche-Comté (BFC) depuis 2025.

Elle a intégré l'institut en 1994 et a assumé les fonctions de directrice de l'Unité mixte de recherche (UMR) du Centre d'économie et de sociologie appliquées à l'agriculture et aux espaces ruraux (Cesaer) de 2009 à 2013, à Dijon. Spécialiste des dynamiques économiques des espaces ruraux, Cécile Détang-Dessendre a consacré une trentaine d'années à la science et au pilotage scientifique, au service des mondes agricoles et ruraux. Elle a d'ailleurs exercé les fonctions de Directrice scientifique adjointe à l'agriculture pendant 8 années avant son mandat actuel. Elle a notamment apporté son expertise sur la politique agricole commune ces dernières années.

Nommée en avril 2025 comme Présidente du Centre Inrae BFC, elle s'attache au quotidien à ancrer la présence de l'institut dans le développement partenarial avec le monde économique et les instances territoriales, locales et régionales, pour des recherches porteuses de solutions au service d'une agriculture durable et d'une alimentation saine et diversifiée. Elle est par ailleurs soucieuse d'entretenir un lien fort et structurant avec les partenaires de l'enseignement supérieur et de la recherche, de l'Université de Bourgogne Europe, l'Institut Agro Dijon, le CNRS et le CHU Dijon-Bourgogne.

D'après communiqué



Cécile Détang-Dessendre, en compagnie de Philippe Mauguin, pdg d'Inrae, lors de sa remise de Légion d'Honneur.

// SYNDICALISME

Un nouveau directeur pour la FRSEA BFC

William Pampulim vient de prendre ses fonctions au sein du syndicat présidé par le Doubien Stéphane Sauce. Il succède à Alex Sontag.

Depuis le 1er septembre, la FRSEA Bourgogne-Franche-Comté (BFC) a un nouveau directeur en la personne de William Pampulim. Il a pris la succession d'Alex Sontag. Les deux hommes se sont passé le relais ces dernières semaines afin de se transmettre les dossiers qui intéressent le syndicat, présidé par l'agriculteur du Doubs Stéphane Sauce. Âgé de 42 ans, William Pampulim est originaire de Côte-d'Or. Il a accompli une grande partie de sa carrière dans le réseau des Maisons familiales rurales (MFR), à tous les postes et pendant près de 20 ans. Il en a dirigé deux, dont la MFR de Grandchamp, près de Beaune. Il a également assumé pendant six ans un mandat d'élu à la MSA Bourgogne, de 2017 à 2023. De 2023 à 2025, c'est au sein de la Chambre régionale des métiers et de l'artisanat qu'il a œuvré, sur des missions de développement d'un centre de formation et de l'apprentissage. *« C'est là,* précise-t-il, *que j'ai pris conscience de l'importance d'une fonction consistant à défendre un secteur professionnel. »* Avec son périmètre régional et la nécessité d'animer des réseaux, la FRSEA BFC est une structure qui correspondait parfaitement à l'orientation professionnelle que souhaitait prendre le nouveau directeur.

Opérer dans un monde en transformation

Il s'est aussi formé à Lyon dans le domaine du management de projets, histoire de se doter de compétences adéquates alors qu'il observe que les organisations professionnelles entrent dans d'importantes phases de transformation. Il le sait, le contexte agricole dans lequel il prend ses fonctions n'est pas des plus simples : *« En BFC, les agriculteurs font face à une accumulation de difficultés économiques, climatiques et sanitaires, dans un environnement marqué par de nombreuses incertitudes. Au-delà de ces difficultés, il me semble essentiel de nous interroger collectivement sur la vision que nous souhaitons porter pour l'agriculture de demain. La souveraineté alimentaire est aujourd'hui un enjeu majeur, mais elle ne pourra être assurée sans donner aux agriculteurs les moyens de produire, de vivre dignement de leur métier et de se projeter dans l'avenir. Cela suppose de réfléchir à la viabilité économique des exploitations, au renouvellement des générations, à l'adaptation au changement climatique, mais aussi à la place que nous souhaitons donner à l'agriculture dans notre société. Notre région se caractérise par une grande diversité de productions et de territoires. Cette richesse doit être préservée, tout en accompagnant les évolutions nécessaires pour répondre aux défis des prochaines décennies. L'enjeu est aujourd'hui de répondre aux urgences sans perdre de vue les perspectives à plus long terme. Le réseau syndical a un rôle essentiel à jouer pour porter cette réflexion collective, faire entendre les réalités du terrain et contribuer à construire l'avenir de notre agriculture. »*

Berty Robert



William Pampulim est âgé de 42 ans et originaire de Côte-d'Or.



ISUZU DIJON - GARAGE EUROPE
48 Bis Rue de Longvic, 21300 Chenôve | 03 80 52 99 50

amplitude GROUPE AUTOMOBILE

*Voir conditions et stock disponible en concession.

// CONCOURS CHAROLAIS

Boléro n'est pas venu pour danser !

Jeudi 29 octobre, le grand gagnant du prix d'honneur des veaux mâles, épreuve phare du traditionnel concours charolais de l'Auxois sud (Pouilly-en-Auxois - 21), a été désigné : il s'agit de Boléro, né le 8 décembre 2025, au Gaec Baulot Yannick et Xavier.



Né le 8 décembre 2025 au Gaec Baulot Yannick et Xavier (Villars-et-Villenotte, Côte-d'Or), Boléro est le grand gagnant de cette 17e édition.



Avec une participation à la hausse, le concours a réuni une centaine de bovins.

Le soleil ne s'est pas trompé de date ! Il était bien présent jeudi 29 octobre pour la 17e édition du concours Charolais de l'Auxois Sud, au pôle agricole de Pouilly-en-Auxois (21), étant habituellement organisé le dernier samedi du mois. Cette année fut marquée par la victoire de Boléro dans l'épreuve phare du concours en décrochant le 1er prix d'honneur des jeunes mâles inscrits. Né et élevé au Gaec Baulot Yannick et Xavier, ce dernier devance Baron (Gaec Froidurot) et Bellino 2 (Gaec Baudot Élevage).



Comme lors de la dernière édition, le super prix d'ensemble (également appelé le trophée Maurice Rerolle) a été remporté par le Gaec Baudot.

Du nouveau parmi les éleveurs

26 éleveurs ont participé à l'événement, accompagnés d'une centaine d'animaux reproducteurs et d'une quinzaine d'animaux pour le concours Boucherie. Parmi ces éleveurs, quatre en étaient à leur première participation dont Julien Gaunet : « *L'intérêt de ce concours est avant tout de se faire connaître auprès des autres éleveurs et valoriser nos veaux à la vente. C'est un concours avec un niveau très relevé donc c'est toujours plaisant de se voir offrir un premier prix de section avec l'un de ses animaux* ». Installé depuis 2025, Julien s'est rapidement démarqué lors du concours, en obtenant le prix du public avec Berlioz, né le 4 janvier dernier.

D'autres très beaux prix ont été distribués, comme celui du super prix d'ensemble, remporté par le Gaec Baudot Élevage. Enfin, le grand prix de boucherie a été obtenu par le Gaec Dupaquier Posanges.

La journée s'est poursuivie dans la bonne humeur, autour d'un repas où 200 personnes étaient attendues, suivies de la remise des prix.

Louise Terrillon



Le public peut participer au jugement afin d'élire son favori parmi les veaux en lice pour le prix d'honneur.



Après une matinée de concours éprouvante, les éleveurs charolais se réunissent devant la buvette des JA, avant de partager un bon repas - avec de la viande charolaise bien sûr !

Palmarès 2026

Animaux inscrits :
Prix d'honneur jeunes mâles : 1er Gaec Baulot Yannick et Xavier, 2e Gaec Froidurot, 3e Gaec Baudot Elevage.
Prix d'honneur jeunes femelles : Gaec Froidurot
Super prix d'ensemble : Gaec Baudot Elevage
Prix d'ensemble fort effectif : 1er Gaec Baudot Elevage, 2e Gaec Froidurot
Prix d'ensemble faible effectif : 1er Gaec de la Fontaine, 2e Gaec Lechenault
Trophée Bien Naître : EARL Poillot Boyer
Trophée viande : SCEA Tursin Sebastien
Prix de la ville de Pouilly-en-Auxois : Gaec Lechenault Frères
Prix de la communauté de communes de l'Auxois sud : Gaec de Pergeot
Prix du public : Gaunet Julien
Prix Ajec : Gaec Froidurot
Sections veaux mâles : 1er section : SCEA Tursin Sebastien (2). 2e section : Gaec Froidurot, Gaec Prevotat. 3e section : Gaec Baulot Yannick et Xavier, Gaec Lechenault. 4e section : Gaec de la Fontaine, Gaec Lechenault. 5e section : EARL Poillot Boyer, Gaec Lechenault. 6e section : Gaunet Julien, Gaec Lechenault. 7e section Gaec de la Fontaine (2). 8e section : Gaec Froidurot (2). 9e section : Gaec Baudot Elevage, Gaec Froidurot. 10e section : Gaec Froidurot (2). 11e section : Gaec Froidurot, Gaec Lechenault Frères.
Section veaux femelles : Gaec Froidurot
Taureaux de 18 mois : Gaec Froidurot
Animaux non-inscrits :
Prix d'honneur jeunes mâles : Labopin Louis
Prix d'ensemble mâles non-inscrits : Labopin Louis
Trophée viande : Labopin Louis
Veaux non-inscrits 1er section : Gaec Prevotat, Leger Stéphane. 2e section : Labopin Louis. 3e section : Labopin Louis
Boucherie :
Grand prix de l'Auxois sud : Gaec Dupaquier Posanges
Prix d'honneur génisses : SARL Lorre Bétail
Prix de championnat génisses : EARL Noireaut Nicolas
Prix d'honneur vaches : Laupretre Geoffrey
Section Culârde : Gaec Loiseau
1er section génisses de moins de 3 ans : Gaec Loiseau, Gaec de Pergeot
1e section génisses de plus de 3 ans : Gaec de La Charmoye, Laupretre Geoffrey
Section vaches de moins de 10 ans : Chevalier Philippe, Luneau Pierre

// FOIRE-CONCOURS DE MOULINS-ENGILBERT

« Il ne faut rien lâcher ! »

La foire-concours et la vente à main levée de Moulins-Engilbert se sont tenues le 17 octobre pour la 3e année. Une édition témoignant d'une situation particulière.



Camille Deroche

L'installation d'un grand chapiteau était une des nouveautés de cette édition.

Depuis trois ans, la foire-concours et vente à main levée de Moulins-Engilbert attire toujours autant, comme l'explique Gilles Trinquet, président du comité organisateur : *« Nous avons servi 350 repas (concocté par le comité), le 17 octobre lors du jour J, mais beaucoup de personnes n'ont pas mangé sur place donc il faut s'imaginer l'affluence ! Cela fait plaisir de voir que l'événement est suivi par le public et les professionnels »*. Pour ces derniers, ils n'étaient d'ailleurs pas venus seuls puisque 125 animaux, de 35 élevages de la Nièvre ou encore de Côte d'Or, étaient présentés. Si ce tableau peut sembler idéal, Gilles Trinquet nuance : *« Au niveau commercialisation, cela fut, malheureusement, en deçà des chiffres des éditions précédentes »*.

Panorama inquiétant

Au total, six animaux furent vendus lors de la foire et quatre sur 14 à la vente aux enchères à main levée. Une situation qui se justifie : *« il y a un véritable problème d'alimentation des animaux pour l'hiver. En cause, les conditions climatiques particulières de cette année, qui ont forcé les éleveurs à entamer une grande partie de leurs stocks. Donc, une bouche à nourrir en plus peut être la bouche de trop »*. Il poursuit : *« en plus de ne pas acquérir de nouveaux animaux, les éleveurs font aussi un grand tri dans leur cheptel pour tenir cet hiver »*. Pour lui la grande interrogation pour l'avenir, et qui fut sur toutes les lèvres durant l'événement, était *« comment refaire du stock si la situation est identique à l'avenir ? Clairement, cela va changer certaines approches notamment sur la question du chargement ou encore les durées de mise au pâturage… Mais n'ayant pas de boule de cristal pour prédire l'avenir, nous verrons bien »*. En attendant, il constate : *« je n'ai jamais vu cela, et mon père installé en 1976 non plus… du foin à 250 euros la tonne ou de la paille à 150 euros la tonne ! C'est encore une année exceptionnelle, mais pas dans le bon sens, car il y a bien des profiteurs et je trouve dommage qu'il n'y ait pas plus de solidarité paysanne »*.

Ensemble c'est tout

Malgré tout, Gilles Trinquet reste confiant, *« le monde paysan est tenace et ne s'arrêtera pas à cela. Depuis quelques années, nous subissons les crises sanitaires successives, la baisse des cours ou encore les conditions climatiques très complexes… Mais la tenue de la foire, l'affluence manifeste et la bonne ambiance qui se dégageait prouvent qu'il ne faut rien lâcher »*. Pour lui, la plus grande force du monde agricole est la cohésion avec l'extérieur. *« Le comité des foires de Moulins-Engilbert est une preuve qu'en se regroupant, peu importe l'âge ou la profession, nous pouvons réaliser de belles choses à la fois pour le milieu agricole mais aussi pour le monde rural. Pour ma part, même si j'ai le statut de président, je me considère comme un membre comme les autres et je suis persuadé que lorsque l'on est dépourvu de vanité nous pouvons accomplir beaucoup »*. Il conclut en remerciant les donateurs et financeurs *« soudés également pour la bonne tenue de l'événement et sans qui rien ne serait possible ; c'est avec tout le monde que l'on arrive à s'en sortir... »*. Sur ces mots, cette édition est donc un témoin supplémentaire manifeste des problématiques grandissantes de la profession, mais dont le glas n'a pas encore sonné et ne semble pas près de l'être.

Chloé Monget

Le palmarès

Prix d'honneur veaux non inscrits : 1. Bergerac, Gaec Albret, 2. Bobby, SCEA Élevage Martin.
Prix d'honneur femelles : 1. Babylone Bouche François, 2. Betty, Beauzon Alban.
Prix d'honneur veaux d'automne : 1. Berry, Gaec des Morillats.
Trophée Viande : 1. Boucan, Gaec du Vieux Chêne, 2. Bambino, Gamet Émile.
Challenge sans corne Mâles : 1. Baltazar, EARL Jeandaux.
Prix d'ensemble des veau inscrits petits élevages : 1. Trinquet Gilles, 2. Beauzon Nicolas, 3. Sotty David.
Prix d'ensemble des veaux inscrits grands élevages : 1. Geac Poupon, 2. Jeandaux Philippe, 3. Gaec Charetier.
Taureaux de 18 mois non inscrits : 1. Aligot, EARL Tramson. Taureaux de 18 mois inscrits, Prix d'honneur : Amour, Earl Beauzon Alban.
Prix d'honneur veaux inscrits : 1. Berlioze, Gaec Poupon, 2. Brésil, Gaec Charetier, 3. Briefing, Beauzon Christophe.
Prix Ajec : Billgates, EARL Jeandaux. Prix de la ville : Benzema, Beauzon Nicolas.
Trophée Jean-Claude Merlin : Berlioze, Gaec Poupon.
Prix d'ensembles veaux non inscrits : 1. Pautet Karelle, 2. Gaec Algret.
Prix d'ensembles femelles : Beauzon Nicolas.



Camille Deroche

Les professionnels et particuliers sont venus en nombre pour assister à l'événement.



Camille Deroche

Le premier prix d'honneur veaux mâles de l'année inscrit.

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

// FOIRE-CONCOURS DE CORBIGNY

Fidèles au poste

Le 22 octobre, le comité des foires et concours de Corbigny organisait son traditionnel rendez-vous. Une édition pleine de sens…



Comité des foires et concours

Les apporteurs, vendeurs et visiteurs lors de la foire-concours de Corbigny

Comme à l'accoutumée, les apporteurs, acheteurs et visiteurs se sont retrouvés dans les locaux du Marché au cadran de Corbigny (Sicagemac) pour la foire concours de la ville, le 22 octobre. Dans une ambiance conviviale, 60 animaux furent présentés (dont 10 Limousins – hors concours), provenant d'une quinzaine d'élevages venus de Saône-et-Loire, de Côte d'Or et de la Nièvre.

Pour Jean-François Nandrot, vice-président du comité organisateur, cette édition *« s'est bien passée avec plus de dix animaux commercialisés durant la foire »*. Il détaille également : *« les éleveurs sont majoritairement des habitués, et il est important de les remercier pour leur fidélité à toutes épreuves, d'ailleurs qu'ils n'hésitent pas à parler de l'événement autour d'eux. De plus, même si la commercialisation est le cœur de cette foire, le fait de se retrouver permet d'avoir une bouffée d'air dans un quotidien bien chargé, et dont l'avenir est quelque peu incertain »*. Il poursuit sur ce point : *« Ici, nous avons tout : un marché, des concessionnaires, des coopératives, etc. Mais la question des reprises des exploitations dans notre secteur est clairement une préoccupation grandissante face au nombre de futurs cédants et le peu de repreneurs en face »*.

Réfléchir à l'avenir

Pour lui, cette question tient notamment aux changements opérés durant des années : *« Je suis installé depuis 1996 et toutes les évolutions ne nous ont pas forcément aidés à envisager les transmissions. Que ce soit l'agrandissement, l'intégration de plus en plus de matériel, le climat très fluctuant de ces dernières années… les sources du problème sont diverses, mais une chose est sûre les capitaux à engager pour les repreneurs sont désormais énormes… Il faut que toute la profession pense au futur, pour lui offrir un avenir digne de ce nom »*.

Preuve de cette volonté de pérenniser le monde de l'élevage et rural, Jean-François Nandrot explique : *« Franck-Loup Moreau quitte la présidence du comité des foires pour aller vers d'autres horizons, et nous avons déjà des pistes de réflexions pour que ce poste ne reste pas vacant »*.

Sans en piper mot supplémentaire, Jean-François conclut sur la foire en remerciant Richard Ciron et Jean-Noël Morin : *« qui ont été jurés d'un jour »*, ainsi que les officiels venus assister à la rencontre ; *« preuve complémentaire de l'importance de ce genre d'événements »*.

Chloé Monget

Palmarès

Veaux inscrits, 1re section : 1. Gaec Baulot, 2. EARL Renaud, 3. Lucand François ; 2e section : 1. 2. et 3. Blot Morgan ; 3e section : 1. EARL Jeandaux, 2. et 3. Soulier Maxime ; 4e section : 1. Lucand François, 2. EARL Renaud, 3. Gaec des Aubus.
Veaux non inscrits, 1re section : 1. 2. et 3. Gaec des Dochamps ; 2e section : 1. Gaec des Dochamps, 2. EARL Tramson, 3. Adam Benoît.
Taureaux 18 mois inscrits, 1re section : 1. Gaec des Aubus, 2. EARL Jeandaux, 3. Gaec Deboux ; 2e section : 1. et 2. EARL Labaune, 3. EARL Pellé.
Taureaux 18 mois non inscrits, 1re section : 1. Pautet Karelle. Veaux inscrits : Prix d'honneur : Lucand François ; Prix d'honneur junior : EARL Renaud ; Prix d'ensemble : Blot Morgan.
Taureaux 18 mois inscrits : Prix d'honneur : GAEC des Aubus ; Prix d'ensemble : 1. EARL Labaune, 2. EARL Pellé.
Taureaux 18 mois non inscrits : Prix d'honneur : Pautet Karelle.
Laitonnes inscrites : Prix d'honneur : Lucand François.
Laitonnes non inscrites : Prix d'honneur : Gaec des Dochamps.
Veaux non inscrits : Prix d'honneur et Prix d'ensemble : Gaec des Dochamps.
Trophée viande : EARL Renaud.



Comité des foires et concours

À droite, François Lucand avec (à gauche) le prix d'honneur Laitonne inscrite et (à droite) le prix d'honneur des veaux inscrits.

// CHANGEMENT CLIMATIQUE

Penser les systèmes fourragers de demain

L'évolution du climat et ses conséquences sur la production de fourrage sont des réalités aujourd'hui très concrètes. Elles poussent à imaginer de nouvelles voies pour l'avenir. Au dernier Sommet de l'Élevage, Arvalis intervenait sur ce thème.

En 2100, l'été 2026 représentera un été « moyen » : l'affirmation a de quoi inquiéter mais elle repose sur le constat d'un changement climatique inéluctable et auquel il faut s'adapter. Ce rappel était fait par Antoine Buteau et Silvère Gelineau, respectivement ingénieur régional fourrages et ingénieur agronomie et productions fourragères au sein d'Arvalis, lors d'une conférence donnée au Sommet de l'Élevage et dont le thème portait sur les systèmes fourragers à imaginer dans ce contexte de changement climatique. Avec une moindre disponibilité en eau, des sécheresses de sols accrues et des précipitations moins régulièrement réparties, l'avenir de la production fourragère est directement questionné.

Plusieurs stratégies

Pour les intervenants d'Arvalis, plusieurs stratégies sont envisageables :

– L'esquive, qui consiste à retarder l'implantation d'une prairie, ou à faire protéger cette prairie par du méteil. Des essais récents menés en Anjou ont démontré des rendements plus importants dans le cas de semis de prairie sous couvert de méteil à l'automne. Outre que cela permet de protéger la jeune prairie de conditions hivernales rudes, ce cas de figure a aussi entraîné, sur deux ans, un accroissement de la biomasse de 43 %, en comparaison d'une parcelle témoin.

– Un fauchage précoce : depuis 2023, Arvalis mène des essais sur des prairies permanentes avec trois stades de fauchage : précoce, au 21 avril, intermédiaire, au 7 mai, et tardif, au 21 mai. Le but du fauchage précoce est de sécuriser les repousses estivales. Les essais montrent que réaliser une partie des récoltes en fauche précoce (avec ensilage ou enrubannage) améliore la qualité des stocks récoltés et favorise l'autonomie protéique. Cela facilite aussi la gestion du pâturage au printemps et permet d'obtenir des repousses feuillues à pâturer jusqu'à mi-juin, avant les repousses de foin.

– Diversifier les espèces implantées peut permettre de minimiser les effets d'une exposition à des aléas climatiques. Plusieurs espèces s'avèrent résistantes aux conditions séchantes (dactyle, fétuque élevée, luzerne, lotier, brome).

Penser les futurs systèmes fourragers peut aussi passer par des combinaisons entre fauches précoces et adaptation des profils variétaux afin de produire différemment sur une année. Ainsi des variétés méditerranéennes présentent une croissance hivernale plus active, favorisée par les hivers doux, une meilleure résistance aux déficits hydriques estivaux et si leur productivité annuelle est moindre, elle est toute de même plus importante au printemps. Le pâturage des céréales en fin d'hiver peut constituer une source fourragère non négligeable : tant qu'il se pratique avant le stade épis 1 cm, il n'a pas d'impact sur le rendement grain de la céréale. Il importe, en revanche, de bien raisonner son chargement et de faire attention au piétinement. Enfin, dernière piste à envisager : s'intéresser au sorgho fourrager monocoupe. C'est une céréale dont le démarrage est plus lent mais dont la capacité à rester vert et à faire de la biomasse en fin de cycle est supérieure au maïs. Ces pistes multiples démontrent qu'il existe encore des voies d'adaptation au changement climatique, à condition de ne pas négliger la nourriture de ses sols et en ayant conscience qu'à l'avenir, les systèmes fourragers devront fonctionner selon des combinaisons de solutions, et qu'ils vont donc se complexifier.

Berty Robert

// AMÉNAGEMENT

De l'étable entravée à la bergerie

Le 14 octobre, une journée était organisée pour mettre en lumière la contention ovine et l'aménagement d'une étable entravée en bergerie à Azy-le-Vif, dans la Nièvre.



CA 58

Les brebis mangent dans l'auge en béton des vaches. Une planche a été installée pour surélever le fond.

Afin d'insuffler quelques idées, la Chambre d'agriculture de la Nièvre, en partenariat avec la MSA Bourgogne Franche-Comté, proposait une porte ouverte de l'exploitation de Thibaut Fouchez (Azy-le-Vif), le 14 octobre. Plus précisément, cet événement était l'occasion de présenter un exemple de transformation d'une ancienne étable entravée en bergerie ainsi que l'aménagement d'un parc de contention pour ovins. Ainsi, une vingtaine d'éleveurs a participé à la rencontre, notamment pour trouver des astuces et idées afin d'aborder leur propre projet.



CA 58

Le passage de tête de 18 cm est situé à 50 cm du sol (rebord en béton de 20 cm sur lequel sont posés un parpaing de 20 cm et une planche de 10 cm).



CA 58

L'ancienne étable entravée transformée par Thibaut Fouchez en bergerie.

Plus en détail, Thibaut Fouchez, présent pour accueillir les participants dans son exploitation, est installé en double actif avec 215 brebis Hampshire. Pour cette activité, il a réaménagé une ancienne étable entravée de 30 mètres sur 13 mètres, construite en 1969, en bergerie, le tout en tenant compte des recommandations en matière de surface et de place à l'auge. En parallèle, le parcellaire étant coupé en deux par une route départementale, l'éleveur a installé un parc de contention fixe assez similaire dans chaque îlot. En plus, deux parcs de réception (dont la somme de la surface est égale à celle du parc d'attente) sont positionnés au bout d'un couloir de 9 mètres équipé d'une porte de tri dans lequel l'intégration d'une cage de retournement est possible. Thibaut a d'ailleurs réalisé une démonstration d'utilisation pour le prouver.

Dans de bonnes conditions

« Pour un montant d'environ 20 euros par brebis (selon le nombre de claies et sans cage de retournement), cet exemple montre qu'il est possible de s'équiper simplement pour travailler dans de bonnes conditions » a souligné Christophe Rainon, conseiller ovin à la Chambre d'agriculture de la Nièvre. Pour conclure les échanges, Audrey Miny a également mis en lumière la *« mallette contention ovine »* de la MSA, kit pédagogique permettant de réfléchir à son projet et le visualiser avant sa création. Et, elle a insisté sur *« l'importance d'avoir un coupe-onglon correctement affilé afin de diminuer la fatigue musculaire pour l'éleveur et le risque de douleurs et de blessures pour l'animal »*.



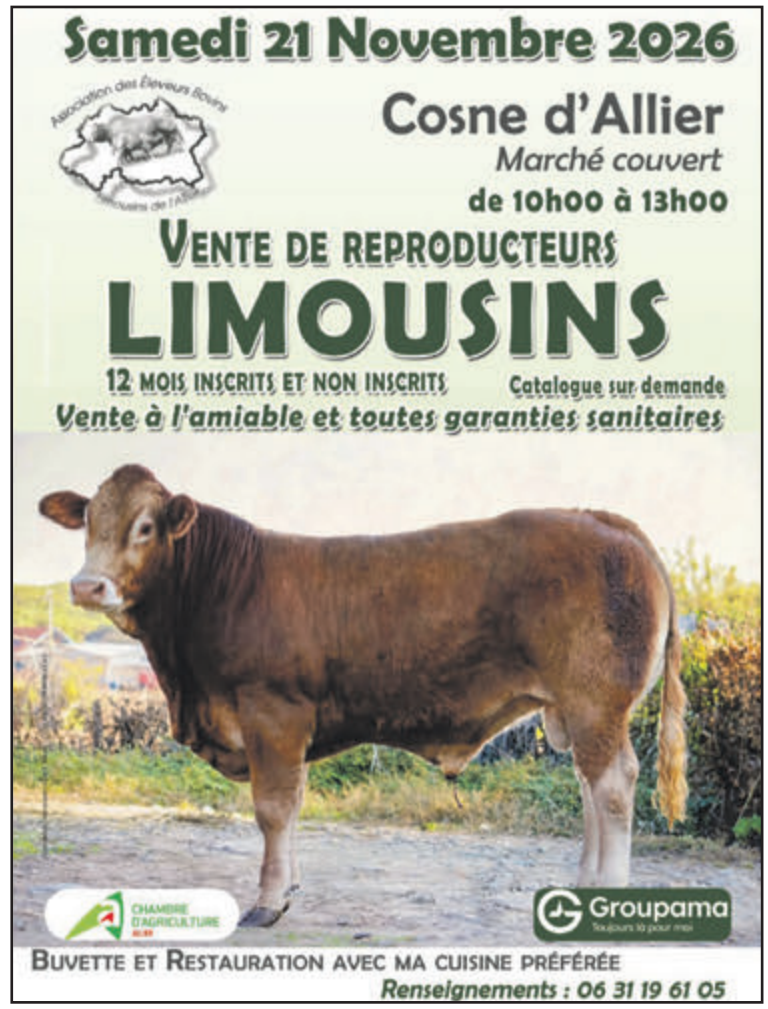
CA 58

Thibaut Fouchez a fait une démonstration de l'utilisation de la cage de retournement.

D'après communiqué de la CA 58

Zoom

Ce type de réaménagement présente une particularité par rapport à celui d'une bergerie : l'adéquation entre la longueur d'auge et la surface d'aire paillée n'est pas juste.
Pour adapter l'aménagement aux ovins, c'est le plus petit nombre de brebis logées qu'il faut retenir.
Exemple chez Thibaut Fouchez :
- surface d'aire paillée : 235 m² soit 117 brebis en lactation ;
- longueur d'auge : 56 m soit 140 brebis en lactation.



// BETTERAVES

« Sauver des betteraves dégradées en les transformant en alcool »

Pour Olivier de Bohan, président de Cristal Union, le choix de ne pas réceptionner les betteraves dégradées par le rhizopus est sans précédent. Une décision « difficile » mais « indispensable » pour ne pas bloquer les usines. Cristal Union a notamment des adhérents dans l'Yonne, département qui compte 130 planteurs.

Quelles sont les conséquences de la dégradation des betteraves (due à la sécheresse et aux canicules) sur le fonctionnement des usines de Cristal Union ?

Olivier de Bohan : *« Cette campagne est sans précédent, de mémoire d'agriculteur, c'est du jamais vu : sécheresse, canicules, ravageurs et maladies, nous n'avions jamais démarré dans de telles conditions. Dans ce contexte difficile, nos équipes agricoles évaluent l'état sanitaire des cultures selon un protocole précis. Plus de 8 000 parcelles ont déjà été visitées. L'objectif est d'identifier les zones les plus touchées, de les cartographier. Ce diagnostic de précision, en amont, est essentiel pour adapter la suite du processus : arrachages, réception, transformation, logistique… À tous les niveaux, notre fonctionnement a dû être adapté. Cette réponse inédite démontre l'agilité de nos équipes et de nos outils industriels, pour valoriser le maximum de betteraves de nos adhérents dans ce contexte. Pour y parvenir, nous avons très rapidement adapté en profondeur notre organisation industrielle. Le calendrier des campagnes a été ajusté aux spécificités de chaque site et de chaque bassin, et nos équipes continuent d'adapter en temps réel l'organisation industrielle à chaque situation. Nous avons deux objectifs :*

- *transformer en sucre les betteraves saines, et cela dans le meilleur calendrier possible. C'est ce que nous faisons actuellement dans toutes nos sucreries ;*
- *sauver des betteraves dégradées, impossibles à transformer en sucre, en les transformant directement en alcool. Nous avons testé cette démarche dans notre distillerie d'Arcis-sur-Aube, dans l'Aube, en démarrant la campagne plus tôt que prévu, et l'opération a été concluante malgré des jus cinq fois plus colorés qu'à l'ordinaire. Cette démarche a permis de réceptionner en dix jours l'équivalent de 5 000 hectares de betteraves dégradées, et nous envisageons de reproduire cette opération en décembre à base de substrats de basse pureté produits sur Arcis et Corbeilles-en-Gâtinais (Loiret) et qui pourront être distillés à Arcis après la campagne sucre en décembre ».*

Quelle est la situation spécifique pour les usines du bassin champenois ?

O. de B. : *« Si tout le bassin est touché, ce sont les zones du sud de la Marne et de l'Aube qui ont été le plus impactées. La situation en plaine reste très hétérogène en fonction des zones et même au sein d'une même parcelle. Le travail de diagnostic mené par les équipes agricoles permet d'évaluer précisément chaque situation et d'adapter nos décisions au plus près du terrain. Le site d'Arcis a été très mobilisé. Pour les usines de Bazancourt et Sillery, dans la Marne, cela implique une organisation particulièrement agile, avec des plannings d'enlèvement réajustés en permanence ».*

Pourquoi avez-vous pris la décision de ne pas réceptionner certaines parcelles ?

O. de B. : *« Nous avons effectivement dû prendre une décision sans précédent dans l'histoire de la coopérative : ne pas réceptionner les betteraves issues de parcelles ou elles sont trop dégradées pour être transformées. Cette décision est particulièrement difficile, mais elle est indispensable. Il suffit en effet d'une proportion assez faible de betteraves dégradées pour bloquer la production de sucre à l'usine. Si nous les laissons rentrer, c'est la transformation de toutes les betteraves que nous mettons en danger. Nous sommes pleinement conscients de la difficulté et du caractère anxiogène de la situation pour les coopérateurs concernés. Il ne s'agit en aucun cas d'abandonner les parcelles, mais d'évaluer la possibilité réelle de transformer les betteraves. Dans le même temps, nous explorons toutes les pistes nous permettant de réceptionner le plus de betteraves possible. C'est pourquoi, pour chaque parcelle concernée, nous avons demandé à nos adhérents de ne pas prendre de décision hâtive, et de privilégier un échange préalable avec leurs référents agricoles ».*

Comment la solidarité inter-usines ou inter-régions va-t-elle s'organiser au sein du Groupe ?

O. de B. : *« La force d'une coopérative comme Cristal Union réside dans sa capacité à faire jouer les complémentarités entre bassins et entre outils industriels. Nous avons construit tout au long de l'été un plan d'actions agricole, industriel, logistique et commercial à l'échelle du groupe. Cela nous permet d'adapter les flux, les calendriers de campagne et les outils de transformation aux réalités de chaque territoire. L'agilité et la flexibilité de nos sites nous permettent actuellement de transformer sans délai les betteraves saines en sucre, tout en mettant en œuvre des procédés de production d'alcool et de substrats basse pureté. Ces actions combinées permettent de sauver le maximum d'hectares de betteraves possible dans un contexte difficile. Par ailleurs, certaines sections de Cristal Union ont été moins touchées par la situation climatique de l'année, et c'est un atout pour la solidité financière de notre coopérative et l'ensemble de ses adhérents ».*

Quels leviers le groupe compte-t-il actionner pour maintenir l'engagement des planteurs et préserver les surfaces l'an prochain ?

O. de B. : *« Dans l'immédiat, nous sommes pleinement mobilisés pour accompagner nos adhérents dans ce début de campagne hors normes. Pour la suite, nous saurons nous appuyer sur notre structure financière robuste et sur des conditions de marchés plus favorables pour soutenir la rémunération des betteraves. Par ailleurs, notre conseil d'administration réfléchit déjà aux dispositifs d'accompagnement qui pourront être mis en place notamment pour les semis 2027 ».*

Comment le groupe gérera-t-il les arbitrages sur la disponibilité des pulpes face aux demandes des éleveurs et des méthaniseurs ?

O. de B. : *« La transformation en alcool de betteraves dégradées permet de limiter autant que possible, par ricochet, la baisse de la production de pulpes. Toutefois, la diminution globale des volumes de betteraves transformées nous a conduits à faire des arbitrages : nous avons réduit les ventes de pulpes à nos clients externes et donné la priorité à l'approvisionnement de nos adhérents ».*

Propos recueillis par Richard Crémonini



Richard Crémonini

Olivier de Bohan, « pour chaque parcelle concernée, nous avons demandé à nos adhérents de ne pas prendre de décision hâtive, et de privilégier un échange préalable avec leurs référents agricoles ».

// TECHNIQUE

Terres Inovia donne rendez-vous à Dijon

Les Rencontres techniques de Terres Inovia se tiennent du 18 au 26 novembre sur la zone Nord et Est. Pour notre région, elles sont programmées à Dijon le 26 novembre.



Sur le colza, ces rencontres techniques aborderont notamment la question du désherbage en zone de captage.

Techniciens, conseillers, journalistes et enseignants : ils sont tous conviés à participer au Rencontre technique de Terres Inovia. C'est le 26 novembre que le rendez-vous est fixé pour la Bourgogne-Franche-Comté (BFC), à Dijon, au Centre de rencontres internationales (CRI) Ethic Étapes, 1, avenue Champollion, à partir de 8 h 45. Ces rencontres seront l'occasion d'échanger autour des dernières références et actualités techniques de l'institut technique.

Les experts partageront les dernières avancées et les résultats les plus récents de leurs travaux en matière de productions oléagineuses. Voici un rappel du programme des questions abordées ce jour :

Colza

– Retour sur la pression punaises et enseignements de la campagne 2026
– Ravageurs d'automne (altises et CBT) : nouvelles références
– Stratégie de lutte contre les méligèthes
– Désherbage du colza en zone de captage : enjeux et proposition de programmes
– Larves d'altise : bien évaluer le risque

Tournesol

– Phytotoxicité des herbicides de post-levée en tournesol
– Stratégie d'esquive des stress abiotiques : décalage de la date de semis du tournesol
– Mélanges variétaux tournesol : premiers résultats

Système

– Évolutions réglementaires phyto et perspectives
– Présentation de deux nouveaux Outil d'aide à la décision (OAD) : SYCAS (pour comprendre son analyse de sol) et AtoutLEG (pour l'intérêt des légumineuses dans la rotation).

D'après communiqué

www.terresinovia.fr

// INNOVATIONS

L'heure du concret pour les biosolutions

Le pôle régional d'innovation en agroécologie Agronov organise, le 19 novembre, une matinée consacrée aux sols et aux biosolutions. Plusieurs ateliers sont programmés avec une certitude affichée : il est temps de passer des expérimentations aux applications concrètes.

Les rendez-vous « Sols et Biosolutions » organisés depuis plusieurs années par le pôle régional d'innovation en agroécologie Agronov sont toujours des moments riches en informations. La prochaine édition va se tenir jeudi 19 novembre, de 8 h 30 à 14 h 15 sur le site de Bretenière, près de Dijon, et aura pour thème principal « Comment produire des références fiables et accélérer l'adoption des innovations sur le terrain ? ». Comme d'habitude, elle s'adresse plus particulièrement à un public d'agriculteurs, de techniciens de coopératives et d'entreprises[1]. Cette année, l'évènement s'articule autour de plusieurs ateliers, dont les premiers se tiendront de 10 h 20 à 11 h 35. Les thèmes abordés seront les suivants :

- « Racines et vie du sol : comment évaluer l'impact de mes pratiques sur la santé de mes sols ? » ;
- « Comment rendre la biodiversité du sol lisible pour les agriculteurs et améliorer la santé de leurs sols ? » ;
- « Comment observer les effets d'une biosolution dans mon système de culture ? » ;
- « Comment construire une expérimentation utile au conseil pour produire des références suffisamment robustes pour être diffusées sur le terrain ? ».

La question centrale des aléas climatiques

À partir de 11 h 40 débutera une seconde session d'ateliers qui durera jusqu'à 12 h 55 et dont les thèmes seront :

- « Déployer les biosolutions : comment passer de l'essai à l'adoption ? Exemple d'un biostimulant et d'un produit de biocontrôle » ;
- « Comment savoir si je peux réduire mes apports d'azote sans pénaliser ma production en utilisant des biosolutions ? » ;
- « Comment s'appuyer sur les sols pour mieux encaisser les aléas climatiques ? » ;
- « Mycorhizes : un levier biologique pour améliorer la santé et la résilience des sols ? ».

Avant tous ces ateliers, la première heure de la matinée sera consacrée à des retours d'expériences et aux points sur des projets en cours avec les projets Adaptonsol, Ecoflourish, et le développement et la diffusion des biosolutions aux États-Unis. La matinée prendra fin autour d'un repas et de la possibilité de visiter les serres d'Agronov.

Berty Robert

(1) Pour s'inscrire à cette matinée Sols et Biosolutions : https://www.billetweb.fr/vie-du-sol-usage-des-biosolutions ou en scannant le QR code suivant.



La matinée « Sols et Biosolutions » d'Agronov traduit la volonté de faire entrer ces techniques dans une certaine normalité des pratiques.

// ENGRAIS

Des livraisons en baisse



iStock/Sucharn

Les livraisons d'engrais azotés enregistrent une hausse de 9,1 % sur la campagne 2025-2026.

Selon une note de conjoncture d'Agreste publiée fin octobre, la campagne 2025-2026 s'achève sur une hausse de 9,1 % des livraisons d'engrais azotés, atteignant 2,058 millions de tonnes. Cette progression s'explique par d'importants achats d'anticipation à l'automne 2025 avant l'entrée en vigueur du Mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF), expliquent les statisticiens. La demande s'est ensuite contractée au printemps 2026 sous l'effet du conflit au Moyen-Orient et d'un renchérissement de 18,0 % du prix moyen des engrais azotés simples. Sur la même période, les livraisons d'engrais phosphatés ont très légèrement progressé (+ 1,5 %, prix à + 7,9 %), tandis que celles d'engrais potassiques ont reculé (-4,8 %, prix à + 2,4 %). Le début de la campagne 2026-2027 enregistre pour sa part un net ralentissement : entre mai et août 2026, les livraisons s'effondrent de 29,8 % pour le phosphate et de 16,5 % pour la potasse. Le recul est plus contenu pour l'azote (-4,2 %). La pression tarifaire reste vive en ce début de campagne, avec des hausses de prix moyens de 18,6 % sur l'azote et de 13,5 % sur le phosphate, indique la note de conjoncture.

Actuagri

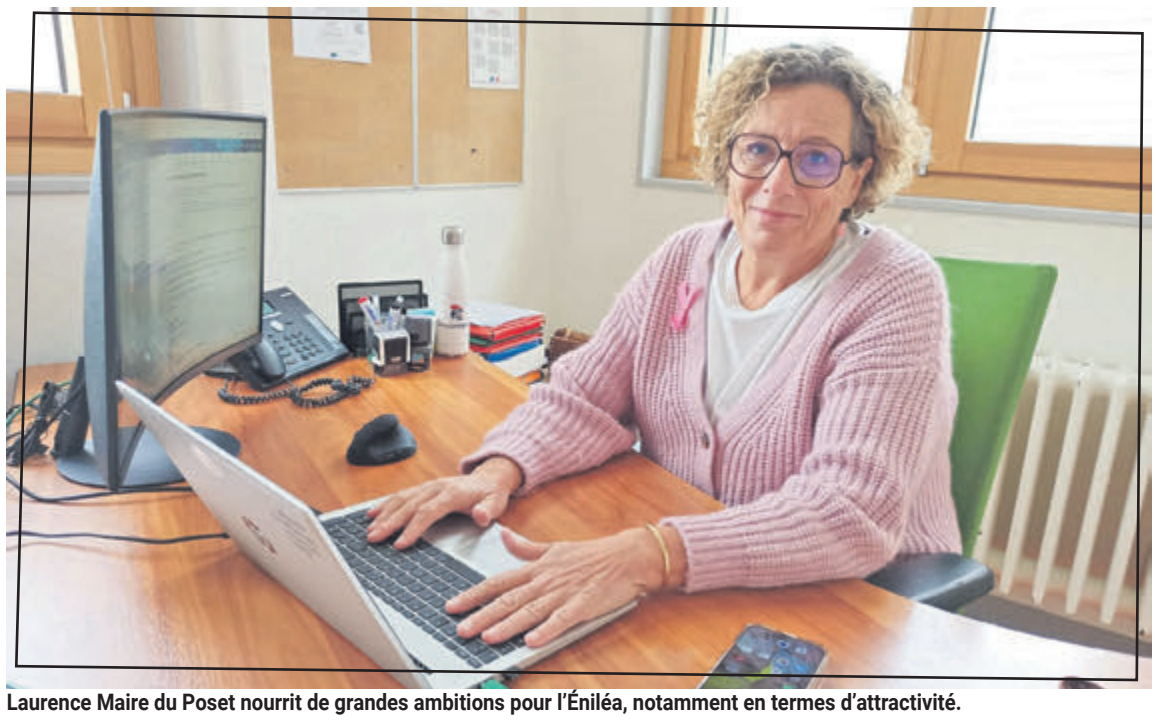


// ENSEIGNEMENT

Laurence Maire du Poset, nouvelle directrice d'Éniléa

Directrice générale adjointe de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté jusqu'à une date récente, Laurence Maire du Poset dirige désormais cette école qui forme aux métiers de l'alimentation, de la transformation laitière, des laboratoires, de la qualité et de l'eau.

Un nouveau chapitre vient de s'ouvrir pour Laurence Maire du Poset, professionnelle dont le parcours est ancré dans l'agriculture, l'enseignement et le développement des territoires. Elle a pris les rênes de l'École nationale de l'innovation, des laboratoires, de l'eau et de l'alimentation (Eniléa) Mamirolle-Poligny, établissement d'enseignement qui forme aux métiers de l'alimentation, de la transformation laitière, des laboratoires, de la qualité et de l'eau, et qui compte deux sites, dans le Doubs et le Jura. L'Eniléa est née, en 2024, de la fusion de l'Enil de Besançon-Mamirolle et de l'Enilbio de Poligny. Cette école publique assure des formations initiales allant du CAP/seconde à la licence professionnelle/bachelor, voire au Master, de même que de la formation continue, de la transformation, de la valorisation de produits laitiers et de l'expertise. En tout plus de 30 formations scientifiques, professionnalisantes, techniques et pratiques.



Laurence Maire du Poset nourrit de grandes ambitions pour l'Éniléa, notamment en termes d'attractivité.

1 500 apprenants par an

Chaque année, les deux campus accueillent ou forment en entreprise plus de 1 500 apprenants de la formation initiale et stagiaires de la formation continue. Avant de devenir directrice de l'Éniléa, Laurence Maire du Poset assumait la fonction de directrice générale adjointe de la Chambre d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté (BFC). Elle y a travaillé sur le développement agricole, les territoires et les enjeux liés à l'adaptation au changement climatique. Son parcours a toujours été en lien direct avec les enjeux agricoles. Après un BTS Productions animales obtenu au lycée agricole de Dannemarie-sur-Crête, dans le Doubs, elle a débuté chez les Jeunes Agriculteurs avant de rejoindre l'enseignement, d'abord à la MFR de Vercel, puis au lycée agricole de Dannemarie-sur-Crête. Elle prend ensuite, pendant sept ans, la direction de l'exploitation agricole du lycée, en polyculture-élevage. Elle y mène la rénovation des bâtiments et construit le projet de modernisation de l'élevage porcin. C'est ensuite qu'elle a rejoint la Chambre régionale d'agriculture. Pour elle, l'arrivée à l'Éniléa est un challenge. Laurence Maire du Poset affiche une volonté claire : écouter, apprendre et s'appuyer sur les compétences des équipes.

Renforcer l'attractivité

Son ambition est de construire une dynamique collective et de faire avancer l'établissement dans une même direction : *« J'ai envie,* déclare-t-elle, *de conduire cet établissement avec une équipe Eplefpa forte. »* Il s'agit de relever un enjeu majeur : renforcer l'attractivité d'Éniléa et recruter davantage d'apprenants. Autre priorité affichée : poursuivre le rayonnement de l'établissement, déjà reconnu dans le domaine laitier et fromager, mais dont les compétences couvrent aujourd'hui de nombreux secteurs : agroalimentaire, qualité, sécurité sanitaire, laboratoire et eau. L'eau figure parmi les domaines à développer, du fait qu'il est devenu un sujet essentiel. L'établissement dispose de formations dédiées à ce secteur, du niveau Bac à la Licence professionnelle. Pour la nouvelle directrice, leur développement et leur visibilité constituent un véritable enjeu, tout comme les formations liées à la qualité et à la sécurité sanitaire.

Berty Robert, avec communiqué

// CONCOURS DE JUGEMENT DE BÉTAIL

La jeunesse au rendez-vous à Moulins-Engilbert

Le 17 octobre, les JA de Moulins-Engilbert organisaient leur concours de jugement de bétail avec une version innovante.

Comme à l'accoutumée, les JA de Moulins-Engilbert dans la Nièvre, proposaient un concours de jugement de bétail. Avec un rendez-vous fixé le 17 octobre, cette édition était un peu différente, comme le souligne Émilia Gallois, secrétaire des JA du canton : *« l'événement s'est déroulé en même temps que la foire-concours du comité des foires de la ville, et au même endroit ! En somme, nous avons mis au point, ensemble, une collaboration. Pour nous, cela nous permettait d'innover un peu tout en espérant attirer un nouveau public, toujours dans le but de partager notre passion et faire connaître notre métier en dehors d'une exploitation ».*



Camille Deroche / CDJA

Le jugement de bétail des JA de Moulins-Engilbert s'est déroulé en parallèle de la foire concours et vente à main levée orchestrée par le comité des foires de Moulins-Engilbert.

Force des groupes

Au final, il semble que la cohésion ait porté ses fruits. *« C'était exceptionnel car nous avons eu pas mal de monde, avec une vingtaine de candidats ! »*, détaille Émilia Gallois. En plus, elle évoque un autre point : *« les participants avaient entre 5 et 19 ans, avec beaucoup de très jeunes de moins de 10 ans. C'est très encourageant pour nous et pour l'ensemble du milieu, car cela prouve que la jeunesse est au rendez-vous ! »*. Elle conclut : *« pour les JA du canton, ce fut une journée très réussie. De ce fait, nous allons sûrement renouveler le partenariat avec le comité des foires et concours de Moulins-Engilbert, pour 2027 ».*

Chloé Monget



JA de Moulins-Engilbert

Les participants au jugement de bétail des JA de Moulins-Engilbert se sont réunis pour la traditionnelle photo souvenir.

Palmarès

Bovins : 1. Charlotte Lalanne, 2. Chloé Beauzon, 3. Faustine Vilette, 4. Louis Allaire, 5. Hortense Van de Castel – Martin, 6. Margaux Buchez, 7. Florian Augendre, 8. Anaël Vigier, 9. Ninon Gauthier, 10. Louna Duvernois, 11. Alicia Allaire, 12. Louison Thoulé, 13. Justin Gauthier, 14. Marie Martin, 15. Lucile Jouvet, 16. Manoé Gauthier, 17. Morane Andriot, 18. Charline Andriot, 19. Louise Ternus.

Ovins : 1. Faustine Vilette, 2. Louna Duvernois, 3. Justin Gauthier, 4. Ninon Gauthier, 5. Hortense Van de Castel – Martin, 6. ex aequo : Gabin Buchez et Chloé Beauzon, 7. Manoé Gauthier, 8. Anaël Vigier, 9. Marie Martin, 10. Florian Augendre.

// DÉPÉRISSEMENTS FORESTIERS

Observer, quantifier et gérer

Le Centre national de la propriété forestière organisait une demi-journée dédiée aux dépérissements. Celle-ci se tenait le 2 octobre à Champvert, dans la Nièvre.



CNPF / Jocelyn Gaillard

La rencontre du CNPF du 2 octobre s'est déroulée en forêt de Vanzé à Champvert.

C'est dans la forêt de Vanzé à Champvert que les 26 propriétaires forestiers et professionnels s'étaient donnés rendez-vous pour la demi-journée du 2 octobre. Pour mémoire, cette rencontre était organisée par le Centre national de la propriété forestière (CNPF) et avait un thème bien particulier : les dépérissements.

Ainsi, les échanges ont débuté par une présentation de la notion de dépérissement, de ses diverses manifestations ainsi que de quelques références historiques. Par ces éléments, il fut mis en exergue que cette problématique préoccupe les forestiers de la région depuis plus de 100 ans, avec notamment des traces écrites de mortalités de chênes à la suite de la sécheresse de 1921.

En situation

Pour offrir toutes les clefs aux propriétaires pour observer, quantifier et gérer les dépérissements, ils furent invités à remettre dans l'ordre une frise chronologique retraçant l'évolution d'un même arbre sur une période de 100 ans. Cet exercice a permis d'illustrer les différentes étapes d'un dépérissement : des mortalités de branches, suivies d'une descente de cime, puis l'installation d'un nouvel état d'équilibre. Puis, la méthode Deperis [1] a ensuite été présentée et mise en pratique sur différentes essences. Pour mémoire, ce procédé permet d'évaluer l'état du houppier et regroupe deux critères à observer par arbre : la mortalité de branches (MB) et le manque de ramification (MR) ou manque d'aiguilles (MA). Avec cette technique, les participants à la demi-journée ont ainsi évalué des chênes sessiles, des chênes pédonculés et des pins laricio, avant de mettre en commun leurs notations afin d'alimenter un peu les échanges sur la question de la gestion.

Jocelyn Gaillard, CNPF

Bon à savoir

Dans le « Bilan de l'état sanitaire du chêne sessile et chêne pédonculé en région Bourgogne-Franche-Comté » réalisé par le Département de la Santé des Forêts - Pôle Bourgogne – Franche-Comté – DRAAF - (Rédaction : Mathieu Mirabel), il est indiqué : *« le chêne pédonculé est largement présent en dehors de son optimum écologique du fait de son caractère colonisateur des milieux ouverts, constituant un facteur de vulnérabilité aux dépérissements comme sa sensibilité accrue à la sécheresse comparativement au chêne sessile. (Ricodeau et al., 2023). Les dépérissements de chênes sessiles sont à ce jour moins fréquents, même si certains se sont révélés massifs et brutaux depuis 2019 (notamment sur les Avants-Monts jurassiens, les collines sous-vosgiennes et la Nièvre) […] Même si le chêne sessile tolère assez bien les sécheresses et que sa résilience aux variations climatiques a été démontrée (Sáenz-Romero et al., 2017), il est important d'avoir à l'esprit que cette essence occupe aujourd'hui près de 30 % de la surface forestière en Bourgogne-Franche-Comté (IGN, 2024) et demeure la première essence régénérée et implantée à ce jour en région. De surcroît, il ne faut pas négliger la particularité des chênes quant à la longueur de leur cycle de développement qui constitue à elle seule un facteur de risque majeur. (Husson et Saintonge, 2025). Par conséquent, il est conseillé de favoriser ou d'augmenter la diversité d'essences afin d'améliorer la résilience des actuelles chênaies dans le cadre des changements globaux, et notamment vis-à-vis du réchauffement climatique et des atteintes biotiques, y compris l'arrivée de bioagresseurs exotiques. En conclusion, il est indispensable d'objectiver et de décrire précisément cette évolution de l'état sanitaire des chênaies, en retenant que tous ces aléas sont révélateurs : ils éprouvent la cohérence des essences avec leurs stations, leurs capacités de résilience et d'acclimatation, les choix de sylviculture actuels et passés ».*

Source : https://hal.science/hal-05211978/document

1. https://agriculture.gouv.fr/la-methode-deperis-comment-quantifier-et-mesurer-letat-de-sante-dune-foret-et-son-evolution

Retrouvez les prochains rendez-vous du CNPF BFC : https://bourgognefranche-comte.cnpf.fr/se-former-s-informer/nos-evenements/reunions-forestieres-2026

// ENVIRONNEMENT

Couternon a son école dans la forêt

Sensibiliser à l'environnement dès le plus jeune âge et en faisant de ce travail un outil pédagogique, c'est l'ambition de l'école dans la forêt de Couternon en Côte-d'Or.

C'est sous le soleil, mardi 6 octobre, qu'une drôle d'école a commencé son travail. Sur la commune de Couternon, à l'est de Dijon, l'association « Un enfant peut sauver un arbre » de Chevigny-Saint-Sauveur, présidée par Annick Mathieu, inaugurait les travaux de l'école dans la forêt, sur le site du Pâquier des Moux. Le principe en est simple : il s'agit de sensibiliser les enfants à leur environnement, à la biodiversité, de leur apprendre comment protéger et sauvegarder la nature. Cette école informelle était ce jour-là installée près de la mare que l'association a réhabilitée en juin 2023 en partenariat avec la municipalité de Couternon et la MFR de Quetigny. Des élus locaux étaient présents : Patrick Baillou, le 1er adjoint de la commune, la maire, Martine Demaure et Dominique Gilbert, conseiller municipal en charge de la forêt. Le lancement de cette école en pleine nature s'est aussi fait en présence de mécènes qui soutiennent l'association : Enedis, Reine de Dijon, Dumont Charpentes. Le site retenu avait besoin d'un bon débroussaillage qui a été assuré par des élèves de la MFR ainsi que des membres très actifs de l'association et des membres de l'association de randonneurs Les Joyeux Godillots.

Berty Robert



Lors de l'inauguration de l'école dans la forêt, le 6 octobre.

// APPEL À PROJETS

Aider les agriculteurs face au changement climatique

Dans le cadre de son 12e programme *« Eau, climat & biodiversité 2030 »*, l'Agence de l'eau Seine-Normandie prévoit d'allouer un budget de 398 millions d'euros sur 6 ans, soit 66 millions d'euros par an. Ce programme a pour objectif d'accompagner les exploitations agricoles à être plus résilientes dans leurs pratiques et dans leurs systèmes, de favoriser la sobriété hydrique et de protéger la qualité de l'eau, des écosystèmes aquatiques, humides et littoraux. Dans cette enveloppe, on peut également prendre en compte les aides à l'animation agricole et la protection de la ressource en eau. Les porteurs de projet ont jusqu'au 31 décembre pour candidater. Ce programme intègre plusieurs leviers :

- des changements de pratiques ou de système
- des dispositifs d'animation territoriale et d'accompagnement techniques,
- des études et des expérimentations,
- des solutions fondées sur la nature,
- le maintien des prairies,
- la pérennisation et le développement des filières à bas niveau d'intrants (ex : chanvre, sarrasin, luzerne),
- le matériel de substitution à l'utilisation de produits phytosanitaires.

Pour plus d'informations : https://www.eau-seine-normandie.fr/agriculteurs/aides-financieres-du-programme-eau-climat-biodiversite.

Pour connaître l'accompagnement que peut assurer l'Agence de l'eau, contacter l'Agence de Sens au 03 86 83 16 50.

Communiqué de presse

https://www.agribourgogne.fr/articles/un-programme-qui-consacre-398-millions-d-euros-aux-agriculteurs-pour-accelerer-la-transition-ecologique/

// MATÉRIELS AGRICOLES

30 ans d'investissements sous pression réglementaire

Depuis trois décennies, les exploitations agricoles connaissent une transformation structurelle. Pour compenser le déclin de la main-d'œuvre et respecter un cadre législatif et réglementaire toujours plus important, la ferme France a intensifié son recours au capital productif comme le montre une étude de l'Insee(1).

Selon l'Insee, les agriculteurs ont beaucoup plus investi dans leurs exploitations : la part de leurs richesses (formation brute de capital fixe (FBCF) rapportée à la valeur ajoutée brute) consacrée à l'achat de matériel ou de bâtiments est passée de 23,4 % (entre 1990 et 1994) à 37,5 % (entre 2020 et 2024). Cette hausse de 14,1 points dépasse nettement celle du reste de l'économie (+ 2,7 points pour les entreprises non financières, à 21,7 %). Cette modernisation des outils de production s'inscrit dans un contexte de forte érosion démographique. L'emploi agricole total a chuté de 50,9 % depuis 1990 (-722 500 équivalents temps plein - ETP), pour s'établir à 696 100 ETP en 2024. Le nombre d'exploitations en France métropolitaine est tombé à 349 600 (-62,2 % par rapport aux 924 000 fermes recensées en 1990). Pour gérer des structures agrandies tout en se conformant à l'inflation législative, les agriculteurs ont été incités à s'équiper. Dès les années 1990, la directive Nitrates (1991) et les Programmes nationaux de maîtrise des pollutions (PMPOA 1 et 2) ont imposé des mises aux normes lourdes pour le stockage des effluents d'élevage (fosses à lisier, fumières).

Soutenus par des aides publiques

Par la suite, les réformes de la Politique agricole commune (PAC) — avec la conditionnalité des aides en 2005 (Bonnes conditions agricoles et environnementales - BCAE) et les écorégimes (2023-2027) —, la loi sur l'eau de 2006 et le plan Écophyto ont accéléré l'achat d'outils de précision : pulvérisateurs homologués, guidage GPS, rampes d'épandage pendillard et matériel de désherbage mécanique. Ces investissements ont été soutenus par les aides publiques, dont la dotation Jeunes agriculteurs (DJA, 6,3 % de la FBCF) et le Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations (PCAE). Résultat : entre 2020 et 2024, les engins et machines spécialisées ont absorbé 64,5 % des investissements annuels, avec une hausse en volume de 49,8 % en trente ans pour le matériel spécialisé (traite, récolte, travail du sol), éclipsant celle des tracteurs (+ 20,1 %), relate l'étude de l'Insee. Tous les secteurs ne partagent pas cet élan d'équipement. Tandis que la FBCF en produits non agricoles a progressé de 24,6 % en volume, l'investissement en produits agricoles a chuté de 34,3 %, soulignent les statisticiens. Ce recul traduit la décapitalisation de l'élevage et le retrait des surfaces pérennes. Le bétail reproducteur s'est effondré de 48,8 % en volume, le cheptel bovin passant de 8,6 à 7,0 millions de vaches. Les plantations de vignes et vergers ont reculé de 27,8 % en volume (-18,9 % pour le vignoble), malgré une orientation vers les signes de qualité, en particulier les appellations d'origine protégée (AOP) (54,8 % de la FBCF en plantations). Surtout, cette modernisation encouragée par les réformes et la recherche de productivité s'est faite à un coût très élevé.



Mammuth

L'évolution réglementaire et législative de ces trente dernières années, concernant l'exercice de l'activité agricole, n'est pas pour rien dans la hausse du poids des investissements en équipements.

Hausse des matières premières

L'augmentation des dépenses s'explique par l'envolée des prix des équipements (+ 62,3 % en moyenne), très importante pour les bâtiments (+ 81,9 %) et les tracteurs (+ 61,4 %). Il faut sans doute y voir un contrecoup de la hausse des prix de certaines matières premières (comme l'énergie) pendant les périodes Covid et avec l'invasion de l'Ukraine, que l'Insee se contente d'effleurer. À cela s'ajoute l'usure du matériel : la consommation de capital fixe est passée de 22,4 % à 34,4 % de la valeur ajoutée. Résultat : le renouvellement des équipements absorbe désormais 43,1 % du résultat brut de la branche, contre 30 % trente ans plus tôt. Alors que les investissements des non-salariés agricoles ont littéralement explosé de 221,7 % en euros constants, leurs gains réels n'ont pas suivi la même trajectoire. Le bénéfice brut par actif n'a progressé que de 124,6 %, et le bénéfice net final se limite à une hausse de 91,6 %, pointe l'Insee. Malgré les aides, l'alourdissement des charges d'amortissement liées aux mises aux normes et à la mécanisation pèse plus que jamais sur le revenu réel des agriculteurs, conclut l'étude.

Christophe Soulard

(1) Disponible sur le site de l'Insee : www.insee.fr/fr/accueil

// MACHINISME

120 ans pour l'usine belge de New Holland

New Holland a fait de son usine de Zedelgem en Belgique, son centre stratégique pour le développement et la production de moissonneuses-batteuses, ensileuses, ainsi que des presses à haute densité exportées dans le monde entier.

Depuis 120 ans, l'usine de Zedelgem, dans l'ouest de la Belgique, fabrique les matériels de récolte New Holland. Elle a été créée en 1906, lorsque Léon Claeys a fondé une entreprise d'ingénierie sur le site, et a commencé à construire des batteuses.

En 1952, Claeys a lancé la MZ, première moissonneuse-batteuse automotrice d'Europe, et 12 ans plus tard, l'entreprise a été rachetée par Sperry Rand, alors propriétaire de New Holland. En 1991, New Holland est devenu la propriété de Fiat. Sur 36 hectares, l'équipe Zedelgem de 3 000 collaborateurs conçoit, teste, fabrique et commercialise les moissonneuses-batteuses CX conventionnelles, et CR Twin Rotor, les ensileuses FR Forage Cruiser et la gamme BigBaler, des machines exportées vers 130 pays. Derniers modèles arrivés en fabrication, les CR10 et CR11, développant jusqu'à 775 ch et proposant une trémie jusqu'à 20 000 litres, représentent aujourd'hui le fleuron de cet outil industriel.

Refonte de la chaîne de montage

Un investissement de 150 millions d'euros sur cinq ans visant à développer les capacités de R&D et de production du site a débuté avec la refonte complète de la chaîne de montage et de la zone logistique pour soutenir la production CR10/11.

Les nouveaux véhicules à guidage automatique (VGA) ont amélioré la flexibilité et l'efficacité de la fabrication, permettant aux machines d'être configurées en fonction des exigences spécifiques des clients. Ces développements permettent à l'usine de gérer des produits de plus en plus complexes tout en répondant plus précisément aux besoins individuels des clients. Chaque année, l'usine transforme 157 000 tonnes d'acier pour fabriquer des moissonneuses-batteuses, des ensileuses et des BigBaler. Derrière chaque machine se cachent des milliers de composants, des compétences spécialisées et des technologies avancées.

Ainsi, une moissonneuse-batteuse CR11 comprend à elle seule 11 000 composants individuels, intègre 75 technologies nouvellement brevetées et nécessite environ 500 heures pour sa production.



L'usine de Zedelgem produit notamment les CR 10 et CR 11 de la marque New Holland.

L'AGENDA PRO'

CÔTE-D'OR

// Pratiques pastorales et enjeux des milieux naturels à Bure-les-Templiers

• Vendredi 13 novembre

Le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne et Terres de liens Bourgogne-Franche-Comté organisent une journée d'échanges techniques sur le thème « Pratiques pastorales et enjeux des milieux naturels dans le châtillonnais : quelle place de l'élevage sur le territoire ? » de 9 h à 17 h. Ce sera l'occasion de partager des expériences concrètes, d'échanger entre professionnels et futurs installés et de découvrir différentes façons de faire du lien entre élevage et préservation des milieux naturels.

Inscriptions auprès de Camille Delaplace : camille.delaplace@cen-bourgogne.fr ou au 07 77 91 95 35 ou Sophie Labbé : s.labbe@terredeliens.org ou au 06 95 13 32 60

// Journée technique d'Arvalis à Izier

• Jeudi 19 novembre

L'institut technique Arvalis organise une journée céréales à paille à destination des agriculteurs et des techniciens, de 14 h à 17 h à la salle des fêtes. Au programme : bilan économique 2026, leviers pour réduire ses charges en zone intermédiaire, présentation de la méthode de désherbage Adventiscore avec suivi des levées d'adventices et résultats d'essais, suivi de résistance et programme contre les maladies, et enfin qualité sanitaire (cadmium, grille DON).

Entrée gratuite mais inscription obligatoire sur weezevent ou auprès de Christelle Moreau : c.moreau@arvalis.fr ou par tél. : 03 80 28 81 85 ou encore en scannant le QR code.

// Matinée sur la vie du sol et l'usage des biosolutions, à Bretenière

• Jeudi 19 novembre

Dans le cadre du projet Adaptonsol, le pôle régional d'innovations en agroécologie Agronov propose une matinée sur le thème « Vie du sol et usage des biosolutions : de l'expérimentation à l'adoption ». Elle se tiendra sur le site de Bretenière de 8 h 30 à 14 h 15.

Gratuit, inscription sur https://www.billetweb.fr/vie-du-sol-usage-des-biosolutions Places limitées à 80 inscrits.

NIÈVRE

// Bilans fourragers gratuits

• Jusqu'au 27 novembre

La Chambre d'agriculture de la Nièvre (CA 58) propose des bilans fourragers gratuits du 9 au 27 novembre, sur rendez-vous à Nevers, Corbigny et Moulins-Engilbert.

Prises de rendez-vous pour les bovins viande : Christophe Dagouneau au 06 33 63 91 32 ou Charles Duvignaud au 06 33 27 02 60 ; Bovins et caprins lait : Benoît Giroud au 06 76 09 01 38 ; Ovins : Christophe Rainon au 06 72 39 76 43.

YONNE

// Dephy Tour : Innover pour une viticulture durable

• Mardi 10 novembre

De 9 h 30 à 12 h, l'équipe viticulture à la Chambre d'agriculture de l'Yonne vous convie pour faire un point sur les résultats affichés pour le groupe de travail Dephy. Quatre ateliers seront également proposés par la suite : adaptation des doses au volume foliaire et au cépage, matériel innovant, entretien et vie des sols, implantation de variétés résistantes aux maladies. En fin de matinée, l'équipe vigne présentera un projet d'agroforesterie haie en bordures de parcelles. Coordonnées GPS : 47.808864, 3.788907

Contacter Manon Pinot pour plus d'infos au 06 72 95 60 36

// Journée Technique Arvalis

• 17 novembre

Rendez-vous au lycée Agricole d'Auxerre la Brosse de 14 h à 17 h pour une après-midi technique comprenant plusieurs axes : bilan économique, des leviers pour réduire les charges en zone intermédiaire, un point sur le désherbage avec la méthode « adventiscore », résultats des maladies et qualité sanitaire.

pour s'inscrire : https://my.weezevent.com/rendez-vous-technique-cereales-a-paille-venoy-89-17112026-apres-midi

LES FORMATIONS

CÔTE-D'OR

// Apprendre à rédiger son DUER, à Bretenière

• Mardi 10 novembre

Aline Demontoux, CA21 - 06 75 88 63 76 aline.demontoux@cote-dor.chambagri.fr

// Je prépare l'alimentation de mes équins, près de Dijon

• Mardi 10 novembre

Marine Petiot, CA21 – 06 73 74 76 39 marine.petiot@cote-dor.chambagri.fr

// Calculer mes coûts de production pour sécuriser mon exploitation, à Bretenière

• Jeudi 12 novembre

Stéphanie Tournois, CA21 - 06 31 40 89 16 stephanie.tournois@cote-dor.chambagri.fr

// Webinaire « Gérer mes fermages sereinement »

• Mardi 17 novembre de 11 h à midi

Thomas Michaut, CA21 - 06 30 82 39 38 thomas.michaut@cote-dor.chambagri.fr

NIÈVRE

// Renouvellement certiphyto

• Jeudi 12 novembre

Cette formation vise à vous accompagner agriculteur(trice)s salarié(e)s dans l'évolution de vos pratiques en matière d'utilisation des produits phytopharmaceutiques afin d'obtenir le Certificat Décideur en Entreprise Non Soumise à Agrément (DENSA). Lieu : Corbigny, durée : 1 jour.

centre.formation@nievre.chambagri.fr ou au 03 86 93 40 37 (Centre de formation).

// Valoriser les bois d'une ripisylve

• Jeudi 12 novembre

Comment préparer un chantier de coupe sur ripisylve ? Lieu à définir, durée : ½ journée.

centre.formation@nievre.chambagri.fr ou au 03 86 93 40 37 (Centre de formation).

// Des légumineuses dans vos rations pour réduire l'apport de concentrés

• Vendredi 13 novembre

Comment gagner en autonomie et baisser le coût de vos rations tout en maintenant la performance de votre troupeau bovin allaitant ? Une demi-journée en petit groupe pour établir la meilleure ration possible valorisant les ressources de votre exploitation. Lieu à définir, durée ½ journée.

centre.formation@nievre.chambagri.fr ou au 03 86 93 40 37 (Centre de formation).

// Auto-produire ses arbres dans un contexte de changement climatique

• Lundi 16 novembre

Vous souhaitez être autonome pour planter ou replanter des arbres ou arbustes ? Ce qu'il faut savoir et savoir-faire pour réussir vos plants… Lieu : Lycée agricole de Plagny, durée : 1 jour.

centre.formation@nievre.chambagri.fr ou au 03 86 93 40 37 (Centre de formation).

// Transmettre dans de bonnes conditions

• Mardi 17 et jeudi 26 novembre

Transmettre son exploitation nécessite de l'anticipation. Il faut à la fois prendre le temps de réfléchir à chaque étape, aux conditions de cessation et se préparer à l'idée d'arrêter, se mettre d'accord avec son repreneur. Lieu : Nevers, durée : 2 jours.

centre.formation@nievre.chambagri.fr ou au 03 86 93 40 37 (Centre de formation).

// Vos repères

GRILLE DE SALAIRES

Grille nationale des salaires pour les entreprises de la production agricole et les Cuma

La dernière grille nationale des salaires applicable aux entreprises de la production agricole et aux Cuma est entrée en vigueur le 1er octobre 2026. Pour rappel : Le 2 juillet dernier, la FNSEA et la FNCuma ont signé un accord sur l'évolution de cette grille nationale. L'arrêté d'extension de l'avenant n°11 relatif à cette grille a été publié au Journal Officiel du 5 septembre 2026.
Cette nouvelle grille de salaires minima s'applique donc obligatoirement à compter du 1er octobre 2026, et devra par conséquent figurer sur les fiches de paie du mois d'octobre.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	12,31
12 - 16	2	12,40
17 - 24	3	12,57
25 - 35	4	12,84
36 - 51	5	13,37
52 - 73	6	13,99

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
74 - 104	7	14,79
105 - 143	8	15,79
144 - 196	9	17,07
197 - 270	10	18,87
271 - 399	11	21,44
400	12	24,45

INDICES DES FERMAGES

Foncier L'indice des fermages 2026

L'indice national des fermages s'établit à 127,04, pour 2026, soit une très légère hausse de 3,23 % par rapport à l'an passé.

Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2025 et le 30 septembre 2026, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1 x 127,04 (indice 2026)}}{\text{123,06 (indice 2025)}}$$

Pour rappel, voici les derniers indices de fermage

Année	Indice	Variation
2022	110,26	+3,55%
2023	116,46	+5,63%
2024	122,55	+5,23%
2025	123,06	+0,42%
2026	**127,04**	**+3,23%**

Retrouvez-nous sur
agribourgogne.fr
L'information vous accompagne partout



MARCHÉS BOVINS

// MOULINS-ENGILBERT (Sicafome)

03/11/2026

Effectif global : 936 - Taux de vente : 98 %.

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) *Effectif : 505 - Vente : 99 %*

Sexe	Conformation	Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	250-300	4,81	5,31	4,99	- 0,15
		300-350	4,46	4,81	4,65	+ 0,04
		350-400	4,21	4,82	4,55	+ 0,16
		400-450	4,19	4,41	4,30	+ 0,11
		450-500	4,14	4,42	4,21	+ 0,10
	R	350-400	3,85	3,85	3,85	- 0,37
		400-450	4,02	4,16	4,15	+ 0,13
F	U	250-300	4,42	4,57	4,48	
		300-350	4,29	4,51	4,42	
		350-400	4,03	4,27	4,09	
	R	200-250	4,68	4,92	4,85	

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) *Effectif : 64 - Vente : 96 %*

Sexe	Conformation	Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	400-450	3,78	4,46	3,97	
	R	350-400	3,40	3,75	3,65	

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) *Effectif : 367 - Vente : 97 %*

Sexe	Conformation	Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	+ 500 kg	2,92	2,95	2,93	
		24 à 36 mois	3,54	3,92	3,71	+ 0,02
		- 5 ans	3,50	3,93	3,65	+ 0,01
		5 à 10 ans	3,40	3,90	3,53	- 0,05
		+ 10 ans	3,09	3,64	3,23	
F	R	24 à 36 mois	3,23	3,81	3,44	
		- 5 ans	3,16	3,48	3,38	- 0,02
		5 à 10 ans	3,02	3,37	3,25	- 0,06
		+ 10 ans	2,83	3,15	3,02	- 0,16
	O	+ 10 ans	1,99	2,81	2,46	

OBSERVATIONS

Broutards : Les cours se stabilisent et reprennent même quelque centimes après plusieurs semaines consécutives de baisse.
Laitonnes : Transactions fluides et cours reconduits.
Vaches / génisses de 30 mois / taureaux : Des apports de saison avec une qualité très hétérogène. Les sujets jeunes et préparés se défendent très bien et se commercialisent rapidement. À l'inverse, les sujets pauvres et plus vieux sont plus difficile à placer. Les cours selon les tranches d'animaux et leur préparation sont relativement reconduits. Une vente plutôt fluide pour une fin d'année avec des conditions difficiles.

// CORBIGNY (Sicagemac)

02/11/2026

Effectif : 388

Broutards :	(260 - 385 kg)	1200 - 1650	4,19 - 4,58
Broutards :	(390 - 425 kg)	1570 - 1790	4,10 - 4,31
Génisses 16 - 24 mois :	(355 - 435 kg)	1430 - 1480	3,27 - 4,19
Vaches légères :		1560 - 2100	
Vaches entre deux :		2190 - 2550	

Apports importants en broutards. Les animaux de bonne qualité voient leurs tarifs facilement reconduits. Demande plus calme en broutards légers (- de 320 kg). Peu d'invendus.
Apport restreints en génisses et vaches maigres. La vente est quasi globale à des cours fermes.

Divers

Broutards Limousins et croisés :	(275 - 340 kg)	1200 - 1710	4,11 - 5,09
Broutards Limousins et croisés :	(365 - 430 kg)	1580 - 1990	4,21 - 4,90
Laitonnes Limousines et croisées :	(230 - 355 kg)	950 - 1720	4,13 - 4,86

Vente globale en mâles Limousins, Aubracs et croisés à des cours sensiblement reconduits en sujets de bonne qualité.
Peu d'apports en femelles. Stabilité des tarifs.

Effectif bovins gras : 8
Vaches de viande : 6,58 € à 6,80 € kg de viande.
Malgré des apports de bonne qualité la demande est toujours calme à des tarifs qui ne progressent pas.

// SANCOINS (SA des Grivelles)

28/10/2026

Effectif global : 82 - Taux de vente : 100 %

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) *Effectif : 58 - Vente : 100 %*

Sexe	Conformation	Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	400-450	4,20	4,26	4,24	- 0,01

OBSERVATIONS

Broutards : Cours reconduits très peu d'apports cette semaine.
Vaches : Pas assez de volume pour établir une cotation.

MARCHÉS OVINS

// CORBIGNY (Sicagemac)

02/11/2026

Effectif : 88

Agneaux :		183 - 221	(3,33 - 4,51)

Placement rapide et global à des tarifs qui progressent en agneaux.

MARCHÉS OVINS

// MOULINS-ENGILBERT (Sicafome)

26/10/2026

Effectif global : 921 - Taux de vente : 99 %

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) *Effectif : 806 - Vente : 100 %*

Sexe	Conformation	Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	de 32 à 38 kg	4,32	4,37	4,36	+ 0,19
		de 38 à 44 kg	4,06	4,66	4,41	+ 0,31
		de 44 à 50 kg	4,00	4,54	4,30	+ 0,37
		+ de 50 kg	3,32	4,09	3,80	+ 0,56
	R	de 32 à 38 kg	3,90	4,22	4,08	+ 0,68
		de 38 à 44 kg	3,62	4,29	3,82	+ 0,34
		de 44 à 50 kg	3,56	3,87	3,78	+ 0,27

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) *Effectif : 97 - Vente : 91 %*

Sexe	Conformation	Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M			1,48	1,98	1,84	+ 0,16
F	U	+ de 60 kg	1,82	2,20	2,08	+ 0,22
	R	+ de 60 kg	1,61	1,81	1,75	+0,11
	O	+ de 60 kg	1,46	1,49	1,48	

AGNEAUX LAITONS (Typologie locale) *Effectif : 12 - Vente : 100 %*

Sexe	Conformation	Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
		de 38 à 44 kg	4,60	4,60	4,60	

CAPRINS (€/tête) *Effectif : 4 - Vente : 100 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
Première qualité		57	62	58	

OBSERVATIONS

Agneaux : Les volumes proposés sont normaux pour la saison avec beaucoup d'agneaux lourds à très lourds, mais néanmoins de bonne qualité. La faiblesse de l'offre nationale permet aux agneaux de notre région de bénéficier d'une valorisation nettement meilleure par rapport aux semaines précédentes.
Brebis / bémiers : Les cours regagnent quelques centimes après plusieurs semaines de baisses consécutives.

// SANCOINS (SA des Grivelles)

28/10/2026

Effectif global : 1 021 - Taux de vente : 94 %

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) *Effectif : 631 - Vente : 92 %*

Catégorie	Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
U	de 32 à 38 kg	3,73	4,34	4,18	- 0,30
	de 38 à 44 kg	3,67	4,47	4,21	- 0,23
	+ de 44 kg	3,67	4,26	3,94	- 0,01

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) *Effectif : 243 - Vente : 98 %*

Catégorie	Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F U	- de 60 kg	1,51	2,27	1,88	=
	+ de 60 kg	1,34	2,22	1,80	- 0,12

CAPRINS (€/tête) *Effectif : 110 - Vente : 91 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	première qual.	28	111	67	- 4,00

OBSERVATIONS

Agneaux : Le volume augmente cette semaine, un tiers des animaux ne sont pas annoncés et fragilise les cours. Les prix sont revues à la baisse.
Brebis : Cours reconduits péniblement.



TABLEAU DE BORD FNB *VIANDE BOVINE*

02 Nov. 2026 — TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : un peu mieux en jeunes bovins, toujours des tensions sur le troupeau laitier.

Bovins maigres : relative stabilité des cours avec des pressions incompréhensibles sur certaines catégories.

POLITIQUES

Nutriscore : la Commission européenne vient d'annoncer le retrait de l'objectif d'adopter au niveau européen cet étiquetage nutritionnel. Cet objectif figurait depuis plusieurs années dans les intentions de Bruxelles, mais la Commission a du constater les nombreuses oppositions et incohérences du dispositif.
Il faut maintenant que la France en tire les conséquences, elle qui s'est engagée dans la voie d'imposer cet affichage. Il pénalise par ses classements entre autres la viande bovine, pourtant aliment qualitatif et durable.

SANITAIRE

La semaine dernière, la FNB et la FNSEA se sont rendus au cabinet de la ministre de l'Agriculture pour alarmer sur l'urgence de la lutte contre la tuberculose bovine. L'avancement de la feuille de route nationale établie est insuffisant et la FNB demande un plan global de lutte contre la maladie ainsi qu'un CNOPSAV dédié à la tuberculose bovine. Plusieurs sujets ont été discutés : la gestion de la faune sauvage, la revalorisation des indemnités d'abattages, les différences de procédures entre les territoires, le manque d'accompagnement humain des éleveurs touchés et les avancées de la recherche de tests fiables. Autant de sujets qui doivent être traités rapidement et avec force pour répondre aux attentes des éleveurs touchés.

Stop aux intox, place au juste prix !

Face aux intox qui circulent sur le terrain, la FNB remet les faits au centre du débat avec une nouvelle info réseau « Info/Intox ». Marché européen, consommation française, exportations, abattages, importations… Les chiffres rétablissent les réalités du marché !
Alors que les charges continuent d'augmenter, entre hausse du pétrole et sécheresse, la FNB appelle les éleveurs à ne pas se laisser intoxiquer et à exiger un juste prix pour leurs animaux et leur travail !

FAIT DE LA SEMAINE

Les négociations sur la PAC post-2027 avancent. Un accord partiel a été trouvé entre les ministres de l'Agriculture de l'UE le 26 octobre. Ce compromis aménage certaines dispositions de la proposition initiale de la Commission. Il servira de base à la discussion avec le Parlement. Il reste toutefois encore beaucoup d'étapes de discussion, dont budgétaire, avant finalisation.
Point important pour la France, et sur lequel la FNB veille activement, la transparence pour les GAEC est incluse dans le compromis.

FOCUS

Conformément à la loi d'urgence agricole, le projet de décret relatif à l'étiquetage des produits transformés contenant des viandes a été rédigé et notifié à la Commission européenne. Cette dernière dispose a minima de 3 mois pour émettre un avis. Le texte prévoit l'indication de l'origine de la viande dès lors que celle-ci représente au moins 8 % du poids total des ingrédients. Le non-respect du décret, qui entrerait en vigueur le 1er juillet 2027, serait passible d'une amende de 1 500 €. Il s'appliquerait jusqu'au 31 décembre 2030.

CHIFFRE A RETENIR

47 %

C'est le taux d'augmentation de la collecte de données d'achats des restaurations collectives en 2026 (achats 2025), selon le Ministère. Cela représente, en tout, 59 % des établissements. 31 % des produits achetés sont "durables et de qualité", dont 12 % de produits biologiques. Le Ministère rappelle également les évolutions apportées par la loi d'urgence, dont l'achat de produits français et européens dans la restauration collective publique.

EN REGION

La semaine dernière, la FNB, avec les autres AS ruminants et la FNSEA, a organisé un webinaire sur les conséquences de la sécheresse et son impact sur les fourrages. L'occasion de faire le point sur les dispositifs existants et de rappeler les actions à engager sur le terrain : mobilisation des comités départementaux d'expertise (CDE), réalisation des bilans fourragers et préparation des recours par les éleveurs. Le replay, le support de présentation et un modèle de recours sont disponibles sur demande auprès des sections bovines.

INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *VIANDE BOVINE*

Indicateurs de marché viande bovine

Sources : Normabev, DGAL-TRACES, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

2026 - Semaine 43

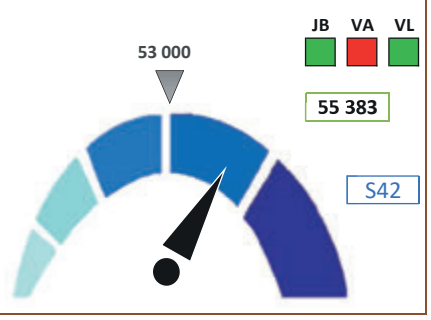
	Abattages France	Exports vif (têtes dont veaux)	
	Total Gros bovins (têtes)	Italie	Espagne
Références	53 000	17 500 (% /sem.2025)	9 000 (% /sem.2025)
S39	53 509	20 959	14 886
S40	53 823	20 472	15 686
S41	54 553	19 504	14 448
S42	55 383	18 817	14 028
S43	nc	17 769	15 076
Moyenne glissante 5 semaines	54 213	19 504	14 825
Evol A-1 (moy glissante)	+1%	nc	nc

Effectifs et sorties	
Ecoulement JBviande :	
Abattages hebdo = 11 100 têtes	
11 901	rapide
11 953	rapide
12 366	rapide
nc	nc
nc	nc
Cumul S1 à S41 :	
sorties normales	

Cotations			Italie
Vache Viande R= (€/kgC)	JB U- (€/kgC)	Maigre Ch U 400 kg (€/kgV)	JB U Modène
6,53	6,32	4,32	(€/kgC)
7,17	6,42	4,40	7,69
7,17	6,41	4,38	7,69
7,13	6,40	4,27	7,69
7,10	6,42	4,21	7,69
7,11	6,42	4,21	7,69

Abattages hebdo gros bovins

D'après données hebdomadaire Normabev (abattoirs >1500 tec/sem.)



Indicateurs de prix de revient

D'après l'accord interprofessionnal INTERBEV

6,53 Vache Charolaise R = (€/kg éc.)

7,14 Génisse R + (€/kg éc.)

6,32 Jeune Bovin U - (€/kg éc.)

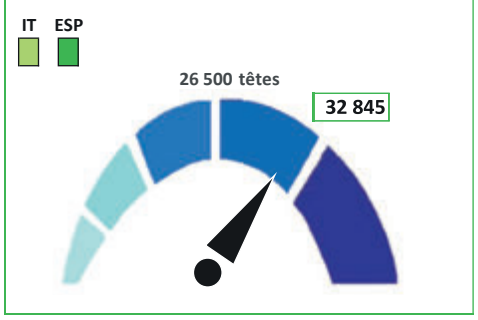
4,32 Broutard 400 kg (€/kgvif)

1er semestre 2026

Coûts de production sortie ferme, donc ne tiennent pas compte des frais d'approche.

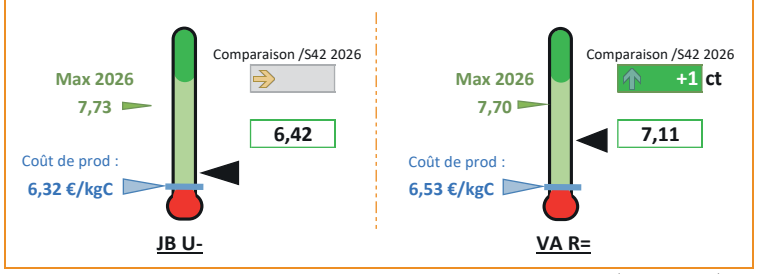
Exports vifs - Italie + Espagne

D'après données hebdomadaires DGAL-TRACES



Cotations françaises gros bovins entrée abattoirs standards

D'après cotations FAM, GBEA animaux standards hors SIQO



Effectifs d'animaux

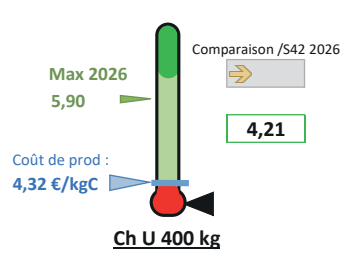
GEB-Idele d'après BDNI-SPIE-Normabev, projet Modemo

Décapitalisation :
+0,4% /2025
1er juillet 2026

Ecoulement des JB :
sorties normales

Cotations françaises maigre

D'après cotations GBM FranceAgriMer



* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

TENDANCES

Synthèse générale

Semaine 44 du 26 au 30 octobre

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

• **Broutards :** le commerce reste tendu cette semaine, avec des débouchés toujours limités à l'export et des acheteurs plus sélectifs. La baisse des apports permet parfois de maintenir les cours, mais des concessions sont nécessaires lorsque les volumes augmentent. Les difficultés de places, de fourrages et les incertitudes sur les marchés extérieurs pèsent encore sur les prix, surtout pour les lots de qualité moyenne ou certaines catégories de poids. Quelques bons lots parviennent toutefois à mieux se valoriser.

• **Laitonnes :** les besoins reculent, notamment à l'export, ce qui accentue la pression sur les prix. Les baisses dominent, même si certains tarifs se stabilisent lorsque les sujets sont corrects et les apports moins importants.

• **Gros bovins maigres :** les tarifs sont globalement reconduits, malgré des situations parfois plus tendues. Les animaux bien préparés trouvent rapidement preneur à des prix attractifs. La qualité s'améliore sur certaines places et les acheteurs restent présents malgré des volumes parfois plus faibles. La stagnation du prix de la viande complique encore certaines ventes.

• **Boucherie :** les besoins limités pèsent surtout sur les catégories mixtes, laitières et industrielles, avec plusieurs baisses. Les vaches haut de gamme se vendent facilement et les animaux finis maintiennent leurs tarifs. Quelques stabilisations apparaissent malgré une ambiance encore difficile.

• **Veaux :** la semaine est assez stable, avec une offre adaptée à la demande et des ventes régulières. Les tarifs sont reconduits dans l'ensemble des catégories. Des volumes parfois moins importants permettent aussi un tri moins sévère.

• **Ovins :** la qualité reste déterminante : les bons lots se valorisent correctement et progressent sur certaines places. La faiblesse de l'offre nationale favorise également les meilleurs animaux. Des arrivées plus importantes ou non annoncées fragilisent en revanche la valorisation sur certains marchés.

• **Brebis :** le recul reste majoritaire, avec des tarifs souvent difficiles à maintenir. Un léger mieux est toutefois observé ponctuellement après plusieurs semaines compliquées.

Matériel

Tracteur

01 - Vends tracteur Fendt 411 vario 4 RM relevage avant toute option avec chargeur frontal Stoll acheté neuf en 2019 ; bon état de marche : libre début janvier.
✆ 06 85 17 96 95

48 - AV tracteur Farmall 95C + tracteur Case IH 745 XL + désileuse Gentil D2000 + vibroculteur 2 m 80 + épandeur d'apos ; engrais Vicon avec bâche pour épandage de poudre + herse émousseuse 4 m 50 + plateau fourrager Promodis FP6006.
✆ 06 41 48 14 79

Achète **TRACTEURS**
- FORD - MASSEY FERGUSON - FENDT - DEUTZ - VALTRA - CLAAS - SAME - NEW HOLLAND - ZETOR - EICHER - SCHLUTER - RENAULT - FIAT - JOHN DEERE - CASE IH - MB TRAC - UNIMOG MERCEDES...
- **TRACTEURS** accidentés, vignerons, vergers... et autres : NOUS CONSULTER
- **PRESSES** CLAAS - JOHN DEERE 342 - ROUND BALLER
- **BENNES** agricoles de 4 à 18 tonnes
- **PLATEAUX à foin - Porte-engins**
- **CAMIONS** - Tracteurs routiers - Semi-remorques...
- **MOISSONNEUSES-BATTEUSES** CLAAS - NEW HOLLAND - JOHN DEERE...
- **TÉLESCOPIQUES - Tractopelles - Niveleuses**
- **CHARGEUSES APRÈS 2000** : LIEBHERR - ZETTELMEYER - SCHAEFF ATLAS - ZEPPELIN...

MEYER Gilbert Sàrl - 67210 OBERNAI
Tél. 06 10 84 67 52 - meyer.gilbert-negoce@wanadoo.fr

38 - Vends moteur Perkins P6 + Vends moteur IH pour 844.
✆ 06 75 04 60 70

Achète vieilles poutres
démontées ou à démonter, plancher, tomettes, tuiles plates, dalles.
Tél. : 04 74 00 89 08

71 - Vends tracteur JD 6230, and. GA 6002, 2023, plateau 1110 PTR Cosnet, benne mono 10 T, broyeur Griffon 1150, faneuse Kuhn GF 6502, bon état.
✆ 06 24 27 94 30

03 - Vends presse balles rondes Welger RP 520 chamb. var. entretien suivi TVA récup.
✆ 06 25 70 15 02

Récolte

71 - À échanger Axial 2388, coupe 6 m + chariot, contre télescopique Manitou ou Merlot 7 m.
✆ 06 18 66 34 85

10 - Vends € HT : Or export : séparateur Marot EAC20 cyclone 7 gril, 2000. Trieur pois vesce 6 gril inox. Expulseur céré Dupuy trémy 15 m tuyo. 2 cov crop autoport 20 disc Souchu, 1600 ; Gar, 1200. Charrue simple 5 cor ½ port : John Deer, 2000 ; Duro NS, 2400. Cab IH XL. MB 541, 4 m, 2400. Cuve eau : 8m3, 4 R ; Boulonnée 160 m3. (3504)
✆ 06 75 28 55 67
06 14 20 32 12

Divers

01 - Vends cause cess herse lourde 6m Lachau ; faneuse 8 toupies Kuhn ; enrubanneuse.
✆ 0617798275

18 - Cause retraite, vends tracteur Fendt 311 de 2010, round baller Fendt de 2020 ; Andaineur Krone Swadro TC760 de 2023 ; Faucheuse Krone frontale F320, 7 assiettes ; Faucheuse Krone, pendulaire 4m de 2021, 9 assiettes ; Faneuse Kuhn GF7902, 8 m de 2013.
✆ 06 87 42 11 58

18 - 18 – Vends plateau Desmarest 10m, 18T260 de 2015 ; Pailleuse Kuhn de 2012 Primor 5570 ; Benne Desmarest Baugy de 2021, PTC 17t550 ; Bogball Agram 1t2, 24m de 2000 ; pulvé Caruelle 18m, 1000L, contrôle ok en 2025 ; Herse Kuhn, porte à cours 3m + semoir.
✆ 06 87 42 11 58

18 - Vends Rabewerk 3m de 2019 ; épandeur Gyrax 10t, hérisson verticaux 2011 ; emousseuse Maury 6m 2004 ; Broyeur de haie Bonford SM20 1m20 ; Rotor ; Vis à grain sur chariot, 12m Ø 120 de 2011, le tout en parfait état.
✆ 06 87 42 11 58

21 - Recherche tracteurs, mois. batteuses, presses, télescopiques, ensileuses automotrices, épandeurs, bennes, autres machines agricoles, bon état et à réparer. (4302)
✆ 06 30 11 59 25

21 - Recherche round baller 120 x 120, presse MD, cover-crop, tracteur 4 RM. 4202.
✆ 07 63 10 20 41

63 - Recherche cuve fromagère mécanisée environ 2 500 litres.
✆ 06 21 68 22 91

63 - AV herse de prairies Ponge 6 mètres.
✆ 06 21 68 22 91

63 - AV pneus 580/70R38 et 480/70R28 et 650/65R42 et 540/65R30 et 420/85R42.
✆ 06 21 68 22 91

71 - Recherche chargeur Agram HM 24 avec bennage hydraulique.
✆ 06 56 73 93 80

71 - Vends désileuse portée Jeulin 1 m3, TBE.
✆ 06 88 59 16 46

Matériel

CENTRAL PIECES
02 43 05 17 10
Pièces détachées neuves pour tracteurs
SAME - LAMBORGHINI
HURLIMANN - DEUTZ FAHR
Visitez notre site e-commerce avec tarifs toujours + compétitifs
www.central-pieces-agri.com

Véhicule

Utilitaire

26 - Vends Partner D90 2 places 3 portes 2006 240 000 km TBE EX Dangel train Arr refait 2500 euros.
✆ 06 79 81 58 13

Tourisme

42 - À vendre C4 Picasso diesel, 1,6 HDI, de 2011, en bon état, 145 742 km.
✆ 06 81 75 38 02

Achat-Vente

Fourrage

21 - Vends paille de riz, qualité fourragère.
✆ 06 83 03 36 86

Terrain

07 - Vends vigne AOC Cornas 055 ares 6 ans orientée sud.
✆ 06 07 36 16 45

Propriété

Recherche exploitations
Indépendant spécialisé en transmissions d'exploit.
Nous vous accompagnons auprès de : SAFER-DDT-Notaire-etc.
C2F-Agri 04 70 58 32 82

Mariage

25 - Homme la cinquantaine aimant la nature et la campagne recherche femme gentille, courageuse pour belle histoire. Ecrire au journal Terre de Chez Nous 130 bis, rue de Belfort CS 40939 -
25021 Besancon cedex qui transmettra

Animaux

Bovin

01 - Vends génisses prêtes Abondance terme décembre à février + génisses 6 à 8 mois Tarine et Abondance, livraison proche possible.
✆ 06 17 79 82 75

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène, propose à la vente taureaux aptes à la saillie. Gd choix toutes catégories d'âges. Garanties sanitaires. Elevage ayant sélectionné le vêlage facile. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps, livraison toutes distances. (3402)
✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc
06 67 58 18 03 Michel
06 74 69 62 41 Bertrand

39 - Vends 1 bon taureau HB limousin 6 ans type mixte élevage.
✆ 06 41 15 60 64

42 - Vends taureau Aubrac, toutes garanties sanitaires.
✆ 06 30 43 11 98

42 - Cause cessation vend vaches laitières Montbéliardes.
✆ 06 99 38 82 19

57 - Vends 24 génisses Prim'Holstein gestantes, issues contrôle laitier, cause cessation laitière.
✆ 06 31 21 58 20



// PETITES ANNONCES // RÉSERVÉES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 Remplissez votre grille (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,10 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,10 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,60 €TTC

2 Cochez la zone de diffusion de votre choix et le nombre de parution(s)

❑ **Régionale - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **Vallée du Rhône & Bourgogne - 10 dépt.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **Grande Région - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 Cochez la rubrique de votre choix

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 Joignez votre règlement et envoyez le tout à Terres de Bourgogne

Raison sociale :
N° TVA :
Nom :
Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
21110 Bretenière - Tél. 03 80 78 90 40

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver
parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

58 - Vends taureaux HBC 1 et 2 ans, maigres au pré. Earl Pellé Jérôme. (4501)
✆ 06 47 59 78 09
06 37 56 84 66

58 - Vends grand choix de taureaux de 10 à 20 mois + 1 taureau de 3 ans, HBC, sc, hétéro et homozygotes. Grande sélection sur les qualités maternelles. Livraison assurée. EARL Colmont. (3802)
✆ François 06 08 78 05 01 - Vincent 06 99 25 33 53

58 - Vends repro Charolais 2 ans, TB origines, élevage TGS. Earl du Champ Morin, 58250 Saint Seine. (2104)
✆ 06 78 59 03 92

69 - Vends mâles reproducteurs Limousins HBL, très bonnes origines.
✆ 06 71 61 73 16

71 - Vends taureaux charolais HBC, 1-2-3-4 ans, sans corne, homozygotes et hétérozygotes, non porteurs ataxie ni culard, visibles tous les jours, livraison possible. EARL Boiret, Digoine, 22 route de la Grille, 71430 Palinges.
✆ 06 08 84 26 46

71 - Vends bon taureau charolais 18 mois HBC, sans corne, vêlage facile, TGS. Ducert Claude Martigny-le-Comte.
✆ 06 07 75 81 61

71 - Vends pour la reproduction taureaux limousins 12-18 mois dont certains gènes sans corne.
✆ 06 20 55 81 02

74 - Vends taureaux charolais 20 et 15 mois + 1 génisse limousine 1 an, bonnes conformations.
✆ 06 19 33 56 77

Caprin

26 - Vends 20 chevrettes et 6 boucs Saanen 1 mois d'âge, élevage contrôle laitier et Capgène.
✆ 06 46 78 00 72

Ovin

73 - Cause cessation vends 80 brebis Mourerous.
✆ 06 03 18 78 40
06 82 38 70 28

Equin

15 - AV 10 juments poulinières suitées de leurs petits poulains et saillies pour 2027.
✆ 06 68 93 08 85

38 - Urgent. Eleveur âgé d'ânes, situé en Hte Savoie (74) recherche repreneur à titre gratuit contre bon soins. Cheptel + terrains + parcs. Anes de races Grand Noir du Berry et Bourbonnais.
✆ 06 24 87 28 37

Emploi

Offre

01 - Recherche ouvrier agricole, secteur Châtillon sur Chalaronne, en polyculture élevage bovin viande, à temps plein.
✆ 04 74 55 66 57
au 06 73 17 95 80

Terres de Bourgogne Petites annonces 03 80 78 90 40

Votre spécialiste en matériel d'élevage
CÔTE-D'OR YONNE & AUBE
SAS CHAPUIS Frères
21450 Saint-Marc-sur-Seine
www.chapuis-freres.fr
1895 - 2025 130 ANS CHAPUIS FRÈRES



RENFORCEMENT DE L'ÉQUIPE SAV
CHAPUIS Frères recherche son 5e technicien (H/F)
Montage, entretien, réparation des équipements de traite DeLaval
Adresser CV + LM à direction@chapuis-freres.fr

Des professionnels à votre service



BECKER Frères
ARRIVAGE
LOTS DE TÔLES ISOLÉES DÉCLASSÉES
Panneau sandwich toiture et bardage ép. 60 à 80 mm, à partir de 18 €ht/m². Possibilité 1er choix
58310 ARQUIAN - 03 86 39 70 94 - sarlbecker@orange.fr
58800 CORBIGNY - 03 86 20 19 66 - becker.freres@orange.fr

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Retrouvez-nous sur agribourgogne.fr
L'information vous accompagne partout !
Ordinateur - Tablette - Smartphone



Terres de Bourgogne
LE JOURNAL DE RÉFÉRENCE POUR L'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE
CHAQUE VENDREDI à la maison et accessible PARTOUT et à tout moment
abonnement@terres-de-bourgogne.net
ABONNEMENT 03 80 78 90 40



Terres de Bourgogne Abonnement

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE
1, rue des Coulots - 21110 Bretenière

Avec votre abonnement, vous bénéficiez d'un ACCÈS ILLIMITÉ au site www.agribourgogne.fr

NOM
PRÉNOM
RAISON SOCIALE
RUE
CP VILLE
TÉL. PORT.
EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Je règle € par virement

IBAN FR76 1100 6210 5252 1287 7243 009
BIC AGRIFRPP810

SIGNATURE

Contact : Tél. 03 80 78 90 40 - abonnement@terres-de-bourgogne.net

Choisissez votre revue parmi les titres suivants
Cochez la case correspondante

☐ Réussir Bovins viande
☐ Réussir Grandes Cultures
☐ Réussir Lait
☐ Réussir Porc
☐ La chèvre
☐ Pâtre
☐ Réussir Fruits & Légumes
☐ Réussir Vigne
☐ Réussir Volailles
☐ Réussir Bio numérique

JE M'ABONNE POUR

☐ 1 AN 130 €
☐ 2 ANS 234 €
☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix
pour 1 an 69 € par revue
pour 2 ans 138 € par revue

TOTAL

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

MODIFICATION DE CO-GERANT

GAUTHERON D'ANOST

SARL au capital de 1000 €
Siège social :
30 rue Nelson Mandela
21000 Dijon
878 130 277 RCS de Dijon

Par une décision du 15/10/2026, l'associé unique a nommé, à compter du 15/10/2026, co-gérante Mme Daphné VANNEROY, épouse GAUTHERON, demeurant 10 rue Kléber à Dijon (21000).
Mention au RCS de Dijon

AL26024534

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

3RL LOCATIONS, SAS au capital de 1000 € - Siège social : 4 impasse du Château 71350 PALLEAU - 944 181 544 RCS CHALON SUR SAONE : Aux termes d'une décision en date du 26/10/2026, l'Associée Unique a décidé de transférer le siège social 4 impasse du Château 71350 PALLEAU au 4 rue du Stade 21380 MESSIGNY ET VANTOUX à compter du 26/10/2026 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de CHALON SUR SAONE sous le numéro 944 181 544 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de DIJON. Président : la société 3RL, SARLU au capital de1000€, dont le siège social est Immeuble Baccara - 18 A Avenue de Langres 21000 DIJON, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON sous le numéro 980182 364, représentée par M. Romain MIOT, Gérant. POUR AVIS. La Présidente

AL26024603

MODIFICATION DU CAPITAL

LES VIGNES DU DESSOUS

SC au capital de 1000 €
Siège social :
17 rue Jean-François Champollion
21200 Beaune
993 767 789 RCS de Dijon

Le 21/10/2026, la décision unanime des associés a décidé de modifier le capital social en le portant de 1000 €, à 400 €
Mention au RCS de Dijon

AL26024628

MODIFICATIONS MULTIPLES

LA BEAUNE INFO

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 1 000 €
SIEGE SOCIAL :
10 RUE DES CEDRES
71640 MERCUREY
914.037.411 RCS CHALON SUR SAONE

Aux termes des décisions de l'associée unique du 29/09/2026, il a été décidé de :
- nommer la société VIA BELENA, SAS au capital de 843.220 euros, dont le siège social est situé 21 rue de Longchamp 75016 PARIS, immatriculée sous le n° 525.112.181 RCS PARIS, en qualité de Président de la société, à compter du même jour et pour une durée illimitée, en remplacement de M. Laurent GUILLAUME, démissionnaire ;
- transférer le siège social au 21 Boulevard Saint Jacques à BEAUNE (21200), à compter du même jour, et de modifier l'article 4 des statuts.
Ancienne mention : 10 rue des Cèdres - 71640 MERCUREY.
Nouvelle mention : 21 Boulevard Saint Jacques - 21200 BEAUNE.
PERSONNE HABILITEE A ENGAGER LA SOCIETE : La société VIA BELENA, SAS au capital de 843.220 euros, dont le siège social est situé 21 rue de Longchamp 75016 PARIS, immatriculée sous le n° 525.112.181 RCS PARIS, Président.
En conséquence, la société qui est immatriculée au RCS de CHALON SUR SAONE sous le numéro 914.037.411 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de DIJON.

AL26024629

// ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE PORTANT SUR LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE D'UNE CENTRALE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL A TIL-CHÂTEL
Par arrêté préfectoral n° 1710 du 2 novembre 2026, est organisée du 23 novembre 2026 à 9h30 au 23 décembre 2026 inclus à 12h00, soit 31 jours consécutifs, une enquête publique relative à la demande, de permis de construire une centrale solaire photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Til-Châtel, d'une puissance de 8,54 MWc, déposée par la société « Sun'r Power ».
Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier comprenant notamment les pièces du permis de construire dont l'étude d'impact est consultable :
- sur support papier à la direction départementale des territoires, 57 rue de Mulhouse à Dijon, au service urbanisme connaissance appui aux territoires (SUCAT) bâtiment A bureau 120, de 9 h 15 à 11 h 15 et de 14h 00 à 16 h 00 du lundi au vendredi.
- sur le site internet de la Préfecture, pendant toute la durée de l'enquête :
https://www.cote-dor.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Energies-renouvelables/Enquetes-publiques-concernant-les-projets-de-centrales-solaires-photovoltaiques
- sur support papier et sur un poste informatique en mairie de Til-Châtel aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public.
- Sur un registre dématérialisé pour la consultation du dossier mis en place à l'adresse suivante :
https://www.registre-dematerialise.fr/7777/
- Adresse e-mail de dépôt des contributions :
enquete-publique-7777@registre-dematerialise.fr
Durant cette même période, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, et tenu à sa disposition en mairie de Til-Châtel, située 3 rue Aval 21120 TIL-CHÂTEL.
Les observations, propositions et contre-propositions peuvent également être adressées au commissaire enquêteur, par voie postale en mairie de Til-Châtel, siège de l'enquête ou par courrier électronique avant la clôture de l'enquête soit le 23 décembre 2026 avant 12h00 à l'adresse suivante :
enquete-publique-7777@registre-dematerialise.fr
Les observations et propositions transmises par voie électronique seront accessibles sur le site **https://www.registre-dematerialise.fr/7777/** pendant toute la durée de l'enquête.
Monsieur Gilles GIACOMEL désigné en qualité de commissaire enquêteur OU Monsieur Christian ROCHE en qualité de commissaire enquêteur suppléant, se tiendront à la disposition du public : en mairie de Til-Châtel
- Lundi 23 novembre 2026 de 9h30 à 12h00
- Mercredi 2 décembre 2026 de 9h30 à 12h00
- Vendredi 18 décembre 2026 de 14h30 à 17h30
- Mercredi 23 décembre 2026 de 9h30 à 12h00
Des renseignements sur le projet peuvent être demandés à Madame Isabelle Favier – Sun'r Power – Téléphone : 06 16 60 50 57 – **isabelle.favier@sunr.com**
Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne qui en fera la demande auprès de Madame la directrice départementale des territoires (direction départementale des territoires – 57 rue de Mulhouse – 21000 DIJON), et à ses frais, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique.
La Préfète de la Côte-d'Or est compétente pour accorder ou refuser le permis de construire.
Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Til-Châtel, à la direction départementale des territoires – 57 rue de Mulhouse – 21000 DIJON et sur le site :
https://www.cote-dor.gouv.fr
Pour la préfète et par délégation,
La directrice départementale des territoires,
Manuelle DUPUY

AL26024665

// MARCHÉS PUBLICS

AVIS SIMPLIFIÉ

Mairie de Villiers-le-Duc
Date limite de réponse : 04 décembre 2026 à 18:00
Section 1 : Identification de l'acheteur
Nom complet de l'acheteur : Mairie de Villiers-le-Duc
Ville : VILLIERS-LE-DUC
Code Postal : 21400
Section 2 : Communication
Moyen d'accès aux documents de la consultation : https://marches.ternum-bfc.fr/index.php?page=Entreprise.EntrepriseDetailsConsultation&id=695858&orgAcronyme=h0a
Identifiant interne de la consultation : 2026-01
Nom du contact : VIRGINIE COUTURIER
Adresse mail du contact : mairie.villiersleduc@gmail.com
No téléphone du contact : +33 686380718
Section 3 : Procédure
Type de procédure : Appel d'offres ouvert
Condition de participations :
Technique d'achat : Sans objet
Date et heure limites de réception des plis : 04 décembre 2026 à 18:00
Section 4 : Identification du marché
Intitulé du marché : Villers-le-Duc-2026-01
Description succincte du marché : RESTAURATION DES COUVERTURES ET REMISE EN ETAT GENERAL DE L'EGLISE SAINT-JEAN-BAPTISTE SITUEE A VILLIERS-LE-DUC EN COTE-D'OR
Type de marché : Marché
Consultation alloti : Oui
Lieu principal d'exécution du marché : 21
Durée du marché (en jours) : 34

AL26024655

// DIVERS

SCP CARILLON ET MANGEL
NOTAIRES ASSOCIES
31 Bis rue François MITTERRAND
21120 IS-SUR-TILLE

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL-DÉLAI D'OPPOSITION

Par testament olographe du 11 août 2026, Monsieur Michel Alain René FLEUREY, en son vivant Retraité, demeurant à IS SUR TILLE (Côte-d'Or), 14 Parc du Petit Bois, Appartement 60, célibataire majeur. Né à DIJON (Côte-d'Or), le 19 décembre 1951. N'ayant pas signé de pacte civil de solidarité. De nationalité française et décédé à IS SUR TILLE (Côte-d'Or), le 17 août 2026 a institué un légataire universel.
Ce testament a été déposé au rang des minutes de Maître Martin MANGEL suivant procès-verbal en date du 08 octobre 2026, dont la copie authentique a été reçue par le Greffe du Tribunal Judiciaire de Dijon le 23 octobre 2026.
Les oppositions pourront être formées auprès de Maître Martin MANGEL 31 Bis Rue François Mitterrand, BP 44 – 21120 IS-SUR-TILLE, notaire chargé du règlement de la succession.
Pour avis, le notaire

AL26024639

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural
Appel à Candidatures du 02/11/2026
La Safer Bourgogne-Franche-Comté (département SD21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Meloisey : Libre - Vigne AOC BHCB Rouge – Urbanisme : Zone A du PLU - 41 a 80 ca 'BEUTRY' : ZD-0054
Noiron-sur-Seine : Terres hors AOC, terres à vignes et vignes en AOC Bourgogne - Urbanisme : RNU 4 ha 26 a 63 ca 'AU DESSUS DE LA COMMELLE' : D-0013—0014 - 'EN CHAT RONGE' : ZC-0013—0014 - 'EN MATROT OUEST' : ZD-0005 - 'EN LA COMMELLE' : ZE-0001
Fixin : Terres à vigne en AOC Fixin - Urbanisme : Zone A du PLU 13 a 63 ca 'LES RAVRY' : AC-0110
Dossier Étaules, Darois, Val-Suzon : Objectif : Maintien de l'exploitant en place sur les parcelles occupées
Étaules : Terres - Urbanisme : Zone A du PLU 11 ha 65 a 00 ca 'CHARME AU POIRIER' : ZI-0011—0012—0013—0014 - 'LES ROCHERONS' : ZI-0001
Darois : terres, prés, landes - Urbanisme : Zones A et N du PLU 7 ha 98 a 86 ca 'MANSIOT' : AE-0055—0081—0112—0113—0233—0234 - 'AU DESSUS DE NEUDRY' : ZB-0014
Val-Suzon : terres, prés, bois - Urbanisme : RNU 37 ha 80 a 79 ca 'LA COMBOTTE' : A-0121 - 'VAL SUZON HAUT' : AC-0184 - 'LES EPITIOTS' : ZC-0001—0002—0004
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le **24/11/2026** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand, 21850 ST APOLLINAIRE où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,
où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL26024659

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 13/10/2026, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination :
SAS YEMI APHITY
Objet social : en France et à l'étranger : l'acquisition, la gestion de valeur mobilières de tous droits sociaux ; la prise de tous intérêts et participations par tous moyens dans toute société ou entreprise existante ou à créer, l'animation de filiale ; la gestion technique, commerciale, administrative, financière en France ou à l'étranger de toute société ou entreprise ; les études et le montage de toutes opérations financières, industrielles ou commerciales ; le consulting et la formation ; la prise, l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'exploitation de tous droits de propriété industrielle ainsi que de tous procédés ; l'acquisition de tous immeubles ou droits sociaux immobiliers ; la construction de tous immeubles sur terrain nu ; l'achat de terrains nus en vue de la construction de tous immeubles. Et plus généralement, toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à : la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ; la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ; toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.
Siège social : 8 rue de la Petite Fin 21121 Fontaine-lès-Dijon.
Capital : 1000 €
Durée : 99 ans
Président : M. Yêmi APITHY, demeurant 19 rue Montmartre - 21000 Dijon
Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Il doit justifier de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix au moins.
Clause d'agrément : Tant que la Société demeure unipersonnelle, toutes les transmissions d'actions, sous quelque forme que ce soit, s'effectuent librement. Lorsque la société devient pluripersonnelle : Les actions sont librement cessibles entre associés. En revanche, elles ne peuvent être cédées au profit de tiers qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.
Immatriculation au RCS de Dijon

AL26024483

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 13/10/2026, il a été constitué une SPFPL SASU ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination :
SPFPL YEMI APITHY
Objet social : La Société a pour objet, conformément à l'Ordonnance n° 2023-77 du 8 février 2023 relative à l'exercice en société des professions libérales règlementées : la détention de parts ou d'actions de société d'exercice libéral ayant chacune pour objet l'exercice de la profession de pédicure-podologue ; la détention de parts de société civile immobilière dont les locaux sont loués à une ou plusieurs sociétés d'exercice libérale précitées ; la participation à tout groupement de droit étranger ayant pour objet l'exercice de la profession de pédicure-podologue ; elle peut en outre réaliser toutes autres activités compatibles avec cet objet, s'y rapportant et contribuant à sa réalisation et à son développement, sous réserve d'être destinée exclusivement aux sociétés ou aux groupements dont elle détient des participations. La Société pourra notamment fournir des prestations de services d'assistance administrative, financière, juridique et comptable aux sociétés dans lesquelles elle détient des participations ainsi, notamment, et sans que cela soit limitatif : gestion de la trésorerie du groupe, prestations informatiques, services de documentation.
Siège social : 8 rue de la Petite Fin 21121 Fontaine-lès-Dijon.
Capital : 1000 €
Durée : 99 ans
Président : M. Yêmi APITHY, demeurant 19 rue Montmartre 21000 Dijon
Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Il doit justifier de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix au moins.
Immatriculation au RCS de Dijon

AL26024489

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION SOCIALE : SARL LMINVEST
CAPITAL : 5.000 Euros
SIEGE SOCIAL : 3 rue Thiers - 21200 BEAUNE
OBJET : Toutes prestations informatiques : réparation et vente de tous matériels informatiques ; La prise de participation financière dans tous groupements, sociétés ou entreprise, français ou étrangers, créées ou à créer, et ce, par tous moyens, notamment par voie d'apport, souscription ou achat d'actions ou parts sociales, de fusion ou de groupement.
DUREE : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.
GERANT : Monsieur Lionel MARVIN, demeurant 3 rue Thiers à BEAUNE (21200)
RCS : DIJON
Pour Avis
La Gérance

AL26024626

NIÈVRE

// MODIFICATION

TRANSFORMATION

EF TRANSPORTS

SAS transformée en SARL
au capital de 250 000 €
Siège social :
Rue des Fondeurs
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
491 387 023 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 30/09/2026, les associés ont décidé de transformer la société en SARL à compter du 1er octobre 2026.
En conséquence, les mentions antérieures se trouvent ainsi modifiées :
- Forme :
Ancienne mention : SAS
Nouvelle mention : SARL
- Administration :
Anciennes mentions :
- Président : M. Mustapha EL FAYZI
- Directeur Général : M. Ibrahim EL FAYZI
Nouvelles mentions :
- Co-Gérants : M. Mustapha EL FAYZI dt à SAINT MARTIN SUR NOHAIN (58) – Villardeau - 4, rue des Arbres et M. Ibrahim EL FAYZI dt à COSNE COURS SUR LOIRE (58) – 35, rue du Colonel Rabier
Pour avis

AL26024622

Maître Éric de LAGUERENNE
SELARL EDL AVOCAT
Avocat au barreau de BOURGES

AVIS DE TRANSFORMATION ET DE MODIFICATION

GAEC DE PRECY LE BAS

Groupement Agricole
d'Exploitation en Commun
Au capital social de 298.840 €
Courty - 58120 CHATEAU CHINON CAMPAGNE
RCS de Nevers n°504010075

L'assemblée générale en date du 5 octobre 2026 a décidé la transformation de la société en une SCEA, Société Civile d'Exploitation Agricole.
Par suite de cette transformation, la collectivité des associés a décidé d'adopter les nouveaux statuts de la société sous cette nouvelle forme et de modifier sa dénomination en SCEA DE PRECY LE BAS.
L'objet principal de la société, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés.
Les actes modificatifs seront déposés au RCS de Nevers.
Pour avis la gérance.

AL26024627

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

SAS TMS 58

SAS au capital de 1 500 €
Siège social :
85, Faubourg du Grand Mouësse
58000 NEVERS
891 398 190 RCS NEVERS

Aux termes de ses décisions du 21/10/2026 l'Associé Unique a décidé à compter du même jour d'étendre l'objet social aux activités suivantes : Acquisition, gestion et cession de toutes valeurs mobilières, parts sociales et tous instruments financiers – Prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés - Prestations de services de toutes sortes pour ses filiales et participations - Définition de la politique industrielle ou commerciale et animation de services communs des sociétés qu'elle contrôle - Assistance administrative, financière et commerciale, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

AL26024642

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

SCI DES CARRIERES
Société civile immobilière au capital de 1.000,00 euros
Siège social : Route de Macé, Le Champ du Saule – 58180 Marzy
RCS Nevers 531134 237
Par AGE du 23.10.2026, le siège social a été transféré au Domaine des Bordes - 58180 Marzy, à compter du même jour. Mention au RCS de Nevers. Pour avis.

AL26024648

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

SCI A.M.F.
Société civile immobilière au capital de 1.524,49 euros
Siège social : Le Champ du Saule – 58180 Marzy
RCS Nevers 410194 765
Par AGE du 23.10.2026, le siège social a été transféré au Domaine des Bordes - 58180 Marzy, à compter du même jour.
Mention au RCS de Nevers. Pour avis.

AL26024649

NOMINATION DE CO-GÉRANT

SARL PHILIPPE BOUIN

société à responsabilité limitée
au capital de 300.000,00 €
Siège social : 87, Route d'Alligny
58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE
431538099 RCS NEVERS

Par assemblée générale ordinaire en date du 27 octobre 2026 les associés ont décidé de nommer en qualité de cogérante Madame Valérie BOUIN, demeurant à à Cosne-Cours-sur-Loire (58200), 87, Route d'Alligny pour une durée illimitée à compter du 2 novembre 2026.
Pour avis.

AL26024663

COGEP AVOCATS
33 Place d'Allier
03000 Moulins

TM AGRI

Société par actions simplifiée
au capital de 15000 euros
Siège social :
3 Route de la Forêt
58130 ST AUBIN LES FORGES
993 857 028 RCS NEVERS

Aux termes des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire en date du 29 octobre 2026, il a été décidé d'étendre l'objet social de la société aux activités suivantes :
- Nettoyage, lavage, démoussage, entretien et traitement de surfaces extérieures, notamment vitres, toitures, panneaux solaires et photovoltaïques, ainsi que les structures, supports et installations associés ;
- Entretien et de services associés aux installations photovoltaïques, à l'exclusion de toute activité réglementée pour laquelle la Société ne disposerait pas des qualifications,
- Toutes prestations réalisées en hauteur, notamment de prise de vue, contrôle,diagnostic ou inspection notamment thermique, photogrammétrie, cartographie, réalisation de vidéos,
- Le tout au moyen de tout matériel, outillage ou véhicule ;
- L'achat, la vente, la location et la mise à disposition de matériels et équipements en lien avec les activités précitées;
- Toutes prestations de conseil en ces domaines,
Et ce, à l'exclusion de toute activité entrant dans le cadre de l'exercice d'une profession réglementée telle que géomètre expert, expert foncier ou topographe.
L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention sera faite au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Pour avis, Le Président.

AL26024668

// GÉRANCE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte SSP du 30 septembre 2026 enregistré le 6 octobre 2026 au SPFE de Nevers sous le numéro de référence 5804P01 2026 A 00495, la société : DENOMINATION DU VENDEUR
SAS CHEZ TOMMY ET SANDRINE au capital de 3 000 euros, dont le siège social est 2525, avenue de Paris 58320 POUGUES-LES-EAUX immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 882 500 622 R.C.S. Nevers a cédé a
DENOMINATION DE L'ACHETEUR

LE REPERE DU BOUCHER au capital de 7 500 euros, dont le siège social est 2525, avenue de Paris 58320 POUGUES-LES-EAUX immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 109 082 826 R.C.S. Nevers a cédé a
Son fonds artisanal et de commerce, déclaré au greffe, de boucherie, commerce et de négoce de charcuterie, traiteur, plats cuisinés à emporter, achat, vente d'épicerie fine et de boissons alcoolisées ou non, qu'elle exploitait au 2525, avenue de Paris 58320 POUGUES-LES-EAUX.
Cette vente a été consentie au prix de 125 000 euros, avec entrée en jouissance au 1er octobre 2026.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les formes légales dans les dix jours de la publication au BODACC, au cabinet LEXCONSEIL, Maître FLORENCE MORIN, 3 rue Vauban 58000 NEVERS.
Pour avis.

AL26024610

// VENTE AUX ENCHÈRES

VENTE AUX ENCHÈRES

Vente aux enchères publiques, le Mardi 08 décembre 2026 à 10 H 45,
au Tribunal Judiciaire de NEVERS, au Palais de Justice, place du Palais,
58109 NEVERS - EN 3 LOTS
à NEVERS (58000)
30 avenue Pierre Bérégovoy

1e Lot : Au 1er étage, 1ère porte à gauche, ENSEMBLE à usage de BUREAU de 66,99 m² comprenant : grande entrée avec placard, bureau et 2 w.-c. Avec Cour accessible depuis le rez-de-chaussée (lots 5 et 9)
2ème Lot : Au 1er étage, porte de droite, STUDIO de 30,75 m² comprenant : pièce principale avec coin-cuisine, salle d'eau avec w.-c. (Lot 6)
3ème Lot : au 2ème étage, à droite, ENSEMBLE à usage de BUREAU de 169,66 m², comprenant : entrée avec cuisine, open-space, bureau cloisonné, 2 w.-c. avec espace sanitaires, local technique et à gauche, ENSEMBLE immobilier en travaux de 99,09 m² comprenant : entrée, dégagement, 3 pièces, sas, chambre, pièce à vivre, salle d'eau en travaux et grenier.
Et 7 Caves de 88,11 m² (hors Carrez) au sous-sol (Lots 7 et 11)
OCCUPATION : le lot 7 dans sa partie bureau est occupé et loué, les autres lots sont INOCCUPÉS
MISES A PRIX : 1er Lot: 13.000 Euros – 2ème Lot : 10.000 Euros – 3ème Lot : 90.000 Euros
Consignations minimum par chèque de banque de 3.000 euros pour les 1er et 2ème lots et de 9.000 euros pour le 3ème lot.
Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de NEVERS où le cahier des conditions de vente est déposé sous le RG N° 26/00012, à la SELARL AGIN-PREPOIGNOT, représentée par Maître Myriam PREPOIGNOT, Avocat à NEVERS (58), 6 square de la Résistance, Tél. : 03 86 57 05 00, email : cabinet@aginprepoignot.com, à la SARL FRICAUDET LARROUMET SALOMONI, Société d'Avocats Inter-Barreaux (Hauts-de-Seine et Val-de-Marne), représentée par Maître Laurine SALOMONI, Avocat à VINCENNES (94), 2 bis rue des Deux Communes, Tél. : 09 72 53 65 89 (appels uniquement de 9 H 00 à 12 H 00), email : cabinet@fricaudet-larroumet.com et avoventes.fr (documents anonymisés)
VISITE SUR PLACE le Jeudi 26 novembre 2026 à 14 H 00

AL26024640

MAITRE OLIVIER LEVOIR,
Avocat au Barreau de Nevers
10, rue Saint Martin - 58000 NEVERS
Tél 09.61.20.61.98
(E-mail) levoir.olivier@orange.fr

A la requête de la SELARL JSA, mandataire judiciaire, dont le siège est fixé 18 rue Georges Clémenceau - 78000 Versailles

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
Au Palais de Justice à NEVERS (Nièvre),
Place du Palais,
LE MARDI 8 décembre 2026 à 10h45
COMMUNE DE TAZILLY (Nièvre)
Lot unique : Un ensemble immobilier situé Le Bourg à TAZILLY (58170) cadastré Section A n°321 comprenant quatre appartements F3 et deux appartements F4
Sur la mise à prix de : DOUZE MILLE EUROS (12 000 €)
Avec baisse immédiate et sans nouvelle publicité par tranche de 2 000 € jusqu'à un prix plancher de 6 000 € pour le cas où la mise à prix ne serait pas couverte.
Fait et rédigé par l'avocat poursuivant soussigné le 27 octobre 2026. Me Olivier LEVOIR
Les enchères peuvent être portées que par un avocat inscrit au barreau du Tribunal Judiciaire de Nevers
Le cahier des conditions de la vente peut être consulté sans frais, soit au greffe du juge de l'exécution de Nevers situé Place du Palais de ladite ville, soit au cabinet de Maître Olivier LEVOIR situé 10 rue Saint Martin, 58000 Nevers, rédacteur du cahier des conditions de vente.
VISITE du bien prévue sur place le 25 novembre 2026 à 14h00 : S'adresser à Maître Aude BONNET, membre associé de la SELARL QUALIJURIS 58, huissier de justice, 2 avenue Saint-Just, 58000 NEVERS, Tél : 03 86 59 73 40

AL26024638

// DIVERS

VENTE DE PARCELLE FORESTIÈRE

Conformément aux dispositions de l'article L 331-19 du Code forestier, les propriétaires des parcelles boisées contiguës aux biens ci-après désignés, tels qu'ils figurent sur les documents cadastraux, sont informés de leur vente.

Bien sis à
SAINT-BENIN-D'AZY - Lieu-dit LES MERATS
Description
Section : AI
N° : 0279
Lieudit : LES MERATS
Surface : 01 ha 61 a 56 ca
La vente doit avoir lieu moyennant le prix de QUATRE MILLE CINQ CENTS EUROS (4 500,00 EUR) payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique, frais en sus.
Tout propriétaire d'une parcelle boisée contiguë au bien à vendre dispose d'un délai de deux mois à compter de l'affichage en mairie, à compter de ce jour, pour faire connaître à Maître Thibaut MARIE notaire à NEVERS (58000), mandataire du vendeur, qu'il exerce son droit de préférence au prix et modalités de paiement ci-dessus indiqués.

AL26024676

SELAS PIERRE JOURDIER –
MARIE CHERAMY –
JEAN-CHARLES REROLLE
Notaires associés
3, rue Henri Barbusse
58000 NEVERS

Insertion conforme à l'article 1378-1 du Code de procédure civile :
Suivant testament olographe en date du 15 janvier 1995, Monsieur Alain René Emile Georges DURAND, en son vivant retraité, né à NEVERS (58000) le 19 janvier 1951, époux de Madame Elisabeth Marie Claude MEINIER, ayant demeuré à LA FERMETE (58160), 10 rue des Sapins, décédé à NEVERS (58000) le 10 septembre 2026, a consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu le 2 novembre 2026, par Maître Marie CHERAMY, notaire associée de la société d'exercice libéral par actions simplifiée dénommée «Société d'exercice libéral par actions simplifiée Pierre JOURDIER Marie CHERAMY et Jean-Charles REROLLE, Notaires associés» titulaire d'un office notarial immatriculé à la Caisse de retraite et de prévoyance des clercs et employés de notaires (CRPCEN) sous le numéro 58001 et dont le siège social est à NEVERS (58000), 3, rue Henri Barbusse, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Marie CHERAMY, notaire à NEVERS (58000), 3 Rue Henri Barbusse, référence CRPCEN : 58001, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de NEVERS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL26024678

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SARL Energie Expertises

Au capital de 3500€
Siège social
22 faubourg du grand Mouesse
58000 Nevers
RCS Nevers 515316461

Aux termes d'une décision en date du 30/09/2026, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Mr Rémi MALHIS, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture définitive des opérations de liquidation à compter du 15/10/2026. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de NEVERS. Pour avis, le liquidateur.

AL26024456

CLÔTURE DE LIQUIDATION

EARL BAILLY CHRISTOPHE

Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital social de 110 985 Euros
Siège de liquidation :
14 rue du Jussilot - Château du Bois
58410 ENTRAINS SUR NOHAIN
RCS NEVERS – N° 351407 507

Suivant délibération d'AGE du 16 octobre 2026, le liquidateur a approuvé les comptes de liquidation. Il est déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation au 30 juin 2026. Pour avis et radiation au RCS de NEVERS, le liquidateur

AL26024536

CLÔTURE DE LIQUIDATION

ARNAUD

Société à responsabilité limitée
Société en liquidation
au capital de 40 000 euros
Siège social :
6 Boulevard de la République,
58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE
832 678 320 RCS NEVERS

Le 25 septembre 2026, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du 31 juillet 2026.
La société sera radiée au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL26024621

Terres de Bourgogne Annonces légales 03 80 78 90 42

COGEP AVOCATS

DISSOLUTION

SAS ARTIS'ENLOIRE

Société par actions simplifiée
au capital de 100 euros
Siège social :
1 rue des Sables
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
850 148 701 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision en date du 29.09.2026, l'Associée Unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30.09.2026 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Madame Mélanie HOUDY, demeurant ST LOUP DES BOIS 58200,2 Chemin de la Genetière, Associée Unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est 2 Chemin de la Genetière 58200 ST LOUP DES BOIS.C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis, Le Liquidateur

AL26024633

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SAS JUST

Société par action simplifiée
Société en liquidation
au capital de 1000 euros
Siège social :
Rue des Minotiers – Champ Bailly –
Parc d'Activités du val de Loire
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
832359160 RCS NEVERS

Le 27 octobre 2026, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, ont déchargé le liquidateur de son mandat, lui ont donné quitus de sa gestion et ont constaté la clôture de liquidation à compter du 30 septembre 2026.
La société sera radiée au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL26024641

DISSOLUTION

SCI DES SOUFFLETS

SCI
au capital de 152,45 euros
Siège social :
15 les Rompées
58470 MAGNY-COURS

Le 03/11/2026, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 03/11/2026. Monsieur Gilles CAZIN demeurant 15 les Rompées 58470 MAGNY-COURS, a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au 15 les Rompées 58470 MAGNY-COURS.
Mention en sera faite au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL26024682

// CONSTITUTION

Exco Alpha

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à NEVERS du 23/10/2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée.
Dénomination : SIGNATURE PAYSAGE 58.
Siège : 66 route de Busserolles, 58180 MARZY.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
Capital : 1 000 euros.
Objet : Entretien, création et aménagement d'espaces verts, élagage, petite maçonnerie paysagère.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Pierre BEUGNOT, demeurant 66 route de Busserolles, 58180 MARZY
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

AL26024620

YONNE

// MODIFICATION

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Sna transport

Société à responsabilité limitée
au capital de 15.000,00 €
Siège social :
20, rue des Chevaliers
89500 DIXMONT
RCS SENS 895147 692

Aux termes d'une AGE en date du 18/09/2026, le siège social qui était situé à DIXMONT (89500) 20, rue des Chevaliers est transféré à SAINT SEVER (40500) 9 rue du Tribunal. En conséquence elle sera immatriculée au RCS de MONT DE MARSAN.
Pour avis, la gérance.

AL26024433

S.J.B. Société d'Avocats

A.M.C.

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social :
7 Route de Toucy
89000 AUXERRE
107 451 585 RCS AUXERRE

Aux termes d'un procès-verbal des décisions de l'Associé Unique en date du 15 octobre 2026, il résulte que Monsieur Florian STISI, demeurant 6rue Saint Antoine - CHICHY, 89250 HAUTERIVE, a été nommé en qualité de Directeur Général.

AL26024636

MODIFICATIONS

GFA DE CORCHENNE

GFA au capital de 3 330,00 euros
Siège social : Vassy - 89200 ETAULE
387 461 130 RCS AUXERRE

L'assemblée générale extraordinaire du 22 octobre 2026, a décidé de :
Transférer le siège social à ARGENTEUIL-SUR ARMANÇON (89160) 9 rue des Fossés,
Modifié l'objet social qui devient : la propriété et l'administration de tous les immeubles et droits immobiliers à destination agricole composant son patrimoine ; et généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société et soient conformes à la législation régissant les groupements fonciers agricoles. Conformément à son objet, ce groupement foncier agricole ne peut procéder à l'exploitation en faire-valoir direct des biens constituant son patrimoine. Ceux-ci doivent être donnés à bail à long terme dans les conditions prévues aux articles L.416-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime.
Toutes ces décisions prennent effet à compter du 22 octobre 2026.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention sera faite au RCS d'AUXERRE.
Pour avis, le gérant.

AL26024646

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

YKD TRANSPORT
Société à responsabilité limitée au capital de 2 000 euros
Siège social : 6 bis rue Denis Papin – 89000 AUXERRE
529 910 853 RCS AUXERRE
Aux termes des décisions unanimes des associés en date du 30 octobre 2026, il a été décidé de transférer le siège social du 6 bis rue Denis Papin – 89000 AUXERRE au 5 rue de la Troquette – 89200 SAUVIGNY-LE-BOIS à compter du 1er novembre 2026 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
POUR AVIS
La Gérance

AL26024651

Laurent FRANCIN, Stéphanie FAIVRE FRANCIN
et Elise LAROCHE-SAUTEREL
Notaires associés
10 Boulevard du Maréchal Davout
89000 AUXERRE

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

L'associé unique et gérant de la société «EFE KEBAB», SARL unipersonnelle, ayant son siège social à VILLENEUVE LA GUYARD (89340) 53 grande rue, SIREN n° 980951271 RCS SENS, a décidé, le 5 octobre 2026, de transférer le siège social de VILLENEUVE LA GUYARD (89340) 53 grande rue à AUXERRE (89000) 47 boulevard Vauban à compter du même jour.
L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence.
Pour avis, la gérance.

AL26024653

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

LE BOIS FOURNEAU
SCI au capital social de 1524.49 Euros
Siège social :
LA POINTE DES NEGRES - POINTE DES NEGRES 97 200 FORT DE FRANCE
398 097 170 RCS FORT DE FRANCE
Le 15/07/2026 L'AGE de la société ayant pour objet la location immobilière et une durée de 99 ans jusqu'au 10/08/2093 a décidé de transférer le siège social au 3 chemin des jardins - Le bois du fourneau 89660 MERRY SUR YONNE à compter de cette date.
En conséquence elle sera immatriculée au RCS d'Auxerre et radiée au RCS de Fort de France

AL26024660

MODIFICATIONS MULTIPLES

Par décision du 13.10.2026, l'AGE de la Sté EURL FAUVIOT YANNICK, SARL au capital de 3.000 €, sise à VILLENEUVE-SUR-YONNE (89500) 16 rue de la Forêt Château, RCS SENS 519 675 458, a décidé : - de transformer la sté en SAS. Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Les cessions d'actions par l'Associé unique sont libres. En cas de pluralité d'associés les cessions d'actions aux tiers sont soumises à agrément des associés. Sous sa forme de SARL, le gérant était Monsieur Yannick FAUVIOT, dt VILLENEUVE-SUR-YONNE (89500) 16 rue de la Forêt Château, qui devient à compter du 13.10.2026 Directeur Général de la sté sous sa nouvelle forme de SAS ; la société JULIART, sise 102 Route de Choiseau (45260) COUDROY est désignée Présidente de la société ; - de remplacer la dénomination sociale par « FAUVIOT YANNICK » ; et d'augmenter le capital qui passe de 3.000 € à 33.000 €. Pour avis. Le Président

AL26024673

S.J.B. Société d'Avocats

Café Aux Sangliers

Société en nom collectif
au capital de 500 euros
Siège social : 1 Place de l'Eglise
89140 ST SEROTIN
929 625 895 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 26/10/2026, l'Associé Unique a nommé Monsieur Yahia KERFOUN, demeurant 11 rue Auguste Romagne 78700 CONFLANS STE HONORINE, en qualité de gérant pour une durée illimitée à compter de ce jour, en remplacement de Monsieur Franck SIKORSKI, démissionnaire.

AL26024674

// VENTE AUX ENCHÈRES

VENTE DE PARCELLES DE BOIS DE TAILLIS

En application de l'article L. 162-2 du Code forestier, avis est donné du projet de vente de parcelles de bois de taillis sises sur la commune de Les Bordes (89500) :
Vendeuse : Mme GAGEAT née PALMERS Jocelyne, née le 09/11/1950 à Paris 6ème, demeurant au 45 puits Bottin, 89510 Véron.
Acquéreur : M. SVALDI Mickaël, né le 13/10/1987 à Villeneuve-Saint-Georges.
Désignation : 17 parcelles de taillis cadastrées comme suit : Section A numéros : 398 (4a 70ca), 399 (11a), 361 (7a 05ca) 394 (42a 50ca), 395 (40a 78ca), 402 (4a 05ca), 403 (1a 54ca), 406 (4a 96ca), 407 (1a 02ca), 408 (3a 53ca), 409 (6a 12ca). Section ZC numéro : 109 (5a 45ca), Section C 473 (47a 50ca), Section ZN numéros : 88 (1a 35ca), 105 (1a), 112 (0a 95ca), 153 (1a 86ca).
Superficie totale : 1 hectare, 53 ares et 26 centiares.
Prix de vente :3 000 €.
Droit de préférence : Les propriétaires de parcelles boisées contiguës disposent d'un délai de 2 mois à compter de la présente publication pour faire connaître au notaire leur intention d'exercer leur droit de préférence aux prix et conditions mentionnés ci-dessus.
Élection de domicile : Les notifications d'exercice du droit de préférence doivent être adressées par LRAR à l'étude de Maîtres Berthier & Labe, 8 Quai du Commerce, 89500 Villeneuve-sur-Yonne.

AL26024657

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION

GFA du Courtis-Rochereau

Société civile
au capital de 45 887,15 E
Siège social :
15, Rte de Branches
89400 Chichery
428 562 425 RCS de Sens

L'AGE du 6 novembre 2026 a constaté :
- la vente des parcelles du GFA ;
- la décision de dissolution anticipée ;
- la nomination d'un liquidateur, Mr Guy Pichon, qui aura la charge de répartir le boni de liquidation ;
Tout courrier devra être adressé au siège social.
Pour avis, le liquidateur.

AL26024684

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

ART'TIF

Société à Responsabilité
Limitée en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 7 rue Charles de Foucault
89000 AUXERRE
Siège de liquidation : 4 Allée Beschereau
89000 AUXERRE
504 576 281 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 20 octobre 2026, l'Associée Unique a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Sophie LOYRAUX, demeurant 4 Allée Beschereau 89000 AUXERRE, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal des activités économiques d'AUXERRE, en annexe au Registre du com-

merce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis
Le Liquidateur

AL26024654

CLÔTURE DE LIQUIDATION

EARL GRZEZALKOWSKI RICHARD
EARL en liquidation
au capital de 7 622,45 €
Siège social : 31 rue Basse
89160 VILLIERSLES-HAUTS
397 823 246 RCS AUXERRE
Liquidateur :
M. Richard GRZEZALKOWSKI,
demeurant à
VILLIERS-LES-HAUTS (89160)
31 rue Basse.

Aux termes des décisions en date du 30 juin 2026, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation de la société, prononcé la clôture de la liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat.
Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (89000).
Pour avis, le liquidateur.

AL26024671

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 27 octobre 2026, à LA-CELLE-SAINT-CYR.
Dénomination : SCI MARINNA.
Forme : Société civile immobilière.
Siège social : 1 Route de Verlin, Ruban, 89116 LA-CELLE-SAINT-CYR.
Objet : l'acquisition, la propriété, l'administration, l'exploitation par bail, location ou autrement, y compris par bail à construction, de biens immobiliers qui seront apportés ou acquis par elle au cours de la vie sociale, ainsi que la construction de tous immeubles à usage industriel ou d'habitation, la prise de participation dans toutes sociétés civiles immobilières.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 1000 euros
Montant des apports en numéraire : 1000 euros.
Cession de parts et agrément : Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément adopté par un ou plusieurs associés représentant les trois quarts au moins du capital social, et ce, même si les cessions sont consenties au conjoint ou à des ascendants ou descendants du cédant.
Gérant : Monsieur Alain LEHU, demeurant 1 Route de Verlin, Ruban, 89116 LA-CELLE-SAINT-CYR
La société sera immatriculée au RCS SENS.
Pour avis.
Le gérant

AL26024604

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 1 octobre 2026, à Champlost.
Dénomination : DES COUTURES.
Forme : Exploitation agricole à responsabilité limitée.
Siège social : 7 Route de Paris, 89210 Champlost.
Objet : L'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du Code rural et de la pêche maritime.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 7500 euros
Montant des apports en numéraire : 7500 euros.
Cession de parts et agrément : Agrément dans tous les cas.
Gérant : Madame Ludivine DELAGNEAU, demeurant 7 Route de Paris, 89210 Champlost
La société sera immatriculée au RCS de Sens.
Pour avis.
La gérance

AL26024634

Maître Corentin DRÉAU
Notaire à AVALLON (Yonne)
4, rue de Lyon

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Maître Corentin DRÉAU, notaire à AVALLON, 4, rue de Lyon, le 15 octobre 2026, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination : LEAA.
Forme : Société civile immobilière
Objet : Acquisition, administration et gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.
Capital social : MILLE EUROS (1 000,00 €), divisé en 1000 parts de UN EURO (1,00 €) chacune, numérotées de 1 à 1000.
Durée : QUATRE-VINGT-DIX-NEUF (99) années à compter de la date de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
Siège social : AUXERRE (89000), 14 Voie Romaine.
RCS : AUXERRE.
Gérance : Monsieur Franck ROUARD
Pour avis

AL26024645

Maître Corentin DRÉAU
Notaire à AVALLON (Yonne)
4, rue de Lyon

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Maître Corentin DRÉAU, notaire à AVALLON, 4, rue de Lyon, le 30 octobre 2026, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination : NALAHÉ.
Forme : Société civile immobilière régie par le titre IX du livre III du Code Civil, modifié par la loi du 4 janvier 1978, le décret du 3 juillet 1978 et ses textes subséquents.
Objet : Acquisition, administration et gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.
Capital social : MILLE EUROS (1 000,00 €), divisé en 1000 parts de UN EURO (1,00 €) chacune, numérotées de 1 à 1000.
Durée : QUATRE-VINGT-DIX-NEUF (99) années à compter de la date de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
Siège social : QUARRE LES TOMBES (89630), 4 route de la Vallée de la Cure,Bousson le Bas.
RCS : AUXERRE.
Gérance : Madame Laure BENEZETH, demeurant à LE CRES (34920), 13 rue Léonard de Vinci et Monsieur Nicolas NAULOT, demeurant à LE CHESNAY ROCQUENCOURT (78150), 11 rue des 2 Frères.
Pour avis

AL26024661

Etude de Maître Hervé CHANTIER,
Notaire à APPOIGNY (Yonne),
5 rue du Professeur Mocquot

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Hervé CHANTIER, Notaire à APPOIGNY (Yonne), le 28 octobre 2026, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SCI La Fabrique des Belles Terres.
Siège social : ESCAMPS (89 240) la Tuilerie Cidex 317
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.
Le capital social est fixé à la somme de : MILLE EUROS (1 000,00 EUR).
Objet : L'acquisition, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers dont elle peut devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'échange d'apport ou autrement.
La possibilité par la société de loger ses associés à titre gratuit.
Et plus généralement la propriété et la gestion de tous immeubles ou droits immobiliers.
Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation des immeubles devenus inutiles à la société, notamment au moyen de vente, échange ou apport en société.
- Pour la réalisation de cet objet ou pour faciliter celui-ci, la société peut recourir en tous lieux à tous actes et opérations, notamment acquisition, construction, constitution d'hypothèque ou tous autres sûretés réelles sur les biens sociaux dès lors que ces actes et opérations ne portent pas atteinte à la nature civile de cet objet.
Les apports sont : Monsieur Richard WYLLEMAN la somme de quatre cent quatre-vingt-dix euros (490 EUR). Madame Odile WYLLEMAN la somme de quatre cent quatre-vingt-dix euros (490 EUR).
Monsieur Quantin WYLLEMAN la somme de vingt euros (20 EUR).
Cessions de parts : Les parts sont librement cessibles ou transmissibles uniquement entre associés et aux descendants des associés. L'agrément est de la compétence de la collectivité des associés se prononçant par décision extraordinaire.
Premiers CO-GERANTS : Monsieur Richard WYLLEMAN et Madame Odile WYLLEMAN, son épouse demeurant ensemble à ESCAMPS (89240) 21 Rue de la Renardière Cidex 327B.
La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de AUXERRE.
Pour avis et mention
Le notaire.

AL26024664



Droit de reprise du propriétaire et du fermier âgé

Le statut du fermage prévoit, en respectant de strictes conditions, des possibilités de reprise au profit du propriétaire bailleur, notamment lorsque le fermier atteint ou a dépassé l'âge légal du départ en retraite.

L'article L. 411-64 du Code rural prévoit un régime de reprise spécifique lorsque le preneur atteint l'âge de la retraite retenu pour l'assurance vieillesse des exploitants agricoles. Ainsi, le propriétaire bailleur va pouvoir, en adressant un congé au fermier en place, lui refuser le renouvellement de son bail ou en limiter la durée à l'expiration de la période triennale au cours de laquelle le fermier atteint cet âge légal du départ en retraite.

L'acte de congé doit être signifié par acte extrajudiciaire au moins 18 mois avant la date d'effet envisagée. Cela signifie que l'acte de congé doit être remis, en main propre, au fermier en place par un commissaire de justice (ex-huissier de justice). Le preneur peut, sous les conditions prévues par la loi, demander le report de cette date jusqu'à la fin de l'année culturale au cours de laquelle il atteint l'âge lui permettant de bénéficier d'une retraite à taux plein.

L'arrivée à l'âge légal de la retraite n'entraîne donc pas automatiquement la fin du bail. De plus, le fermier évincé en raison de son âge conserve, sous réserve des conditions légales, le droit de céder son bail à son conjoint ou partenaire de PACS participant à l'exploitation, ou à l'un de ses descendants éligibles. Le bénéficiaire de cette cession a droit au renouvellement du bail.

En pratique, chaque situation doit donc être examinée au regard de l'âge du preneur, de la superficie exploitée, de la durée du bail et des formalités de congé. Une erreur dans le calcul de la date d'effet du congé ou dans la rédaction de celui-ci peut compromettre la reprise. Il est donc vivement conseillé de se faire accompagner par un professionnel du droit pour mener cette procédure.

Marie Charrier-Ennaert

AT/MP : le plafond des indemnités journalières abaissé au 1er novembre 2026

Le décret du 30 septembre 2026 réforme le calcul des indemnités journalières versées en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle (AT/MP). Applicable aux sinistres survenus à compter du 1er novembre 2026, cette mesure réduit fortement le plafond de salaire pris en compte, avec des conséquences financières pour les salariés et les employeurs.

Jusqu'à présent, le salaire journalier de base retenu pour calculer les indemnités journalières était plafonné à 0,834 % du plafond annuel de la Sécurité sociale (PASS), soit 400,82 € brut en 2026. Le décret ramène ce plafond à 0,226 % du PASS, soit 155,11 € brut.
Les taux d'indemnisation restent inchangés : 60 % du salaire journalier de base pendant les 28 premiers jours d'arrêt, puis 80 % à compter du 29 jour. En conséquence, l'indemnité journalière maximale passe respectivement de 240,49 € à 93,07 €, puis de 320,66 € à 124,09 € brut.
La réforme concerne principalement les salariés dont la rémunération mensuelle brute dépasse environ 4 715 €. Les sinistres antérieurs au 1er novembre 2026 restent soumis à l'ancien plafond, même si l'arrêt se prolonge après cette date.
Pour les entreprises, la baisse des indemnités journalières peut entraîner une hausse du coût du maintien de salaire. Lorsque le salarié remplit les conditions légales, l'employeur doit notamment compléter l'indemnisation à hauteur de 90 % de la rémunération brute pendant une première période, puis de 66,66 % pendant une seconde, sous réserve des règles applicables. Des maintiens de salaire conventionnels plus favorables peuvent en outre exister.
La diminution des indemnités versées par la MSA augmente alors mécaniquement le complément à la charge de l'employeur. À défaut de maintien de salaire ou de prévoyance compensatrice, la perte est supportée par le salarié.
Présentée comme une mesure d'économies destinée à réduire le déficit de la branche AT/MP, la réforme pourrait également renchérir le coût des régimes de prévoyance complémentaire.

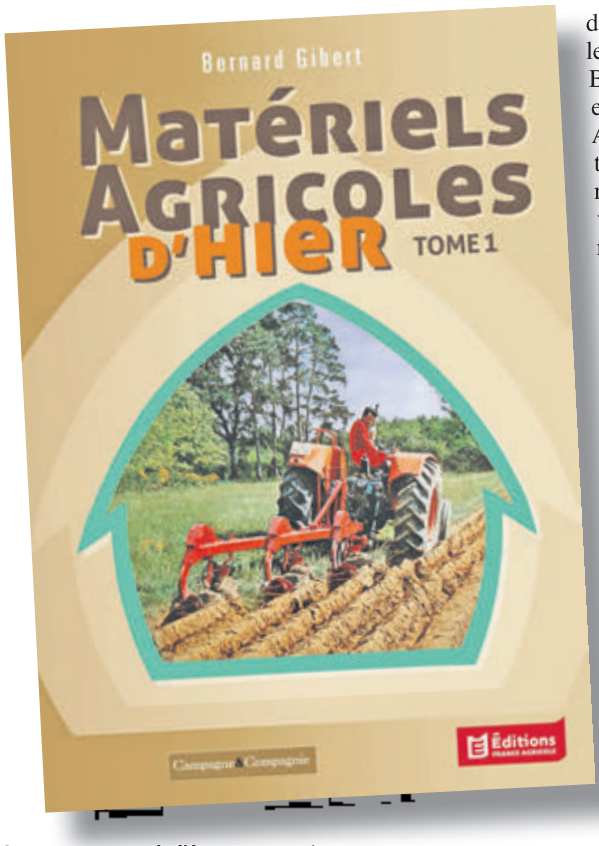
Jennifer Blanchard

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

// MACHINISME ET PATRIMOINE

Deux ouvrages sur les matériels agricoles d'antan

Bernard Gibert, grand spécialiste des machines agricoles anciennes, publie simultanément deux ouvrages qui devraient faire le bonheur des passionnés : l'un consacré aux machines produites depuis le XIXe siècle et l'autre aux moteurs agricoles historiques.



Les prospectus de l'époque constituent la matière première de cet ouvrage.

Le machinisme agricole est un domaine qui a largement plus de 100 ans d'histoire. C'est une mine d'or pour tous les passionnés et Bernard Gibert est de ceux-là. Ancien agriculteur, auteur de nombreux ouvrages qui font référence dans le domaine, il vient de publier deux livres qui devraient retenir toute votre attention (1).

Le premier, intitulé *Matériels agricoles d'hier (tome I)* présente les outils du sol produits entre 1860 et 2000. Des charrues aux herses et aux équipements de semis, ce premier tome rassemble des prospectus anciens de constructeurs. Illustrations d'époque, caractéristiques techniques et arguments publicitaires font revivre les matériels tels qu'ils étaient proposés aux agriculteurs. Charrues réversibles ou à disques, herses, vibroculteurs et semoirs : C'est tout un ensemble documentaire qui vous est proposé pour observer l'évolution des équipements et retrouver les machines des générations précédentes. On y trouve notamment plus de 100 modèles de charrues. Des machines tractées par des chevaux ou des tracteurs : quels étaient leurs usages ? Comment ont-elles fait évoluer les pratiques de production ? Dans quelle mesure ont-elles amélioré les conditions de travail des agriculteurs ? À travers ces outils, Bernard Gibert raconte les innovations du monde agricole.

Documentation riche

Le second ouvrage, *Moteurs agricoles et industriels de nos anciens (tome 4)* se penche dans l'univers de motorisations parfois très rares. Vous trouverez dans ce livre de nouveaux modèles et des compléments aux trois volumes précédents portant sur le même thème. Une place particulière est accordée aux moteurs construits avant 1900, aujourd'hui rares et parfois encore difficiles à identifier. L'ouvrage se caractérise notamment par une riche documentation iconographique. C'est en 1850 que l'on voit apparaître les premières chaudières à vapeur fixes, puis en 1860, les premiers moteurs Lenoir à deux temps (mélange air/gaz et allumage par bougies), enfin, le premier moteur atmosphérique Otto est présenté à l'Exposition universelle de 1874. Il marque la naissance du moteur industriel dont la production se développe en France, en Allemagne et en Grande-Bretagne. C'est cette épopée que raconte Bernard Gibert : des moteurs à gaz de 1890 jusqu'aux moteurs électriques en 1950 en passant par les moteurs thermiques, toujours indispensables aujourd'hui.

(1) Matériels agricoles d'hier (Tome 1), 400 pages, 45 euros, et Moteurs agricoles et industriels de nos anciens (Tome 4), 400 pages, 45 euros, tous deux aux éditions France Agricole.



Berty Robert, avec communiqué

À partir du milieu du XIXe siècle les motorisations agricoles et industrielles ont fait d'énormes progrès.

Agenda Loisirs

Côte-d'Or

• Jusqu'au 11 novembre

// Foire gastronomique de Dijon

La foire gastronomique de Dijon démarre le 31 octobre et va durer jusqu'au 11 novembre. L'occasion de passer de bons moments et de déguster de bonnes choses à manger et à boire.

foirededijon.com

• Vendredi 13 novembre

// Scène ouverte à Châtillon-sur-Seine

Une scène ouverte est organisée au Hangar, sur la zone Actipôle (avenue Noël Navoizat) à partir de 19 heures. Chant, guitare, duo, solo, groupes : lancez-vous dans une ambiance bienveillante face à un public curieux de découvrir ce qui sera présenté sur scène.

Entrée au tarif libre

• Mercredi 18 novembre

// Le houblon et les brasseries à Is-sur-Tille

La société d'histoire Tille-Ignon propose une conférence sur les traces du houblon et des anciennes brasseries de Côte-d'Or, à 20 heures, salle de l'Orangerie.

• Du 20 au 22 novembre

// Combles en laine à Mont-Saint-Jean

Morvan Laine organise trois jours de rencontres et de découvertes autour de la laine et de ses usages. Le projet GIIS-Laines et ses actions en faveur des laines régionales sera présenté à cette occasion. Tout au long du week-end également : ateliers d'initiation, installation artistique, expoistion-vente, contes, spectacles et défilé de créations en laine.

Ouvert à tous.

Nièvre

• Jusqu'au 28 novembre

// Les animaux dans la littérature

La médiathèque de Cosne propose une exposition axée sur les animaux dans la littérature à partir du Moyen-Âge.

Renseignements : 03 86 20 27 00

• Dimanche 8 novembre

// Ciné-projections

Dans le cadre du festival Alimenterre, deux films sont proposés en projection au Théâtre des forges à Guérigny (Allée Lafayette), à partir de 15 h 30. Des échanges sont organisés sur les thématiques des deux films.

https://www.alimenterre.org/le-festival-alimenterre-0

• Vendredi 13 novembre

// Y'a un bœuf au maquis

Le Maquis de la cave à Varennes-lès-Narcy (1 impasse de la cave) propose une soirée improvisation musicale à partir de 19 h. Buvette locale.

https://www.facebook.com/violaineetvincentbigotklein

• 20 novembre

// Ciné-débat

Le CAUE de la Nièvre en partenariat avec l'ACNE et la médiathèque Jean-Jaurès de Nevers organise un ciné-débat à partir de 19 h 30 à l'auditorium de la médiathèque (17 rue Jean-Jaurès, Nevers). Les discussions s'articuleront autour du film « habiter le paysage » de Mathilde Morières.

Renseignements : https://www.caue58.com/

• Dimanche 22 novembre

// Jugement de bétail

Les JA de Tannay propose un jugement de bétail, de 10 h à 13 h à l'occasion de la foire de la Sainte Catherine.

https://www.facebook.com/jeunes.agriculteurs.tannay

• Jusqu'au 28 novembre

// Les animaux dans la littérature

La médiathèque de Cosne propose une exposition axée sur les animaux dans la littérature à partir du Moyen-Âge.

03 86 20 27 00

// CONCOURS DU MEILLEUR CAVISTE DE FRANCE

À Autun, Benoît Laly est le roi des cavistes !

La Saône-et-Loire tient son champion ! Benoît Laly, à la tête de la Cave Laly à Autun, a décroché le titre de Meilleur Caviste de France 2026. Une consécration pour ce passionné de vins et de spiritueux, héritier d'une longue tradition familiale.

De l'argent à l'or ! Deux ans après sa deuxième place au concours national, Benoît Laly a gravi la dernière marche du podium. Les 25 et 26 octobre, au Château Val Joanis, dans le Luberon, le caviste autunois s'est imposé face à une concurrence venue de toute la France. Au départ, 40 candidats qualifiés. Puis 15 demi-finalistes et seulement huit finalistes. Au bout de deux journées d'épreuves, un vainqueur : Benoît Laly !



Maya Communication

C'est la consécration pour Benoît Laly, porté par les autres finalistes du Concours du meilleur caviste de France 2026.

Un savoir-faire récompensé

Pour décrocher ce titre, les candidats ont dû faire preuve de solides connaissances. Dégustations à l'aveugle, identification de vins et spiritueux, quiz sur les appellations et les cépages, argumentation commerciale et accords mets-vins : toutes les facettes du métier ont été passées au crible. Une compétition exigeante, qui récompense autant l'expertise technique que le sens du conseil et la relation avec les clients.

Pour Benoît Laly, cette victoire marque l'aboutissement d'un parcours. Issu de la neuvième génération familiale dans le monde du vin, il perpétue une histoire commencée dans les vignes, avant de se poursuivre dans le négoce puis le métier de caviste. Fondée en 1947 par son grand-père, la Cave Laly est une institution autunoise. Benoît Laly en a repris les commandes exactement le 2 août 2005.

Une victoire construite au fil des années

Le chemin vers le titre s'est dessiné progressivement. Une première participation au concours en 2022 lui fait prendre conscience du niveau d'exigence de la compétition. En 2024, il décroche le titre de Caviste d'argent. Deux ans plus tard, le voici au sommet !

« *En participant au concours, je sens à quel point je progresse en étant plus précis, plus pointu, plus curieux* », se confit-il.

Cette édition 2026 consacre donc un professionnel attaché à la transmission, à la connaissance des terroirs et au conseil. Une belle reconnaissance nationale pour la Cave Laly et une distinction de prestige qui fait rayonner Autun et la Saône-et-Loire dans l'univers du vin.

Cédric Michelin

Portrait chinois, entre Bourgogne et spiritueux


Maya Communication

Neuf générations de passion viticole. Chez les Laly, le vin est une affaire de famille. Six générations de vignerons ont précédé trois générations de négociants, progressivement devenus cavistes à partir des années quatre-vingt-dix. Benoît Laly a grandi dans cet univers avec une ambition : reprendre l'entreprise familiale. Un rêve concrétisé en 2005, lorsqu'il ouvre pour la première fois les portes de la cave en tant que propriétaire.

Ses débuts n'ont pourtant pas été sans difficultés. À moins de 25 ans, il lui fallait gagner sa crédibilité auprès des clients et des vignerons. Son goût de la compétition et son envie de progresser l'ont ensuite conduit à participer au Concours du Meilleur Caviste de France.

S'il était un vin ? Un Clos de Tart. Benoît Laly apprécie sa puissance, son élégance, son histoire singulière et la précision du travail réalisé à la vigne comme en cave.

S'il était un spiritueux ? Un cognac Grosperrin. Il admire l'histoire familiale de cette maison et le travail du temps, de la patience et de la précision qui façonne chaque cuvée.

S'il n'était pas caviste ? « *Je serais vigneron ! Hahaha…* », répond-il spontanément. Un attachement au monde viticole qui ne l'a jamais quitté, malgré son choix de faire carrière dans le conseil et la vente des vins et spiritueux.


Maya Communication


Maya Communication